



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration en Mauritanie

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne, l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et la Coopération belge au développement. Les opinions exprimées ci-après sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et de la Coopération belge au développement.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-558-6

© 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration en Mauritanie

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Sommaire

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Abréviations	7
Avant-propos	9
Résumé	15
Executive Summary	21
PARTIE A : Introduction	27
A1. Etat des lieux du niveau de développement	27
A2. Principales tendances migratoires	30
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration	33
B1. Changements démographiques	33
B2. Environnement économique	34
B3. Marché du travail	37
B4. Capital humain	38
PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays	41
C1. Immigrants	41
C2. Emigrants	53
C3. Diaspora	59
C4. Transferts de fonds	61
PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration	63
D1. Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles	63
D2. Identification des facteurs générant la migration	64
D3. Evolution probable des mouvements migratoires	66
PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du	
phénomène migratoire	69
E1. Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration	69
E2. Analyse de la coordination politique en matière migratoire	74
E3. Coopération régionale et internationale	75
E4. Evaluation globale de la politique migratoire	79



PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement	83
F1. Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays.....	83
F2. Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays.....	84
PARTIE G : Conclusions.....	85
G1. Principales conclusions sur les tendances migratoires.....	85
G2. Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires.....	86
G3. Recommandations relatives à la gestion de la migration.....	88
Bibliographie	91
Annexe I : Statistiques	99
Annexe II : Aperçu de la migration interne	115
Annexe III : Carte des itinéraires de migrants vers les îles Canaries en transit par la Mauritanie	117
Annexe IV : Conventions universelles sur les droits des migrants	118
Annexe V : Liste des associations et fédérations du Réseau des Associations Mauritanienne en Europe (RAME)	121

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs du développement humain	30
Tableau 2 : Effectifs de population selon la tranche d'âge, 2000 et 2003-2008.....	99
Tableau 3 : Principaux indicateurs macro-économiques, 2003-2007	99
Tableau 4 : Balance des paiements (en millions de dollars E.-U.), 2006-2008.....	100
Tableau 5 : Taux d'activité de la population mauritanienne par âge et par sexe, 2004.....	101
Tableau 6 : Taux d'activité de la population mauritanienne selon le milieu de résidence, 2004.....	102
Tableau 7 : Taux d'occupation de la population mauritanienne par âge et par sexe, 2004	102
Tableau 8 : Taux d'occupation de la population mauritanienne selon le milieu de résidence, 2004.....	102
Tableau 9 : Répartition de la population mauritanienne occupée par secteur d'activité économique et par sexe, 2004	103
Tableau 10 : Répartition des immigrants selon le pays d'origine et le sexe, 2000 (%).....	103
Tableau 11 : Flux migratoires relevés aux postes frontières de la Mauritanie, 2007	104
Tableau 12 : Visas d'entrée, autorisations d'entrée et cartes d'étranger, 2006.....	104
Tableau 13 : Visas d'entrée, autorisations d'entrée et cartes d'étranger, 2007.....	105
Tableau 14 : Flux de réfugiés vers la Mauritanie, 2000-2007	105
Tableau 15 : Flux de demandeurs d'asiles vers la Mauritanie, 2000 - 2007.....	105
Tableau 16 : Entrées de touristes pour la saison 2007-2008	106
Tableau 17 : Touristes ayant visité l'Adrar selon nationalités pour la saison 2007-2008	106
Tableau 18 : Etrangers refoulés depuis la RIM, 2006-2007	107
Tableau 19 : Flux des immigrants irréguliers reconduits depuis la RIM, 2006 - 2008.....	107
Tableau 20 : Immigrants irréguliers reconduits depuis la RIM selon la nationalité, janvier-mai 2007	108
Tableau 21 : Répartition des émigrés mauritaniens selon le pays de destination, 2008.....	108
Tableau 22 : Effectifs d'émigrants mauritaniens selon le pays d'accueil, 1995-2005.....	109
Tableau 23 : Stocks de réfugiés mauritaniens selon leur pays d'accueil, 2000-2007.....	110
Tableau 24 : Flux de demandeurs d'asile mauritaniens selon le pays d'accueil, 2000-2007.....	111

Tableau 25 : Rapatriements de réfugiés mauritaniens du Sénégal (jusqu'en août 2008).....	111
Tableau 26 : Etudiants mauritaniens en formation à l'étranger, année académique 2007-2008.....	112
Tableau 27 : Emigrants mauritaniens appréhendés ou éloignés dans les pays de l'UE, 2006 et 2007	112
Tableau 28 : Transferts de fonds vers la Mauritanie par le biais de l'agence de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) à Paris, janvier-août 2008.....	113

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté, 1996 - 2004 (%)	28
Graphique 2 : Nombre des migrants irréguliers reconduits à la frontière, 2003 - 2007.....	49
Graphique 3 : Stock de émigrants mauritaniens selon les pays de destination, 1995 - 2005 (%).....	54
Graphique 4 : Nombre d'étudiants mauritaniens à l'étranger selon les pays de destination, année scolaire 2007/2008 (%).....	58
Graphique 5 : Situation de la pauvreté en RIM par région, 2004 (en % de la population)	113

Abréviations

AI	Amnesty International
ALPD	Association pour la lutte contre la pauvreté et le sous-développement
ANAI	Agence nationale d'appui et d'insertion des réfugiés
APEAH	Association pour la protection de l'environnement et action humanitaire
BCM	Banque centrale de Mauritanie
CARIM	Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales
CDHLPI	Commissariat pour les droits de l'Homme, la lutte contre la pauvreté et l'insertion
CERPOD	Centre d'études et de recherches sur la population pour le développement
CIREFI	Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DPNU	Division de la population des Nations Unies
DRC	Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté
DSP/MEF	Direction des stratégies et politiques/Ministère de l'Economie et des Finances
EDSM	Enquête démographique et de santé en Mauritanie
EDFORE	Bureau d'études « Education, Formation et Emploi »
EMOE	Enquête sur la main-d'œuvre étrangère
EMT	Enquête sur la migration de transit
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FRONTEX	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États Membres de l'Union européenne
GEFM	Groupe d'étude sur la gestion des flux migratoires
GFATM	Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

GRDR	Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural
GTTN	Groupe de travail technique national
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indicateur du développement humain
MAED	Ministères des Affaires économiques et du Développement
MEIFP	Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle
MICS	Enquête nationale à indicateurs multiples
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONS	Office national de la statistique
OSIWA	Open Society Institute of West Africa
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTTE	Pays pauvres très endettés
REMUAO	Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RIM	République islamique de Mauritanie
TMS	Transit Migration Survey
UE	Union européenne
UNICEF	United Nations Children's Emergency Fund

Avant-propos

Ces trois dernières années, l'OIM a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde, soit l'Europe de l'Est, la région de la Mer Noire, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Les profils migratoires ont été proposés dans un premier temps par la Commission européenne dans la Communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, les profils migratoires devraient être des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne et conçus comme un outil de la Commission européenne pour informer les programmes d'assistance communautaire des pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et Centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le projet « Migration en Afrique de l'ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités est d'accroître les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et Centrale pour promouvoir une approche politique de la migration cohérente et dynamique, en développant des « profils migratoires nationaux » en tant que cadre pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis que des profils migratoires sont également en cours d'élaboration au Cap-Vert et au Cameroun.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent de façon structurée les informations en provenance de différentes sources, et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de données dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un Groupe de travail technique national (GTTN) interministériel, pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer au rapport à chaque étape du processus de rédaction et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destinés à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

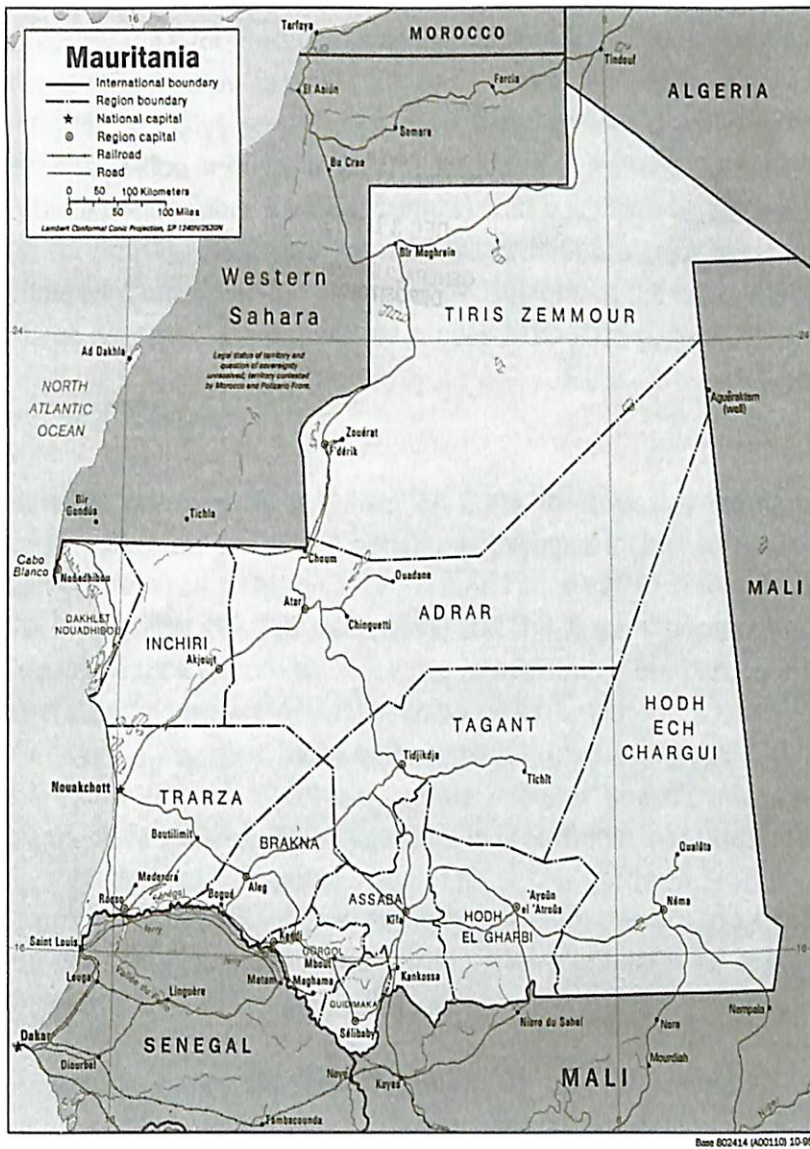
Afin de garder leur rôle d'outil efficace pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires nécessitent une mise à jour régulière et d'être utilisés pour le développement de politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles le rapport se base et le format du rapport doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « Migration en Afrique de l'ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » a initié une résolution de ces challenges, mais d'autres interventions sont nécessaires pour s'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu être possible sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national, Mr Sidna Ndah Mohamed Saleh, statisticien et économiste, ancien directeur général de l'Office National de la Statistique (1998-2005) pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet et Pierpaolo Capalbo pour l'assistance dans la

recherche lors des dernières étapes ; les points focaux et les missions nationales de l'OIM pour la transmission d'informations complémentaires et les derniers mais non les moindres les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionale
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse



MAURITANIE- Données de base	
Population (2008)	3 162 338
Superficie totale	1 030 700 km ²
PIB par habitant (PPA en dollar US) (2005)	2 234
Indice de développement humain (IDH) (rang) (2005)	137 sur 177
Taux net de migration (période 2000-2005)	2,1 / 1 000 habitants

Sources : Division de la population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008), Rapport sur le développement humain 2007/2008 ; Office national de la statistique (ONS), République islamique de Mauritanie (RIM) (2004), Projections démographiques 2001-2015.

Résumé

La Mauritanie a toujours été au centre d'activités migratoires importantes. Les statistiques récentes laissent voir qu'il s'agit d'un pays d'immigration important pour les pays voisins même s'il s'agit surtout d'une migration de transit. En effet, selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU), le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était positif sur les périodes 1995-2000 (0,8 %) et 2000-2005 (2,1 %), mais les estimations pour les prochaines années indiquent une inversion de tendance : seulement 0,6 % pour la période 2005-2010 et négative, -1,1 %, pour les années 2010-2015 (DPNU, 2008).

L'immigration en Mauritanie

Selon les données de la DPNU, en 2005, le stock des immigrants au milieu de l'année était de 66 053 personnes (réfugiés inclus) soit 2,2 % de la population totale; et selon les projections pour l'année 2010, il sera de presque cent mille immigrants (99 299 personnes) soit 2,9 % de la population totale. Le taux de croissance annuel du stock des immigrants a été particulièrement instable pendant la dernière décennie, en partie à cause des tensions politiques avec le Sénégal, mais, pour les années 2005-2010, on enregistre une hausse estimée à 8,1 % (DPNU, 2009) qui semble indiquer une récente attraction des migrants de la sous-région à l'égard de la Mauritanie, notamment afin de réussir la traversée vers l'Europe. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les données produites par voie d'enquête et recensement font parfois l'objet de sous-estimations résultant de la volonté de certains immigrants de se soustraire à la participation à de telles opérations.

En 2000, la grande majorité des immigrants, soit environ 84 %, provient de pays d'Afrique subsaharienne et en particulier du Sénégal (38 %) et du Mali (28 %), pays de voisinage immédiat de la Mauritanie. Avec la mise en service en 2004 de la route Nouakchott-Nouadhibou qui permet de relier le pays au Maroc, de plus en plus de Maghrébins font souvent le déplacement vers Nouakchott (Sow, 2007).

Parmi les migrants, on rencontre à la fois des personnes en transit vers l'Europe et des travailleurs migrants, occupant des emplois en Mauritanie pour des périodes de plus ou moins longue durée. Le profil des emplois occupés par les étrangers dans les trois villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso montre que 87 % travaillent dans le secteur des services dont 37 % dans le travail domestique, 12 % dans le petit commerce, 11 % comme chauffeurs, 6 % dans la restauration et l'hôtellerie, 16 % dans les autres petits métiers (coiffeurs, photographes, gardiens). Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) occupe

lui aussi quelque 6 % des étrangers à des emplois de maçons et de manœuvres. La grande majorité de ces emplois est exercée dans le secteur informel (EDFORE, 2007d).

De plus en plus de migrants clandestins en transit vers l'Europe, via les îles Canaries, viennent accroître la quantité de migrants irréguliers en Mauritanie. La Mauritanie est devenue une véritable plaque tournante du trafic d'immigrants clandestins en partance pour l'Europe. En 2006, un nombre record de 11 637 migrants irréguliers ont été reconduits aux frontières (Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008).

L'émigration mauritanienne

Selon une étude récente réalisée pour le compte de l'Organisation internationale pour les migrations (de Haas, 2008), le stock d'émigrés mauritaniens est estimé à 105 315 personnes, installées en Afrique de l'Ouest (65,6 %), en Afrique Centrale (2,4 %), en Europe (20,6 %), dans les pays arabes (0,3 %), en Amérique du Nord (2,5 %) et dans d'autres pays (8,6 %). Cette même source fait état de 17 623 migrants nés en Mauritanie et enregistrés dans les principaux pays européens de destination dont la France (8 237 personnes en 1999) et l'Espagne (8 410 personnes en 2006). Comparé à l'ensemble des migrants ouest-africains vivant dans les pays de l'OCDE, la communauté des migrants nés en Mauritanie et vivant dans ces pays ne représente que 1,4 %.

En ce qui concerne le niveau d'éducation des émigrants, selon Docquier et Marfouk en 2000, plus de la moitié des émigrants mauritaniens (63,4 %) ont un niveau d'éducation bas (jusqu'à 8 années) et seulement 21,9 % ont atteint un niveau d'enseignement supérieur. Le taux d'émigration des travailleurs hautement qualifiés est de 11,8 % (Docquier et Marfouk, 2005) et, par conséquent, la fuite des cerveaux est assez modeste : 43 médecins (correspondent à 11,4 % du total) et 117 infirmières (6,5 % du total) formés dans le pays ont émigré (Clemens and Petterson, 2006). Selon la base de données de l'OCDE, les émigrés de Mauritanie travaillent surtout dans l'agriculture et la pêche, dans l'industrie manufacturière ou dans le commerce (de gros et détail) (OCDE, 2008)

Selon les données de l'UNESCO, 2 664 nationaux mauritaniens ont suivi des études à l'étranger ce qui correspond à un taux de mobilité vers l'étranger de 28 % (UNESCO, 2008). Les contingents d'étudiants les plus importants sont installés au Maroc, au Sénégal, en Algérie, en Tunisie et en France (Ministère de l'Education nationale, RIM, 2008).

Le nombre de réfugiés mauritaniens s'est accru régulièrement entre 2000 et 2007 avec un taux de 11,2 % entre ces deux années, soit une moyenne

annuelle de 1,6 % (HCR, 2008). En 2008, l'effectif total fourni par le HCR est de 45 601 réfugiés soit une augmentation de 37,8 % (12 512 réfugiés de plus en une année) (HCR, 2009), liée à la révélation d'un certain nombre de réfugiés au Sénégal et au Mali qui n'étaient pas enregistrés en tant que tels et qui ont émergé suite aux récentes opérations de rapatriement de ces réfugiés vers la Mauritanie. Concernant l'implantation géographique de ces réfugiés, il convient de noter que les communautés se retrouvent principalement au Sénégal, au Mali, en France et aux Etats-Unis par ordre décroissant d'importance. Concernant les demandeurs d'asile de nationalité mauritanienne, leur flux annuel s'élève à 783 personnes en 2007 après avoir atteint 4 651 en 2002 (HCR, 2008).

Les facteurs conduisant à la migration

L'existence d'opportunités d'emploi réelles ainsi que d'une main-d'œuvre locale peu qualifiée ont souvent attiré les étrangers, venant en particulier des pays voisins et servant à combler un déficit chronique de main-d'œuvre locale. L'économie mauritanienne a besoin d'un nombre grandissant d'artisans, d'ouvriers, de techniciens, de techniciens supérieurs et autres qualifications techniques et professionnelles, dans des domaines aussi variés que le bâtiment et les travaux publics (BTP), le tourisme, l'industrie de petite et moyenne transformation, la pêche artisanale, l'économie agro-pastorale. Même pour des emplois à faible qualification, comme dans le BTP - environ 15 % de la main-d'œuvre du secteur formel - le pays a souvent recouru à la main-d'œuvre étrangère, malgré un fort taux de chômage (MEIFP, 2008).

L'entrée d'étrangers en Mauritanie est aussi encouragée par des facteurs à caractère politique, juridique et social, tels que : la facilité d'accès au territoire, le caractère non contraignant du cadre légal, l'acceptation observée en général par la population vis-à-vis des étrangers, la stabilité et la paix que connaît le pays contrairement à d'autres états déchirés par des conflits et violences internes. Bien que la Mauritanie ne soit plus membre de la CEDEAO depuis 1999, les conditions d'entrée des ressortissants des pays membres de cette communauté sont demeurées inchangées à la faveur d'accords bilatéraux avec les principaux pays voisins.

Un autre facteur important d'attraction des migrants vers la Mauritanie est sa position de proximité géographique avec l'Europe. En effet, avec le renforcement de la surveillance des frontières méridionales de l'Europe avec les pays maghrébins, des flux de migrants clandestins tentent de plus en plus d'atteindre cette dernière en transitant par le territoire et les côtes de la Mauritanie, notamment en direction des îles Canaries (Espagne). Cette situation a été accentuée par la mise en service de la route reliant Nouakchott et Nouadhibou qui facilite la liaison entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb.

Quant à l'émigration des mauritaniens, elle tient à différents facteurs liés, d'une part, à des liens culturels et religieux réciproques avec les pays du voisinage ainsi que les pays arabes et, d'autre part, des facteurs liés aux marchés du travail en Mauritanie et dans les pays destinataires. Le marché de l'emploi est sous la pression des demandeurs sans niveau d'instruction. Du fait de la faiblesse des opportunités offertes par l'économie nationale, même au niveau du secteur informel proche de la saturation, on assiste de plus en plus à un phénomène migratoire vers l'étranger de jeunes gens, souvent faiblement qualifiés. A noter aussi des opportunités de migrations circulaires liées à des offres d'emplois selon des modalités de contrats à durée déterminée mais avec des effectifs réduits, notamment dans certains pays du Golfe et récemment en Espagne.

Les conséquences des migrations sur la société mauritanienne

L'immigration a permis de compenser un déficit avéré de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs de la pêche, de la construction, des services et, récemment, dans le secteur de l'enseignement privé. C'est là un effet positif qui a permis au pays de dépasser cette contrainte au développement des infrastructures et de la production au cours des décennies suivant l'indépendance du pays. De plus, suite à l'intensification récente des flux d'investissement direct étranger, en particulier dans les industries extractives, la présence de compétences drainées par les entreprises opérant dans ces domaines a certainement permis à l'économie mauritanienne de se doter d'une nouvelle force de travail qualifiée dans des secteurs prometteurs.

Les remises de fonds des émigrants mauritaniens jouent un rôle important en particulier sur le niveau de vie des familles restées sur place, notamment à travers les revenus distribués, les logements construits et d'autres actions d'investissement et génératrices de revenus (Ba, 2006). Cependant, il est évident que la fuite des cerveaux mauritaniens à la recherche d'opportunités meilleures handicape le développement de certains secteurs de l'économie mauritanienne.

Le cadre politique et les défis de la gestion des migrations

Suite à la large médiatisation des tentatives de traversée de l'Atlantique à partir des côtes mauritaniennes, un premier plan de gestion de ces migrations a rapidement été préparé par le gouvernement mauritanien et est resté centré sur la protection des frontières. De même, ont été mis en place un Comité interministériel et un Groupe d'étude sur la gestion des flux migratoires (GEFM). Une coopération a été mise en place au niveau bilatéral et multilatéral entre la Mauritanie et l'Europe.

En matière de gestion de la main d'œuvre étrangère, le Ministère de l'Emploi a élaboré une stratégie de gestion de la main-d'œuvre étrangère, assorti d'un plan d'action de mise en œuvre, dont les orientations prévoient un double ancrage au niveau de la politique nationale de l'emploi, d'une part, et au niveau de la politique de gestion de l'accès, du séjour et de l'installation des étrangers en Mauritanie, d'autre part. Son objectif général est d'assurer une gestion de la main-d'œuvre étrangère de façon à apporter une meilleure contribution au développement économique et social du pays.

Quant au dispositif légal existant, il apparaît qu'il ne permet pas de gérer convenablement les questions migratoires émergentes et de prendre en compte l'ensemble des instruments internationaux ratifiés par la Mauritanie. Par conséquent, le gouvernement mauritanien a préparé un projet de loi qui devrait être voté prochainement, pour résoudre les carences existantes.

En matière de coordination de l'action gouvernementale dans les domaines liés à la migration, la commission consultative sur l'asile joue un rôle important. Des travaux sont actuellement en cours pour appuyer le gouvernement dans l'élaboration de documents de politique en matière d'asile, de migration et de droits des migrants. Cependant, à l'étude du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), il apparaît que la dimension migration n'est pratiquement pas prise en compte dans la planification du développement du pays.

Les lacunes statistiques

Les données disponibles en matière migratoire sont lacunaires en raison d'un déficit d'enregistrement et de diffusion des données de source administrative existantes, de l'irrégularité et de la subjectivité des données collectées par voie d'enquête et de recensement.

Cependant, le système statistique mauritanien a été marqué ces dernières années par la réalisation de réformes légales, institutionnelles et techniques menées dans le cadre plus global de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique 2000-2005. Ces réformes visaient à rendre plus opérationnels et efficaces les mécanismes de coordination statistique, à la fois institutionnelle et technique, par la mise à niveau de la réglementation et des institutions. A cet effet, une nouvelle loi statistique a été adoptée et un Conseil national de la statistique mis en place, dont émanent des commissions sur la déontologie, la qualité et les enquêtes.

Executive Summary

Mauritania has always been at the core of important migratory activities. Recent statistics show that it is a major immigration country for its neighbours, even though it essentially serves as a transit point. Indeed, according to the United Nations Population Division, the net migration rate (per 1,000 people) was positive from 1995 to 2000 (0.8%) and from 2000 to 2005 (2.1%). However, estimates for the coming years show a reversed trend: only 0.6 per cent for the 2005-2010 period and a negative trend, -1.1 per cent, for the period 2010-2015 (UNPD, 2008).

Immigration in Mauritania

According to the United Nations Population Division, the immigrant stock in mid-2005 was estimated at 66,053 people (including refugees), i.e. 2.2 per cent of the total population, and according to projections for 2010, it will reach almost a hundred thousand (99,299 people), i.e. 2.9 per cent of the total population. The annual growth rate of the immigrant stock was particularly unstable during the past decade, partly because of political tensions with Senegal, but for the period 2005-2010, an increase of 8.1 per cent was registered (UNPD, 2009). This seems to indicate that migrants in the sub-region have recently been attracted to Mauritania, notably as a transit point for a successful crossing into Europe. However, it must be borne in mind that survey and census data sometimes generate underestimations, due to the fact that some immigrants do not participate in such operations.

In 2000, the huge majority of immigrants, i.e. about 84 per cent, came from countries south of the Sahara, in particular, from Senegal (38%) and Mali (28%), which are immediate neighbours of Mauritania. With the activation in 2004 of the Nouakchott-Nouadhibou road linking the country to Morocco, an increasing number of North Africans often travel to Nouakchott (Sow, 2007).

These migrants include persons in transit to Europe as well as working migrants, who find a job in Mauritania for a relatively long period. The profile of jobs occupied by foreigners in the three cities of Nouakchott, Nouadhibou and Rosso show that 87 per cent work in the service sector, 37 per cent of whom do housework, 12 per cent are engaged in petty trade, 11 per cent work as drivers, 6 per cent work in food catering and the hotel industry, and 16 per cent in other petty trades (hairdressing, photographers, watchmen). The public works and civil engineering sector also employs about 6 per cent of foreigners engaged in masonry and unskilled labourers' work. Most of these jobs are undertaken in the informal sector (EDFORE, 2007d).

Illegal migrants in transit, on their way to Europe through the Canary Islands, progressively increase the number of irregular migrants in Mauritania. The country has become a real hub for the trafficking of illegal immigrants heading for Europe. In 2006, an unprecedented number of illegal migrants (11,637) was returned to the borders (Ministry of Interior, RIM, 2008).

Mauritanian emigration

A recent study commissioned by the International Organization for Migration (de Haas, 2008), estimated the Mauritanian emigrant stock at 105,315 people, established in West Africa (65.6%), Central Africa (2.4%), Europe (20.6%), the Arab countries (0.3%), North America (2.5%) and in other countries (8.6%). This same source revealed the existence of 17,623 migrants born in Mauritania and registered in the major European countries of destination, including France (8,237 in 1999) and Spain (8,410 in 2006). Compared to all West African migrants living in OECD countries, the community of immigrants born in Mauritania and living in these countries represents only 1.4 per cent.

Concerning the emigrants' level of education, Docquier and Marfouk revealed that in 2000, more than half of Mauritanian emigrants (63.4%) had a poor level of education (up to 8 years) and only 21.9 per cent had higher education. The emigration rate of highly skilled workers is 11.8 per cent (Docquier and Marfouk, 2005) and, as a result, brain drain is rather insignificant: 43 doctors (corresponding to 11.4% of the total) and 117 nurses (6.5% of the total) trained in the country have emigrated (Clemens and Petterson, 2006). According to the OECD database, Mauritanian emigrants are particularly active in the agriculture and fisheries sectors, in the manufacturing industry, or are engaged in trade (wholesale or retail) (OECD, 2008).

According to the UNESCO data, 2,664 Mauritanian nationals studied abroad; this corresponds to a 28 per cent mobility rate heading for foreign countries (UNESCO, 2008). The largest groups of students are found in Morocco, Senegal, Algeria, Tunisia and France (Ministry of National Education, RIM, 2008).

The number of Mauritanian refugees increased regularly between 2000 and 2007 at a rate of 11.2 per cent during this period, i.e. an annual average of 1.6 per cent (HCR, 2008). In 2008, the HCR reported a total of 45,601 refugees, i.e. a 37.8 per cent increase (an additional 12,512 refugees in a year) (HCR, 2009), due to the discovery of a certain number of unregistered refugees in Senegal and Mali who emerged after the recent Mauritanian refugee repatriation operations. Concerning geographical zones in which these refugees are established, it is worth noting that the communities are mostly in Senegal, Mali, France and

the United States in descending order according to size. The annual inflow of Mauritanian asylum seekers was estimated at 783 people in 2007, after reaching 4,651 in 2002 (HCR, 2008).

Factors driving migration

Real job opportunities and an unskilled local labour force often attracted foreigners from neighbouring countries to cover a chronic local labour deficit. The Mauritanian economy needs a growing number of craftsmen, labourers, technicians, senior technicians and other technical and vocational qualifications, in areas as diverse as public works and civil engineering, tourism, small and medium processing industry, small-scale fishing, and agro-pastoral economy. Even for low-skill jobs, such as those found in the public works and civil engineering sector – about 15 per cent of the informal sector labour force – the country often resorts to foreign workers, despite a high unemployment rate (MEIFP, 2008).

Foreigners are also encouraged to come to Mauritania because of political, legal and social factors, such as: easy access to the country, the non-binding legal framework, the fact that foreigners are generally accepted by the population, the country's stability and peacefulness compared to other countries affected by conflicts and internal violence. Even though Mauritania ceased to be a member of ECOWAS in 1999, the conditions of entry into Member States of this community remain unchanged, thanks to bilateral agreements with key neighbouring countries.

Another significant factor attracting migrants to Mauritania is its geographical proximity to Europe. Indeed, with the reinforced surveillance of the southern borders of Europe with North African countries, inflows of illegal migrants increasingly tend to reach the latter by transiting through Mauritanian territory and coasts, and heading for the Canary Islands (Spain). This situation became more pronounced with the activation of the road linking Nouakchott and Nouadhibou, which facilitates the liaison between sub-Saharan Africa and North Africa.

The emigration of Mauritians is explained by different factors relative to the reciprocal cultural and religious links with neighbouring countries and Arab countries, on the one hand, and on the other, to factors linked to the labour market in Mauritania and in the country of destination. The labour market is under pressure from uneducated job seekers. As a result of the dwindling opportunities offered by the national economy, even in the informal sector that is almost saturated, an increasing number of youths – often unskilled –

are migrating abroad. It is also worth noting that there are circular migration opportunities linked to job offers according to the conditions of fixed-term contracts, but in reduced numbers, particularly in some countries of the Arabian Gulf and recently, in Spain.

The impact of migration on Mauritanian society

Immigration made it possible to offset an acknowledged shortage of skilled labour, notably in the fisheries, building construction and services sectors, and most recently, in the private education sector. This positive impact enabled the country to overcome a constraint which impeded the development of infrastructure and production in the decades following the country's independence. After the recent inflow of foreign direct investments (FDI), particularly in extractive industries, the presence of skills drained by enterprises operating in these sectors further allowed the Mauritanian economy to acquire a new skilled labour force in these promising sectors.

The Mauritanian emigrants' remittances play a crucial role in improving the standard of living of families left behind in the country of origin, notably through income distribution, houses built and other investment and income-generating activities (Ba, 2006). However, it is obvious that Mauritanian brain drain in search of better opportunities handicapped the development of some sectors of the Mauritanian economy.

Policy framework and challenges of migration management

Following the wide media coverage of attempts to cross the Atlantic through the Mauritanian coast, an initial plan for the management of these migrations and focused on the protection of borders, was rapidly prepared by the Mauritanian government. Likewise, an Interministerial Committee and a study group on the management of migratory flows (GEFM) were set up. Bilateral and multilateral cooperation was established between Mauritania and Europe.

As regards the management of foreign labour force, the Ministry of Employment developed a foreign labour management strategy, along with an implementation action plan, which provides for double anchorage at the national employment policy level on the one hand, and with regard to the management policy for the access, stay and establishment of foreigners in Mauritania, on the other. Its general objective is to manage foreign labour so as to better contribute to the country's economic and social development.

The existing legal framework does not make room for the proper management of emerging migratory issues and the consideration of all

international instruments ratified by Mauritania. Subsequently, the Mauritanian government prepared a bill which should be adopted soon, to make up for existing shortages.

The consultative committee on asylum plays a key role in the coordination of government action in migration-related sectors. Proceedings are currently under way to support the government in the preparation of policy documents on asylum, migration and migrants' rights. However, the analysis of the poverty reduction strategic paper shows that the migration dimension is virtually neglected in the country's development planning.

Data gaps

The available data on migration have loopholes because of a deficit in the registration and dissemination of data from existing administrative sources, the irregularity and subjectivity of data collected through surveys and census operations.

However, over the past few years, the Mauritanian statistics system has been marked by the conduct of legal, institutional and technical reforms in connection with the more global implementation of the 2000-2005 Statistics Master Plan. These reforms were meant to enhance the operationality and efficiency of mechanisms to coordinate institutional and technical statistics, by bringing both the regulation and institutions up to standard. To this end, a new Statistics Act was adopted and a National Statistics Council set up. The ethics, quality and surveys committees are derivations of this National Council.

PARTIE A : Introduction

Cette première partie du profil migratoire vise à dresser un état des lieux du niveau de développement du pays concerné et traite de la façon dont la migration a évolué au cours des dernières années. La partie B donne un aperçu de la situation socio-économique du pays (les changements démographiques, l'environnement économique, le marché du travail et le capital humain) en vue de déterminer des liens possibles avec les habitudes migratoires dans le pays.

La partie C analyse la situation actuelle de la migration dans le pays et indique les tendances récentes relatives au nombre et type de migrants, à la migration irrégulière, aux diasporas vivant à l'étranger et aux flux de transferts de fonds. Se basant sur les informations et données précédemment présentées, la partie suivante vise à donner une explication des principales tendances migratoires en indiquant les facteurs menant à la migration et cherche à déterminer une évolution probable des mouvements migratoires.

La partie E donne un aperçu du cadre stratégique et institutionnel national régissant la migration (législation nationale, principaux acteurs institutionnels, coopérations bi- et multilatérales, etc.) et évalue l'utilité des programmes et politiques migratoires dans la gestion de la migration. La partie F présente les conséquences de la migration sur le développement et se focalise spécifiquement sur les impacts des politiques migratoires en matière de renforcement du développement.

La partie G résume les principales conclusions tirées des données disponibles sur les tendances récentes de la migration, indique les lacunes statistiques et les stratégies éventuelles pour améliorer les statistiques migratoires, et présente les principales recommandations aux décideurs pour une meilleure gestion de la migration.

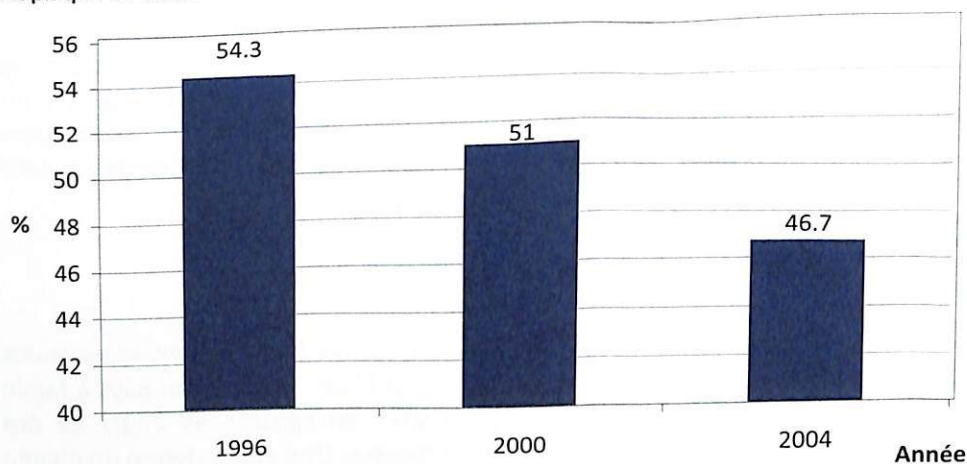
A1. Etat des lieux du niveau de développement

Avec un territoire de 1 030 700 km² dont plus des 2/3 sont désertiques et peuplée d'environ 3,2 millions d'habitants, la Mauritanie est un pays à faible niveau de développement malgré des progrès enregistrés au cours de ces dernières années et des perspectives prometteuses. Une appréciation du niveau de développement atteint par le pays est fournie ci-après à travers une analyse des différents indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des indicateurs du développement humain (IDH).

Selon les données issues de l'édition 2004 de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), l'incidence de la pauvreté en Mauritanie s'étend à 46,7 % de la population, soit 1 378 370 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté équivalent à une dépense par tête et par jour de 1 dollar E.-U. en parité de pouvoir d'achat (PPA) de 1985 (Ministères des Affaires économiques et du Développement (MAED) et Commissariat pour les droits de l'Homme, la lutte contre la pauvreté et l'insertion (CDHLPI), 2006). En l'absence d'un seuil calculé sur la base des spécificités nationales, le seuil utilisé en général par la Banque mondiale pour les pays en voie de développement est celui qui est adopté en Mauritanie pour la mesure de la pauvreté.

Avec un taux de pauvreté de 59 %, le monde rural reste encore largement affecté par la pauvreté, en comparaison avec le milieu urbain qui comprend 28,9 % de personnes pauvres (MAED et CDHLPI, 2006). Quant à l'évolution de ce phénomène au cours des dernières années, il convient de noter que la pauvreté continue de baisser en Mauritanie passant d'une incidence de 54,3 % en 1996 à 51 % en 2000 pour atteindre 46,7 % en 2004 (graphique 1 ci-dessous) (Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (RIM), 2006a). Au niveau spatial, le graphique 5 à la fin de l'annexe I indique la différenciation de la pauvreté selon les régions du pays. Selon les conclusions du rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des OMD (PNUD, 2008), l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015 pourrait « potentiellement » être atteint.

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté, 1996 - 2004 (%)



Source: Gouvernement de la RIM, 2006

Quant au ratio d'écart de la pauvreté (correspondant à la proportion constituée par le revenu moyen d'un pauvre en comparaison du seuil pauvreté)

il est de 32,7 % en 2004 alors qu'il était de 37,8 % en 2000. En ce qui concerne la part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale, elle est estimée à 6,7 % en 2004 contre 4,6 % en 1990 (PNUD, 2008).

Au niveau de l'atteinte de l'objectif de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, le ratio filles/garçons dans l'enseignement est estimé en 2007 à 1,1 au cycle primaire alors qu'il était de 0,72 en 1990. La proportion des sièges occupés par des femmes au Parlement est de l'ordre de 18 % en 2007 alors qu'elle était que de 4,5 % en 2001 (PNUD, 2008).

Relativement aux objectifs liés à la santé, il convient de noter que le taux de prévalence du VIH est estimé à moins de 1 % en 2007 mais la variation de cette prévalence est considérée comme élevée (PNUD, 2008). L'incidence du paludisme est estimée à 63 cas pour 1000 personnes en 2006 après avoir été de 111 pour mille en 2000. La mortalité des enfants de moins de cinq ans liée au paludisme est de 6 % en 2007 contre 28 % en 2005 (Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, GFATM). En ce qui concerne la mortalité causée par la tuberculose enregistrée dans les hôpitaux, elle se situe à 2 % en 2007 alors qu'elle était à 7 % en 2004. La prévalence de cette maladie est estimée à un nombre de 100 cas détectés pour 100 000 personnes en 2007 selon le programme GFATM contre une valeur de 128 pour 100 000 en 2004.

La Mauritanie demeure un pays à faible niveau de développement humain. Selon les données du rapport mondial sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2007, l'indicateur du développement humain (IDH) de la Mauritanie s'établit à 0,550 pour l'année 2005, ce qui correspond au 137^{ème} rang sur les 177 pays classés par le rapport (PNUD, 2008). Il convient de noter cependant que ce classement traduit des progrès importants accomplis ces dernières années car le pays était situé au 152^{ème} rang des 177 pays classés par ledit rapport de 2005, avec un IDH en 2003 de 0,477.

Le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance réelle de 4 % par an en moyenne au cours de ces dernières années, supérieure au taux d'accroissement démographique annuel qui est de 2,4 %, atteignant un pic de 11,4 % en 2006 en raison notamment du démarrage en février 2006 de la production pétrolière au niveau du champ off-shore Chinguetti (MAED et PNUD, 2008). Le PIB par habitant est donc passé de 658 dollars E.-U. en 2005 à 952 dollars E.-U. en 2007. Le taux de croissance économique est retombé à 1 % en 2007 à cause de la chute de la production pétrolière (FMI, 2008).

En examinant les autres indicateurs élémentaires qui entrent dans la composition de l'IDH, on note que l'espérance de vie à la naissance est estimée à 57,5 ans en 2000 et le taux d'alphabétisation des adultes s'élève 57,6 % de la population adulte en 2007 (Office national de la statistique (ONS), 2007). Quant à l'étendue de la scolarisation, on estime qu'en 2007 le taux brut de scolarisation au cycle primaire a atteint 97,9 % tandis que le taux net est de 76,7 % pour la même année et le même cycle.

D'autres indicateurs sociaux pertinents pour l'appréciation du niveau de développement et du bien-être en Mauritanie sont récapitulés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Indicateurs du développement humain

Indicateurs	Année	Valeur
IDH	2005	0,550
Espérance de vie (ans)	2000	57,5
Incidence de la pauvreté (%)	2004	46,7
Taux d'alphabétisation (%)	2004	57,5
Taux brut de scolarisation (%)	2007	97,9
Taux d'accès à l'eau potable (%)	2004	52,0
Enfants < 5 ans avec un déficit pondéral (malnutrition) (%)	2007	29,8
Mortalité < 5 ans (pour mille)	2007	122
Mortalité maternelle (pour 100.000 NV)	2007	686
Couverture sanitaire dans un rayon de 5km (%)	2006	69,0

Sources : Gouvernement de la RIM, 2007 et PNUD, 2008

A2. Principales tendances migratoires

La Mauritanie est au centre d'activités migratoires relativement intenses. En effet, l'analyse des flux migratoires vers la Mauritanie fait ressortir trois vagues successives au cours des dernières décennies : (i) une migration dite traditionnelle en provenance des pays limitrophes et caractérisée par des liens culturels, religieux et linguistiques ; (ii) des arrivées dans les années 1990 de personnes à la recherche de refuges suite aux conflits dans leurs pays respectifs (Liberia, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) ; et (iii) des migrants en transit vers l'Europe via l'Afrique du Nord ou les îles Canaries apparus récemment et fortement médiatisés.

Les premières vagues d'immigrés vers la Mauritanie étaient principalement attirées par les emplois créés par les chantiers ouverts dès les premières années

de l'indépendance dans les secteurs des travaux publics et de la construction de bâtiments publics et d'habitat ainsi que de nombreux métiers informels. Il est observé qu'un certain nombre de facteurs dont l'existence d'un réseau de solidarité, d'une qualification professionnelle, de l'usage du français et des dialectes nationaux favorisent l'accès à l'emploi. D'ailleurs, lorsqu'un migrant irrégulier est interpellé, la détermination de sa nationalité est rendue compliquée par son usage d'un dialecte couramment utilisé en Mauritanie. Durant les années 1990 et avec la découverte de pétrole dans les années 2000, la Mauritanie est perçue à la fois comme source d'opportunités et comme un pays de transit pour le passage vers l'Europe. D'où une augmentation très significative de la proportion de Subsahariens à Nouakchott, puis à Nouadhibou à partir de 2005 où, en réalité, ils permettent aussi de combler des déficits de main-d'œuvre sectoriels (de Haas, 2006).

En se référant à l'étude sur le profil migratoire de la Mauritanie réalisée en 2006, les effectifs de population étrangère vivant en Mauritanie sont estimés à 200 000 personnes, toutes catégories de migrants confondues, soit environ 7 % de la population nationale en 2006 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, OIM et UE, 2006). Dans certains quartiers dits périphériques de Nouakchott, le taux de population étrangère peut parfois atteindre jusqu'à 25 %. Plus de 35 nationalités sont représentées au niveau de ces communautés avec une forte majorité de ressortissants des pays ouest-africains. D'autres sources estiment qu'au moins 100 000 migrants subsahariens vivaient actuellement en Mauritanie (Hein de Haas, 2006). A titre d'appréciation du volume des flux d'immigrants, les enregistrements de flux d'entrées régulières aux frontières s'élèvent à 59 000 étrangers au cours des sept premiers mois de l'année 2007, selon le Ministère mauritanien de l'Intérieur.

Du côté du nord du Sahara, on a aussi enregistré ces dernières années des flux plus importants de migrants maghrébins, notamment en raison de la mise en service de la route Nouakchott - Nouadhibou.

Par contre, suite au durcissement des contrôles aux frontières méridionales de l'Europe, doublé de mesures sévères de contrôle de l'entrée et du séjour dans les pays maghrébins, de nombreux migrants candidats à l'entrée en Europe à travers l'Italie et l'Espagne, se sont repliés soudainement ces dernières années sur la Mauritanie dans le but de réussir la traversée vers l'Europe.

En ce qui concerne l'émigration des Mauritaniens, elle comporte à la fois des circuits classiques vers des destinations en Afrique, en Europe et dans certains pays arabes mais aussi des tendances récentes privilégiant d'autres

destinations (Emirats arabes unis, Espagne, Angola, Etats-Unis, etc.). Les flux d'émigration se sont accélérés au cours des dernières décennies sous l'effet de sécheresses récurrentes apparues dans les années 1970 et 1980. Globalement, l'estimation officielle fait état de 250 000 Mauritaniens résidant hors du pays (MAED, 2005).

Plusieurs évènements majeurs intervenus au cours de ces dernières décennies, dont notamment la dégradation des moyens de production agropastoraux suite à plusieurs séquences de sécheresse, alliés à des niveaux élevés de pauvreté et de chômage (respectivement 46,7 % et 32 % en 2004) (MAED & CDHLCPI, 2006), ont généré des mouvements migratoires sans précédent de Mauritaniens vers les pays limitrophes ainsi que vers des destinations plus lointaines.

Au-delà de ces données de stock, les informations sur les flux relevées chaque semaine par les services du Ministère de l'Intérieur font état de sorties régulières du territoire s'élevant à 98 000 entre le 1er janvier et le 31 juillet 2007, dont 51 000 étrangers et 46 000 nationaux. Ces chiffres reflètent les mouvements en sortie des frontières, tous motifs confondus.

Le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile mauritaniens à l'étranger est estimé par le HCR, fin 2005, à 33 955 dont 19 712 au Sénégal (de Haas, 2008). Une vaste opération de retour au pays de réfugiés mauritaniens installés, suite aux évènements de 1989, au Sénégal et au Mali a été initiée par le Gouvernement fin 2007. Cette opération, confiée à l'Agence nationale d'accueil et d'insertion des réfugiés (ANAI) créée à cet effet, s'est déroulée en plusieurs vagues tout au long de l'année 2008 avec l'appui du HCR et a déjà permis le retour de 4 691 personnes, dont 54,5 % de femmes, jusqu'au mois d'août 2008.

PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration

BI. Changements démographiques

La population mauritanienne, estimée à environ 3,2 millions d'habitants en 2008 (Office national de la statistique (ONS), 2004a), avec une densité de 3,07 habitants au km², a été marquée par un vaste mouvement de sédentarisation au cours des dernières décennies, notamment suite aux épisodes de sécheresse ayant affecté le pays dans les années 1970 et 1980. Composée à plus de 70 % de nomades en 1965, la Mauritanie n'en compte actuellement qu'environ 5 % selon les données du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) (ONS, 2004b) et au même moment la population urbaine passait de 9 % en 1964 à 43 % en 2000 et à 51,1 % en 2006 (MAED et PNUD, 2008).

Les effectifs de population recensés en 2000 selon les tranches d'âge ainsi que les projections démographiques pour les années 2003-2008 sont consignés dans le tableau 2 en annexe I. Le taux de croissance démographique moyen enregistre une baisse entre les deux périodes 1977-1988 et 1988-2000, passant de 2,9 % à 2,4 % par an (ONS, 2004b).

La distribution par âge de la population mauritanienne dénombrée en 2000 (ONS, 2004b) reflète un profil d'une population jeune avec 43,5 % ayant moins de 15 ans et seulement 5,5 % âgés de plus de 60 ans. La tranche d'âge comprise entre 15 et 60 ans représente 51 % de la population.

Selon les données récemment publiées issues de l'Enquête nationale à indicateurs multiples (ONS, 2007), le taux de mortalité infantile s'élève à 77 pour 1 000 en 2007 tandis que le même taux chez les moins de 5 ans est estimé à 122 pour 1 000 (ONS, 2007). Quant à la mortalité maternelle, elle atteint 686 pour 100 000 naissances vivantes, taux considéré assez élevé en comparaison avec les niveaux enregistrés dans les pays de la région.

L'indice synthétique de fécondité (ISF) est estimé en 2001 à 4,7 enfants par femme de 15 à 49 ans selon les données de l'Enquête démographique et de santé en Mauritanie (EDSM) (ONS et ORC Macro, 2001).

Selon la DPNU, le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était positif sur les périodes 1995-2000 (0,8 %) et 2000-2005 (2,1 %), mais les estimations

pour les prochaines années indiquent une inversion de tendance : seulement 0,6 % pour la période 2005-2010 et négative, -1,1 %, pour les années 2010-2015 (DPNU, 2008).¹ La Mauritanie semble donc devenir un pays d'immigration important pour les pays voisins même s'il s'agit surtout d'une migration de transit (voir partie C).

B2. Environnement économique

L'environnement macro-économique en Mauritanie est caractérisé en premier lieu par l'apparition en 2006 de la production de pétrole, malgré la faiblesse du niveau de cette production en comparaison aux prévisions. En effet, en dépit d'une prévision de 75 000 barils/jour, la production effective a été réduite dès les premiers mois pour atteindre un niveau d'environ 13 000 barils/jour. Finalement la production annuelle est passée de 11,2 millions de barils en 2006 à 5,5 millions de barils en 2007. La projection pour 2008 n'atteint que 3,9 millions de barils. (FMI, 2008)

Malgré les difficultés ayant entravé, dès sa première année, la production off-shore du pétrole au large des côtes de Nouakchott au niveau du puits dit « Chinguetti », cette production a néanmoins dynamisé la croissance économique enregistrée en 2006 qui a atteint le pic de 11,4 % en termes réels. Sur la période 2003-2007, la croissance réelle du PIB a été relativement soutenue avec un taux moyen de 5,7 % tandis que le PIB hors pétrole connaissait lui aussi un taux moyen de croissance sur la même période de 5,2 %. En valeur nominale, le PIB s'élève en 2007 à 2 819 millions de dollars E.-U. D'un PIB per capita de l'ordre de 474 dollars E.-U. en 2003, la Mauritanie affiche en 2007 un PIB nominal de 952 dollars E.-U. par tête, soit un doublement en l'espace de cinq ans (Fonds monétaire international (FMI), 2008).

Il ressort des données figurant dans le tableau récapitulatif des principaux indicateurs macro-économiques relatifs à la période 2003-2007 (voir tableau 3 en annexe I) que le niveau d'endettement extérieur, y compris la dette publique et privée, atteint 2,709 milliards de dollars E.-U. en 2007 après avoir dépassé le seuil des 3 milliards en 2004 (3,151 milliards de dollars E.-U.) et 2005 (3,318 milliards de dollars E.-U.), soit, en termes relatifs, 96,1 % du PIB en 2007, en nette amélioration par rapport au ratio élevé de 224,9 % du PIB enregistré en 2003 (FMI, 2008). Il convient de rappeler à cet égard que le pays a bénéficié en 2006 de la seconde initiative d'allègement massif de la dette extérieure, portant sur un montant de plus de 800 millions de dollars E.-U. comme retracé dans la

¹ Les estimations de la DPNU se basent sur des moyennes annuelles pour des périodes de cinq années.

balance des paiements figurant en annexe. Cette diminution du montant de la dette extérieure vient s'ajouter à un premier allègement similaire (environ un milliard de dollars E.-U.) effectué au début des années 2000 dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE) suite à l'atteinte en 2002 du point d'achèvement requis pour bénéficier pleinement des facilités prévues par l'IPPTE.

En ce qui concerne la politique fiscale adoptée en 2008 par le gouvernement mauritanien, elle est centrée sur la réalisation de réformes fiscales visant à mettre en œuvre pleinement le mécanisme de refinancement de la TVA, rehausser le seuil de la TVA et de la taxe sur les revenus et à développer un régime intermédiaire pour alléger la taxation des petites et moyennes entreprises (FMI, 2008). D'autres réformes fiscales en cours de préparation ont pour objectifs la simplification du système de taxation directe et l'encouragement de l'investissement. Il est à signaler aussi que l'adoption d'un nouveau code d'investissement reste au programme du Gouvernement.

Les recettes publiques, toutes sources confondues, ont fortement progressé, passant de 120 milliards de dollars E.-U. en 2003 à 130 milliards de dollars E.-U. en 2004 et 2005, pour atteindre 466 milliards de dollars E.-U. en 2006 du fait des recettes du pétrole, des licences de téléphonie mobile et de l'annulation de la dette publique. En 2008, l'aide publique au développement contribue pour plus de 68 % au budget d'investissement (DSP/MEF, 2008). Les dépenses totales de l'Etat ont atteint le niveau record de 47,2 % du PIB en 2003, année de mise en œuvre d'un plan d'urgence anti-sécheresse, pour baisser à 38 % en 2004 et à 28 % en 2006 (MEIFP, 2008).

En relation avec la politique budgétaire, il est à noter que le gouvernement mauritanien a décidé de mettre en œuvre en 2008 un Programme spécial d'intervention (PSI) de 90 millions de dollars E.-U. pour faire face à l'augmentation des prix des produits alimentaires et alléger les effets de cette hausse sur les populations en permettant à ces dernières un accès à des produits alimentaires à travers : (i) la mise en place de stocks au niveau de l'ensemble du territoire national en prévision de la période de soudure ; (ii) des mesures à court terme permettant d'aider à maximiser les récoltes de la campagne agricole ; (iii) la distribution d'aide alimentaire aux segments de la population les plus vulnérables, notamment au travers des programmes « Vivres contre travail » ; (iv) l'élimination de la taxe d'importation sur le riz ; (v) la continuation de la subvention accordée pour le maintien du prix du pain ; (vi) la distribution limitée d'aliments de bétail afin de préserver le cheptel des populations vulnérables. Le plan comprend en outre une composante d'activités génératrices de revenus pour les populations des quartiers précaires et une hausse de 10 % des salaires des fonctionnaires destinée à compenser la perte de leur pouvoir d'achat.

Concernant le climat des affaires en Mauritanie, une étude menée en 2007 a montré que l'environnement des affaires en Mauritanie demeure difficile *malgré un assez bon cadre macroéconomique* (Banque mondiale, 2007). Il est caractérisé notamment par une productivité des firmes jugée assez faible, une industrie non compétitive à l'exception de l'industrie de la pêche, un niveau important de corruption, des problèmes d'infrastructures conséquents, des contraintes réglementaires fortes, un système judiciaire peu efficace et des taux d'imposition jugés élevés. Les réglementations douanières et du commerce extérieur sont également perçues par les entreprises comme étant de fortes contraintes. Il convient néanmoins de relever que l'investissement direct étranger (IDE) a presque triplé sur la période 2002-2004, essentiellement en relation avec l'industrie pétrolière. En 2006 et 2007, l'IDE a atteint respectivement le niveau de 154,6 millions de dollars E.-U. et 138,3 millions de dollars E.-U. (FMI, 2008).

La structure de l'économie mauritanienne est marquée par la prépondérance du secteur informel qui est le principal pourvoyeur d'emplois avec une proportion de plus de 80 % des emplois créés annuellement (Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle (MEIFP), 2008).

Au niveau du commerce extérieur, le compte courant a enregistré un déficit atteignant un niveau record en 2004 (610 millions de dollars E.-U.), notamment en raison de l'importation des équipements nécessaires à l'exploitation pétrolière. Depuis lors, les exportations ont enregistré des améliorations sensibles sur la période 2004-2007 du fait du renchérissement des cours du minerai de fer et du démarrage de la production pétrolière. Le niveau moyen des réserves officielles brutes de change est néanmoins demeuré relativement faible sur la période 2003-2005, oscillant entre 0,7 mois d'importations en 2003 (hors importations des industries extractives et importations financées par IDE et aide), 0,6 mois en 2004 et 1,1 mois en 2005. Mais il s'est amélioré sur la période suivante atteignant 2,6 mois en 2006 et 1,8 mois en 2007 avec une projection de 2,8 mois pour 2008, ce qui équivaut à 232 millions de dollars E.-U. (hors compte pétrolier) (FMI, 2008).

En 2006, la balance commerciale a enregistré un excédent de près de 200 millions de dollars E.-U., comme il ressort du tableau de la balance des paiements fourni par le tableau 4 en annexe I et comprenant les données relatives à l'année 2006 et les estimations et projections pour 2008. Les exportations ont atteint le niveau de 1,366 milliards de dollars E.-U. en 2006 enregistrant un accroissement de 118,6 % par rapport à l'année précédente (15,9 % hors pétrole) tandis que les importations s'élèvent à 1,167 milliards de dollars E.-U. pour la même année, accusant une baisse de 18,3 % par rapport à 2005 (FMI, 2007, 2008).

Concernant l'inflation, l'indice des prix à la consommation a enregistré ces dernières années une pression à la hausse en 2004 et 2005, atteignant respectivement 10,4 % et 12,1 % pour retomber à des taux de 6,2 % et 7,3 % respectivement en 2006 et 2007 (FMI, 2008). Pour l'année 2008, les prix ont été tirés à la hausse au cours des premiers mois en raison de la forte pression des prix des denrées alimentaires et du prix du pétrole au niveau mondial, tandis que ces mêmes prix ont connu de fortes baisses vers la fin de l'année.

B3. Marché du travail

La population active en Mauritanie était d'environ 1,16 million de personnes en 2004. Selon les données de l'EPCV, le taux d'activité en 2004 était d'environ 59,4 %, avec d'importantes disparités entre les hommes et les femmes, respectivement 82,3 % et 39,3 % (tableau 5 en annexe I) (Rosanvallon, 2006). La différenciation du taux d'activité selon le milieu de résidence ne présente pas d'écarts importants entre les milieux urbain et rural où les taux d'activité sont estimés respectivement à 60,8 % et 58,4 % (tableau 6 en annexe I).

En termes de population occupée, les tableaux 7 et 8 en annexe I présentent la distribution des taux d'occupation selon les tranches d'âge et le sexe ainsi que le milieu de résidence. Il en ressort qu'au niveau national, 67 % de la population active dispose d'un emploi en 2004, ce taux étant de 74,8 % pour les hommes et seulement de 52,7 % pour les femmes (EPCV, 2004).

La répartition de la population occupée selon les secteurs d'activité montre que le secteur agricole reste un important pourvoyeur d'emplois tandis que les branches de l'industrie n'offrent qu'une part restreinte des emplois, le secteur des services étant plutôt en croissance (tableau 9 en annexe I). Le travail formel ne représente qu'une part limitée de l'ensemble du marché du travail avec 15 à 16 % des actifs. Une grande partie de la population et des opportunités d'emploi dans des secteurs modernes est concentrée dans les régions de Nouakchott et de Nouadhibou.

L'analyse de la situation du chômage indique un taux élevé de 32,5 % en 2004, en progression par rapport à l'année 2000 où il était estimé à 29 %. En fait, l'économie nationale, peu diversifiée et dominée par le secteur informel, n'offre pas suffisamment d'opportunités. Sa croissance profite peu à l'emploi et ne permet pas d'absorber la demande évaluée à environ 30 000 nouveaux demandeurs d'emploi contre 16 000 postes créés annuellement dont plus de 80 % dans le secteur non structuré. L'industrie manufacturière, quant à elle, emploie moins de 3 000 personnes alors qu'au même moment on enregistre

une stagnation de l'embauche dans les grandes unités industrielles comme la Société nationale industrielle et minière (SNIM) (MEIFP, 2008). Le chômage frappe essentiellement les jeunes et les femmes : les deux tiers des chômeurs sont des femmes et sept femmes sur dix âgées de 15 à 24 ans sont au chômage (MEIFP, 2008). A cela s'ajoute le phénomène du chômage massif des diplômés.

B4. Capital humain

En 2007, l'Enquête à indicateurs multiples (MICS) fait état d'un taux d'alphabétisme des adultes de 57,6 % (ONS, 2007), enregistrant ainsi une progression car ce même taux était de 34,8 % en 1990 puis 53 % en 2000 (ONS, 2004b). Le taux d'alphabétisation spécifique à la population âgée de 15 à 24 ans est estimé en 2006 à 63,7 % contre 56,4 % en 2000 et 45,8 % en 1990 (PNUD, 2008).

En ce qui concerne la scolarisation, la Mauritanie a enregistré un taux net de scolarisation au cycle primaire de 76,7 % en 2007, celui des garçons étant de 78,8 % contre 74,6 % pour les filles (PNUD, 2008). Le taux de rétention dans l'enseignement primaire, estimé à 49,3 % en 2007, reste encore faible malgré de réelles avancées. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux brut est de 26 % pour le premier cycle et de 21 % pour le second cycle en 2005/2006. Le nombre de nouveaux entrants au premier cycle secondaire a connu une augmentation de 5,5 % entre 2006 et 2007, après avoir enregistré une baisse sur deux années consécutives. En termes de qualité de l'enseignement, il convient de signaler que le ratio élèves/maître a enregistré des améliorations ces dernières années en se situant à 44 au cycle primaire et 26,8 au secondaire. L'enseignement supérieur, quant à lui, regroupe un effectif de 16 311 étudiants en 2007 dont 13 309 dans des établissements nationaux. En 2007, on enregistre 1 144 diplômés de l'université de Nouakchott dont 183 sortants de la Faculté des sciences et techniques (MAED et PNUD, 2008).

Outre le faible taux d'alphabétisation, on relève aussi un manque d'éducation de la force de travail, ainsi qu'un faible développement de formations professionnelles appropriées. En effet, l'examen du niveau d'instruction et de qualification de la population active montre qu'environ 60 % n'a jamais fréquenté l'école formelle, 36 % a arrêté les études avant l'obtention du baccalauréat, 3 % a bénéficié d'une formation professionnelle ou technique et seulement 1 % a suivi des études supérieures (MEIFP, 2008).

Ce constat est aussi confirmé par les résultats de l'enquête auprès des entreprises réalisée en 2006 dans le cadre de l'étude sur le climat des

investissements qui relève que la proportion d'employés sans éducation est relativement forte (7,1 %) (Banque mondiale, 2007). De plus, le pays affiche une faible proportion d'employés ayant reçu une formation dans le domaine technique (12,3 %). Une bonne partie de la force de travail dans le secteur manufacturier dispose d'une éducation générale de niveau secondaire (45,3 %) alors que la proportion d'employés ayant une formation supérieure y est très faible.

La faible proportion de la main-d'œuvre qualifiée est une conséquence de l'offre insuffisante de la formation technique et professionnelle et de la faible capacité du dispositif en place qui comprend environ 40 institutions publiques et privées accueillant près de 6 000 étudiants. Malgré une récente amélioration, ce système affiche encore de nombreuses faiblesses, s'avère peu flexible et ne parvient pas à répondre à la demande, tant en termes de quantité que de qualité. Avec un flux annuel de sortants ne dépassant pas 1 300 diplômés, toutes filières et niveaux de formation confondus, le dispositif de formation technique et professionnelle demeure sous-dimensionné par rapport à la demande. En 2005, parmi les 1 223 diplômés, 3 % seulement ont un niveau de technicien supérieur, le reste étant des ouvriers semi spécialisés ou qualifiés et des techniciens. En outre, on remarque une inadéquation de la formation aux besoins actuels du marché de l'emploi dans la mesure où certains secteurs de l'économie sont mal fournis en main-d'œuvre qualifiée alors que plus de la moitié des sortants du dispositif de formation technique et professionnelle ne trouve pas d'emploi.

Encadré 1

Bref aperçu du dispositif statistique en Mauritanie et l'offre en données relatives à l'emploi

Le système statistique mauritanien a été marqué ces dernières années par la réalisation de réformes légales, institutionnelles et techniques menées dans le cadre plus global de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique 2000-2005. Ces réformes visaient d'une part à rendre opérationnels et efficaces les mécanismes de coordination statistique, à la fois institutionnelle et technique, par la mise à niveau de la réglementation et des institutions. A cet effet, une nouvelle loi (n°2005-017) a été adoptée en 2005 et un Conseil national de la statistique mis en place, dont émanent des commissions sur la déontologie, la qualité et les enquêtes.

En termes de production d'informations statistiques, l'accent a été mis sur les données sociales et démographiques pour lesquelles des ressources financières ont pu être mobilisées. Cependant, les données produites relatives à l'emploi ne couvraient que partiellement la demande en ce domaine, en partie faute d'avoir pu réaliser une enquête spécifique aux thèmes liés à l'emploi. Un projet de réalisation d'une enquête emploi est à l'heure actuelle en cours d'instruction au niveau des services du MEIFP et de l'ONS.

Une forte contrainte se dresse par rapport aux sources administratives du fait de la faiblesse de l'enregistrement des « faits » liés à l'emploi.

Les données d'état et de structure des populations active, occupée ou au chômage ont été fournies par le biais du RGPH pour l'année 2000 ainsi que leurs caractéristiques éducatives et démographiques. En outre, les différentes enquêtes par sondages effectuées auprès des ménages (EPCV, EDSM, etc.) ont permis de rendre disponibles des informations complémentaires. A cela s'ajoute les travaux par secteurs entrepris dans le cadre du Système d'informations sur le marché de l'emploi (SIME) par la Direction de l'emploi avec l'appui du PNUD.

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays

CI. Immigrants

Les sources de données sur la migration en Mauritanie sont limitées en termes de types d'informations, de fréquence et de diffusion de ces informations. On ne trouve pas non plus de source fiable structurée qui publie régulièrement des données centrées sur la migration. En ce qui concerne la migration de main-d'œuvre, un inventaire annoté des sources de données a été établi à la faveur d'une étude réalisée en 2005 pour le compte d'un projet de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique de l'Ouest (Cheikh Malainine, 2005).

Outre les recensements de population réalisés à des intervalles d'un peu plus de dix ans, les enquêtes réalisées ne couvrent les thèmes de la migration que dans de rares cas comme celui de l'Enquête nationale sur la migration (1993), réalisée par l'ONS en collaboration avec le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD) dans le cadre du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). Il convient de mentionner les monographies réalisées récemment en 2005 et 2006 par deux organisations non gouvernementales (ONG) nationales, l'Association pour la lutte contre la pauvreté et le sous-développement (ALPD) et l'Association pour la protection de l'environnement et action humanitaire (APEAH) sur financement octroyé par le HCR. A noter aussi l'Enquête sur la main-d'œuvre étrangère (EMOE) réalisée en 2007 par le Cabinet EDFORE pour le compte du MEIFP dans les trois villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso en prélude à l'élaboration d'une stratégie de gestion de la main-d'œuvre étrangère (EDFORE, 2007c). A cela s'ajoute une enquête légère menée en 2008 auprès d'un échantillon de 92 migrants en transit dans les deux villes de Nouakchott et Nouadhibou sur financement du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (Ekeibed, 2008).

En outre, l'enregistrement des flux migratoires, entrées et sorties aux frontières, est effectué par la Direction de la surveillance du territoire (DST) du Ministère de l'Intérieur, mais les données qui en sont issues ne sont pas publiées. Les reconductions aux frontières sont également enregistrées régulièrement. Par contre, les titres de séjour et les permis de travail, normalement délivrés aux étrangers en situation régulière, ne sont pas fournis systématiquement et, donc, ne peuvent générer des données fiables pour le moment. Les demandes d'asile

sont enregistrées au niveau du HCR et transmises au Ministère de l'Intérieur pour traitement.

En ce qui concerne les sources consulaires, il y a lieu de mentionner la difficulté d'obtenir des informations auprès des missions diplomatiques installées en Mauritanie sur leurs ressortissants.

Outre ce déficit enregistré au niveau des sources sur la migration en Mauritanie, il convient également de souligner le manque de travaux à caractère méthodologique visant à préciser et à affiner les concepts liés à la migration et à la mobilité pour servir dans les éventuelles études et enquêtes portant sur le sujet.

CI.1. Nombre total d'immigrants

Selon les données issues du RGPH 2000, le nombre d'étrangers résidents en Mauritanie s'élève à 34 481 personnes, ce qui montre que l'immigration déclarée en Mauritanie était encore limitée à cette date. Il faut relativiser ce chiffre par le fait que le dénombrement s'est déroulé au mois de novembre 2000, quelques mois après l'apparition de tensions politiques entre la Mauritanie et le Sénégal ayant eu pour conséquence l'initiation de mesures de refoulement de ressortissants sénégalais pendant une courte période suivie d'un retour à une normalisation des relations entre les deux pays. En outre, il était communément admis qu'il était relativement facile pour des étrangers de se procurer, à l'époque, des papiers d'identité mauritaniens, en particulier avant la généralisation de la carte d'identité nationale non falsifiable. Il en résulte une non-déclaration de la véritable nationalité de la part des étrangers dans un tel cas et, donc, une sous-estimation des effectifs d'immigrés dénombrés au cours du recensement de la population.

A cet égard, il convient de noter que la communauté sénégalaise résidant en Mauritanie comptait à elle seule 32 729 personnes en 1988 selon le second RGPH. Mais suite aux événements de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal, des milliers de sénégalais ont été rapatriés cette année-là, à l'instar des Mauritaniens du Sénégal. Ces retours forcés au pays d'origine ont sans nul doute freiné la tendance à une forte migration de part et d'autre des frontières entre le Sénégal et la Mauritanie.

L'origine des immigrés en Mauritanie en 2000 est détaillée dans le tableau 10 en annexe I qui porte sur la répartition de ces immigrés déclarés au recensement de la population selon leur pays d'origine. Il en ressort que la

grande majorité, soit environ 84 %, provient de pays d'Afrique subsaharienne et en particulier du Sénégal (37,6 %) et du Mali (28 %), pays de voisinage immédiat de la Mauritanie. Depuis cette date, avec la mise en service en 2004 de la route Nouakchott-Nouadhibou qui permet de relier le pays au Maroc, de plus en plus de Maghrébins font souvent le déplacement vers Nouakchott.

Selon les données de la DPNU, le stock des immigrants au milieu de l'année 2005 était de 66 053 personnes (réfugiés inclus) soit 2,2 % de la population totale ; les projections pour l'année 2010 estiment à presque cent mille immigrants (99 299 personnes) soit 2,9 % de la population totale. Le taux de croissance annuel du stock des immigrants a été particulièrement instable pendant la dernière décennie : négatif de 12,6 % pour la période 1995-2000, 1,1 % pendant 2000-2005 et en hausse estimée à 8,1 % pour les années 2005-2010 (DPNU, 2009). Ces fluctuations peuvent en partie être expliquées par les tensions politiques avec le Sénégal, mais en même temps elles semblent indiquer une récente attraction des migrants de la sous-région à l'égard de la Mauritanie.

Si l'on se réfère à l'étude sur le profil migratoire de la Mauritanie (HCR, OIM et UE, 2006) réalisée en 2006, les effectifs de population étrangère vivant en Mauritanie sont estimés à 200 000 personnes, toutes catégories de migrants confondues, soit environ 7 % de la population nationale en 2006, dont la seule capitale, Nouakchott, accueille environ 100 000 personnes. Dans certains quartiers dits périphériques de Nouakchott, le taux de population étrangère peut parfois atteindre jusqu'à 25 %. Plus de 35 nationalités sont représentées au niveau de ces communautés avec une forte majorité de ressortissants de pays ouest-africains.

Au niveau des flux d'entrées régulières enregistrées au passage des frontières, les données ne sont pas publiées de manière courante. Le tableau 11 en annexe I fait état de données partielles relatives aux entrées régulières dans le territoire mauritanien portant sur quelques mois de 2007. Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2007, les entrées régulières sur le territoire enregistrées par les services mauritaniens font état d'environ 106 000 personnes dont 59 000 étrangers et 47 000 nationaux. Il en ressort que le flux d'étrangers qui entrent régulièrement en Mauritanie est estimé en moyenne à 8 428 chaque mois, soit environ 101 136 par an.

Les tableaux 12 et 13 en annexe I font état du nombre de personnes étrangères ayant bénéficié de la délivrance de papiers permettant l'entrée et le séjour en territoire mauritanien pour les années 2006 et 2007. Il en ressort qu'entre ces deux années, le nombre de visas de séjour octroyés a augmenté

d'environ 18,1 % et celui des cartes d'étranger² de 36,8 % tandis que les autorisations d'entrée ont baissé de 14,6 %.

CI.2. Types d'immigrants

La problématique de l'immigration est longtemps restée ignorée en Mauritanie car ses effets n'étaient pas considérés comme particulièrement aigus. Cette immigration se manifestait surtout par des flux de ressortissants venant de pays limitrophes, en particulier le Mali et le Sénégal, pour travailler en Mauritanie. Malgré le retrait de la Mauritanie de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1999, cette immigration dite traditionnelle n'en a pas été affectée et a continué à être observée, facilitée par des accords bilatéraux offrant des conditions privilégiées de circulation des personnes vers la Mauritanie.

Parmi ces immigrés, il est aussi à noter le cas des groupes de réfugiés et de demandeurs d'asile en Mauritanie qui sont apparus ces dernières années suite au déclenchement de conflits ou de troubles internes dans certains pays ouest-africains dans les années 1990 tels que la Sierra Leone, le Liberia et, plus tard, en Côte d'Ivoire au début des années 2000. Selon l'étude sur le profil migratoire de la Mauritanie (HCR, OIM et UE, 2006) le nombre de réfugiés en Mauritanie est estimé en 2006 à un millier de personnes. L'étude conduite par Hein de Haas et publiée par l'OIM (de Haas, 2008) fait état d'un nombre de 724 en fin 2005. Le tableau 14 en annexe I portant sur des données partielles montre que le stock des réfugiés en provenance des seuls trois pays de Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et de la Guinée est passé de 15 en 2000 à 339 en 2007, avec une accélération à partir de la période 2005-2007, probablement due à l'effet de la mise en place de la nouvelle Commission nationale consultative chargée de la gestion de l'octroi du statut de réfugié (HCR, 2008). A ces réfugiés, il convient d'ajouter les flux de nouveaux demandeurs d'asile enregistrés auprès du bureau du HCR et consignés dans le tableau 15 en annexe I, soit un flux annuel d'environ 233 personnes en 2007 (HCR, 2008). A la fin de l'année 2008, le nombre total de réfugiés en Mauritanie était de 1 041 personnes, et celui de demandeurs d'asile se réduit à 62 personne (HCR, 2009).

L'enquête sur la main-d'œuvre étrangère (EMOE) réalisée en 2007 dans les 3 villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso indique par extrapolation

² La carte d'étranger est une carte de résidence établie par la DST au profit d'un étranger qui réside légalement en Mauritanie alors que le visa de séjour apposé sur le passeport ne prouve pas la qualité de résident. Ce visa peut être délivré à entrées multiples et pour un long séjour par la DST alors que celui délivré par le consulat à l'étranger ne dépasse pas 3 mois. Quant aux autorisations d'entrée, elles sont délivrées à des ressortissants étrangers qui se viennent dans un pays où il n'y a pas de consulat mauritanien.

que le nombre d'étrangers résidant en Mauritanie s'élève à 48 000 personnes, constitués d'africains en grande majorité, notamment des sénégalais, des maliens et des guinéens. En fait, une intensification de l'immigration en Mauritanie a été remarquée en 2005 et 2006, probablement dû en partie aux perspectives d'exploitation de ressources pétrolières.

Parmi ces migrants, on rencontre des personnes en transit en direction de l'Europe mais qui peuvent parfois profiter de leur séjour en Mauritanie pour occuper des emplois pendant des périodes plus ou moins longues.

Outre les ressortissants d'Afrique de l'Ouest, quelques colonies de travailleurs expatriés sont apparues ces derniers temps en raison de l'implantation d'entreprises étrangères. C'est le cas de ressortissants de pays maghrébins et d'autres pays dont des sociétés sont engagées dans les prospections et la production pétrolière et minière.

En ce qui concerne la durée de résidence des immigrés en Mauritanie, une proportion d'un peu moins de la moitié (46,7 %) de ces étrangers a résidé au moins dix ans dans le pays tandis que 16,8 % sont présents sur le territoire mauritanien depuis moins d'une année (ONS, 2004b). Selon la base de données de l'OCDE, les immigrés ayant résidé en Mauritanie plus de dix ans représentaient un pourcentage important (34 %). 32 % des immigrés ont vécu moins de cinq ans en Mauritanie, et seulement 16 % d'entre eux y ont résidé entre cinq et dix ans (OCDE, 2008).

Depuis lors, ce profil de migrants présents en Mauritanie a dû changer en termes de durée de résidence car si l'on se réfère aux résultats de l'EMOE réalisée en 2007 dans trois villes principales, 60 % des étrangers présents en Mauritanie y résidaient depuis 2000 et l'on constate une intensification des flux d'entrée depuis les deux dernières années (EDFORE, 2007c). Il en résulte des proportions importantes de nouveaux immigrés dont la résidence dans le pays est de courte durée. Par ailleurs, environ 68 % des étrangers ont déclaré leur intention de retourner dans leurs pays d'origine dans un avenir proche alors que 12 % envisageaient de rester en Mauritanie.

D'un autre côté, les résultats issus de la même enquête indiquent que 80 % des travailleurs étrangers n'ont pas de permis de travail. Le profil des emplois occupés par les étrangers dans les trois villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso montre que 87 % travaillent dans le secteur des services dont 37 % dans le travail domestique, 12 % dans le petit commerce, 11 % comme chauffeurs, 6 % dans la restauration et l'hôtellerie, 16 % dans les autres petits

métiers (coiffeurs, photographes, gardiens). Le secteur du BTP occupe lui aussi quelque 6 % des étrangers à des emplois de maçons et de manœuvres, tandis que le secteur de la pêche offre 5 % des postes de travail occupés par les étrangers. En termes d'employeurs, 60 % des travailleurs étrangers sont embauchés par des ménages ou des individus et les indépendants installés à leur propre compte représentent 25 %. Les entreprises privées en occupent 11 % contre 3 % dans le secteur public. Il convient de rappeler ici que la grande majorité de ces emplois est exercée dans le secteur informel (EDFORE, 2007d).

Sur le plan des revenus, des estimations faites dans l'étude sur le Profil migratoire de la Mauritanie évaluent le niveau moyen des gains mensuels d'un employé peu ou pas qualifié entre 85 et 170 euros par mois (HCR, OIM et UE, 2006).

Sur le plan des visites de touristes en Mauritanie, un total de 64 488 entrées a été enregistré en 2008 dont les détails sont présentés dans le tableau 16 en annexe I (Direction du tourisme, RIM, 2009). La répartition selon les nationalités des touristes ayant visité l'Adrar par vols charter figure dans le tableau 17 en annexe I. Il en ressort que les Français en constituent 86,8 %.

CI.3. Immigrants en situation irrégulière

La migration irrégulière est relativement complexe pour être cernée facilement dans le contexte de la Mauritanie. Si plusieurs critères peuvent normalement être utilisés pour définir le migrant irrégulier, tels que les conditions d'entrée et de séjour dans le territoire mauritanien ainsi que la détention du permis de travail, il est manifeste que ces critères ne sont pas opérationnels dans les faits pour qualifier le migrant d'irrégulier car la réglementation n'est pas systématiquement appliquée, notamment en matière de délivrance d'autorisations de séjour et de travail. Ainsi les cas de séjours illégaux par dépassement de la durée initialement autorisée sont relativement fréquents alors que les cas d'entrées illégales sur le territoire mauritanien sont relativement peu nombreux compte tenu des accords et lois en vigueur en Mauritanie. De même, la grande majorité de travailleurs migrants qui ne dispose pas de permis de travail n'est pas considérée comme illégale, au moins dans les faits en raison de la non-application de la réglementation régissant le travail des étrangers. On en conclut que la mesure de l'importance numérique de la migration irrégulière en Mauritanie n'est pas chose aisée, d'autant plus que ce phénomène, par nature, ne se prête pas facilement à l'observation ni aux enregistrements administratifs.

En Mauritanie, les migrants irréguliers appréhendés font l'objet de l'une des mesures suivantes consacrées par le droit et les usages:

- i. Déguerpissement : signifiée à l'intéressé par la *police ou la gendarmerie*, prise lorsque le visa lié à un contrat de travail est refusé ou annulé ou que l'autorisation d'occuper un travail salarié n'est pas accordée.
- ii. Refoulement : prononcée contre tout étranger entré de manière clandestine ou ne remplissant pas les formalités requises pour l'admission sur le territoire et l'empêchant de pénétrer dans le pays.
- iii. Expulsion : prononcée par arrêté du directeur général de la Sûreté nationale à l'encontre d'un étranger dont la présence constitue une menace pour l'ordre public ou à la sûreté de l'Etat ; notifiée avec un délai de grâce pour quitter le territoire, l'étranger frappé d'expulsion est reconduit à la frontière de son choix.
- iv. Interdiction de séjour (avec reconduite aux frontières): décision judiciaire qui peut être prise contre un étranger ayant commis un délit.
- v. Reconduites aux frontières : mesure administrative prise à l'encontre d'un étranger intercepté après son entrée, et qui ne répondrait pas aux conditions de séjour.
- vi. Assignation à résidence : imposée à tout étranger dont la présence peut être considérée comme dangereuse pour la défense nationale et / ou la sécurité publique ; concerne aussi tout individu ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion en instance d'exécution et se trouvant dans l'impossibilité de quitter le territoire.
- vii. Rapatriement volontaire : vers le pays d'origine ou autre pays disponible à accueillir.

Concernant les migrants irréguliers refoulés, leur nombre s'élève respectivement à 4 499 en 2006 et 4 148 en 2007 selon les données disponibles auprès des services de la Direction de la surveillance du territoire (DST, 2008) (voir tableau 18 en annexe I).

S'il est relativement complexe de distinguer les migrants travailleurs irréguliers de leurs confrères en situation régulière, il est par contre relativement plus facile de caractériser et de cerner les migrants clandestins en transit vers l'Europe, tout au moins ceux qui sont appréhendés, qui constituent de plus en plus des lots importants de la migration irrégulière en Mauritanie. Ces nouveaux « boat people » de diverses origines, africaines et non africaines, font appel à des réseaux de passeurs et paient des prix exorbitants pour leur traversée hasardeuse. Le territoire et les eaux mauritaniens sont juste utilisés comme lieu de passage pour atteindre l'Europe et en premier lieu les îles Canaries. Selon

une récente enquête de l'ONU, la Mauritanie est devenue une véritable plaque tournante du trafic d'immigrants clandestins en partance pour l'Europe, avec des réseaux de passeurs ayant réalisé à leur profit des opérations estimées à 300 millions de dollars E.-U. générés par ce trafic illicite d'immigrants pour la seule année 2006 (CRIDEM, 2008d).

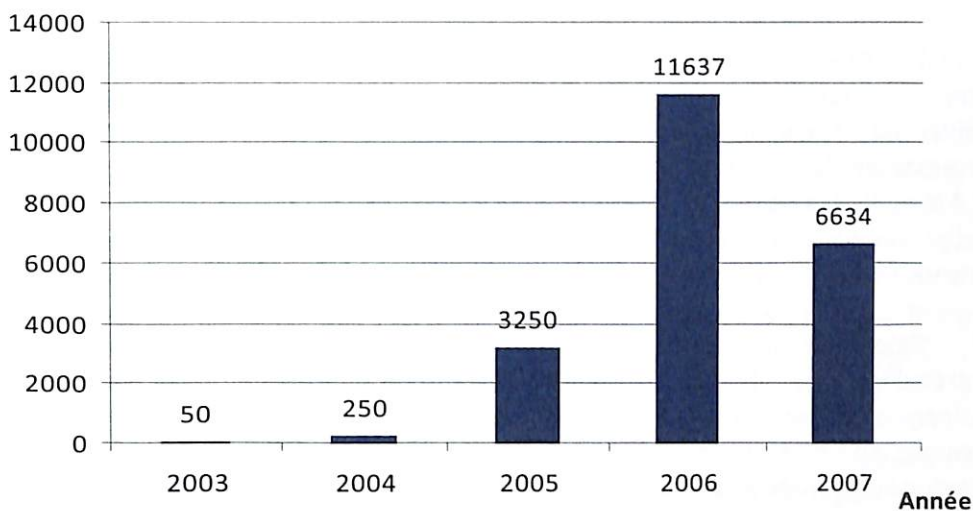
En raison du durcissement des contrôles aux frontières méridionales de l'Europe et de la mise en vigueur de mesures sévères de contrôle de l'entrée et du séjour dans les pays maghrébins, de nombreux migrants candidats à l'entrée en Europe ont dû se replier ces dernières années sur le territoire et les eaux territoriales mauritaniens dans le but de réussir la traversée vers l'Europe. En effet, des législations nationales de plus en plus restrictives et des contrôles frontaliers renforcés dans les pays de transit traditionnels ont fermé les accès par les enclaves de Ceuta et Melilla ou par le détroit de Gibraltar, d'où un changement des itinéraires opéré par les filières de migrants internationaux qui se sont rabattues sur le territoire mauritanien dans l'espoir de profiter de toutes les brèches qui leur permettraient d'acheminer leurs clients.

Les traversées de l'Atlantique par des migrants illégaux sont récemment devenues de véritables tragédies qui font de très nombreuses victimes. Des rapports font état de 1 200 à 1 300 pertes en vies humaines en mer entre novembre 2005 et mars 2006 lors de traversées vers les îles Canaries, avec un taux de naufrage de 40 % des bateaux (Seneweb news, 2006). Néanmoins, les tentatives quotidiennes de traversée concernent toujours 700 à 800 personnes. Selon les résultats d'une enquête conduite récemment au Maroc par le Comité international pour le développement des peuples (CISP) et l'Association marocaine d'études et de recherches sur la migration (AMERM), environ 5,7 % des Subsahariens vivant clandestinement au Maroc, estimés entre 10 000 et 15 000, y sont arrivés via la Mauritanie (Jeune Afrique, 2008). Des chiffres avancés par la police espagnole évaluent à plus de 10 000 les effectifs de ces migrants clandestins africains présents en Mauritanie et au Sahara Occidental, en attente d'émigrer en Europe. Selon des statistiques émises par des experts de l'Open Society Institute of West Africa (OSIWA) (IRIN, 2009) ayant conduit des recherches en Mauritanie, il semble que, pendant la haute saison, environ trois embarcations avec à leur bord jusqu'à 150 migrants clandestins quittent le rivage de Nouadhibou au nord de la Mauritanie chaque semaine, le port de cette ville étant considéré comme une véritable antichambre de la migration en Europe.

La Mauritanie est de fait devenue un lieu de transit pour des effectifs importants de migrants irréguliers en partance pour l'Europe via les îles Canaries

(Espagne) à tel point qu'en 2006, un nombre record de 11 637 migrants irréguliers ont été reconduits aux frontières dont environ 6 000 ont séjourné dans un camp de rétention ouvert à Nouadhibou, ville portuaire au nord du pays. Entre le 1er janvier et le 11 décembre 2007, cette mesure à caractère administratif a touché 6 634 personnes. Ces migrants sont en grande partie de nationalités sénégalaise (60 %) et malienne (35 %), le reste étant composé de Ghanéens, Gambiens, Ivoiriens, Togolais et Bissau-Guinéens. Ces chiffres traduisent une progression sans précédent car en 2005, le nombre de migrants reconduits aux frontières était de 3 250 individus alors qu'il n'était que de 250 en 2004 et 50 en 2003, selon des données récentes obtenues auprès des services du Ministère de l'Intérieur représentées par le graphique 2 ci-dessous. En 2006, le nombre de migrants irréguliers reconduits à la frontière s'élevait en moyenne à 970 cas par mois. Les deux années suivantes ont enregistré des chiffres nettement moins élevés : 6 634 cas de reconduites aux frontières en 2007 selon des données non publiées du Ministère de l'Intérieur, correspondant à une moyenne de 553 cas par mois, et 740 personnes pour les deux premiers mois de 2008, soit une moyenne mensuelle de 370 personnes (voir tableau 19 en annexe I).

Graphique 2 : Nombre des migrants irréguliers reconduits à la frontière, 2003 - 2007



Source: Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008

L'année 2005 correspond à un vrai tournant où l'on enregistre une apparition de ce phénomène à une échelle significative, suivie d'une expansion en 2006, où le nombre de cas de reconduites aux frontières est multiplié par trois fois et demie. Ainsi, comparée à l'ensemble des entrées régulières pour

l'année 2007, la masse des migrants irréguliers reconduits représente un poids estimé à 7 %. (Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008).

La baisse observée en 2007, qui semble continuer au cours des premiers mois de l'année 2008, est d'ailleurs confirmée par les chiffres de sources officielles espagnoles qui font état de 18 057 migrants clandestins interceptés en mer en 2007 contre 39 180 migrants voyageant sur des pirogues (« cayucos ») en 2006 (Jeuneafrique, 2008). Selon les chiffres officiels de source espagnole, plus de 100 embarcations d'immigrés clandestins sont arrivés aux Canaries entre janvier et septembre 2008, en dépit des mesures de contrôle maritime mises en place (CRIDEM, 2008e). Au cours de l'année 2008, 13 424 personnes sont arrivées sur les côtes espagnoles, soit 25,7 % de moins que l'année précédente pour la même période (BBC news, 2009). Selon la même source du Ministère de l'Intérieur espagnol, les chiffres correspondants pour les seules îles Canaries sont respectivement de 31 678 en 2006, 12 478 en 2007 et 9 181 en 2008 (BBC news, 2009). Il a été observé que la cadence des embarcations de fortune en partance de la Mauritanie vers les Canaries s'intensifie en raison de la fin du moratoire sur la pêche donnant lieu à des arrivées massives d'embarcations. En effet, ce moratoire rendait la tâche difficile aux passeurs qui ne pouvaient plus se mêler aux véritables pêcheurs pour prendre la mer.

Par ailleurs, selon les données détaillées par nationalité et relatives aux reconduites aux frontières pour les cinq premiers mois de 2007 figurant dans le tableau 20 en annexe I, il ressort que les Sénégalais et les Maliens forment les deux groupes les plus importants avec des effectifs représentant respectivement 52,4 % et 20,4 % de l'ensemble des migrants irréguliers reconduits à la frontière : à elles seules, ces deux nationalités de pays limitrophes forment 72,8 % de l'ensemble de ces effectifs (Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008).

Selon les résultats d'une enquête sur la migration de transit (EMT) menée auprès d'un échantillon de 92 migrants en transit à Nouakchott et Nouadhibou et financée par le FNUAP, ces derniers sont dans leur très grande majorité des hommes, soit 88 %, contre 12 % de femmes. Ils sont à 97 % âgés entre 15 et 59 ans, donc potentiellement actifs, tandis que les moins de 15 ans ou plus de 60 ans sont plutôt rares parmi les migrants en transit. Ils sont originaires principalement de l'un des dix pays africains suivants : Sénégal, Nigeria, Mali, Guinée Conakry, Gambie, Burkina Faso, Sierra Leone, Liberia et Niger. Concernant leur statut matrimonial, ils sont environ la moitié à être célibataires. La taille moyenne de leur famille dans leur pays d'origine est relativement grande avec plus de sept personnes (Ekeibed, 2008).

Quant à leur niveau d'éducation, il ressort des résultats de l'EMT 2008 que plus de la moitié ont au moins un certain niveau d'éducation (primaire : 27 %, secondaire : 27 % et supérieur : 3 %) tandis que 43 % n'ont aucun niveau scolaire. Pour déterminer la raison principale de leur décision d'émigrer, ils citent par ordre d'importance : la rareté d'opportunités d'emploi (49 %), la combinaison de ce dernier motif avec le niveau bas du salaire (22 %), les bas salaires (9 %) et les conflits politiques et sociaux (8 %) (Ekeibed, 2008).

Concernant la situation d'emploi, les résultats issus de la même enquête indiquent que 61 % des migrants en transit possédaient un emploi au moment de quitter leur pays d'origine, seuls 16 % étaient sans emploi. Ce résultat est cohérent avec celui d'une autre enquête de plus de trois mois portant sur une centaine d'immigrés clandestins originaires du Mali, du Sénégal, du Ghana et de la Mauritanie confirmant ainsi des conclusions issues d'autres travaux effectués au Sénégal. L'immigration clandestine n'est pas qu'une affaire de pauvreté selon l'étude intitulée « Irregular Migration in West Africa » et menée par l'OSIWA (Come4News, 2008). Cette étude montre qu'au Sénégal, les candidats à l'immigration clandestine ne sont pas majoritairement chômeurs et les motivations de leur départ à l'étranger relèvent plutôt des pressions familiales exercées sur eux.

Toujours selon l'enquête EMT 2008, environ 88 % des migrants en transit exercent un emploi durant leur séjour en Mauritanie, en général dans le secteur informel, dont 56 % dans le secteur des services, 36 % dans l'agriculture et le reste au niveau des autres branches dont la construction et l'industrie. Leurs salaires sont plus faibles que la moyenne en Mauritanie avec même plus de 50 % de cas inférieurs au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et la plupart ne disposent pas de contrat de travail. En terme de nombre d'heures travaillées, 67 % des migrants ont déclaré travailler plus de la durée légale de 8 heures par jour (Ekeibed, 2008).

La durée de séjour des migrants en transit en Mauritanie est comprise entre un et six mois pour 66 % des cas, moins d'un mois pour 19 % et supérieure à six mois pour 15 %. Environ 41 % des migrants projettent de séjourner moins de trois mois en Mauritanie (Ekeibed, 2008).

L'EMT montre qu'au niveau de l'itinéraire suivi pour entrer en Mauritanie, 63 % des migrants enquêtés déclarent être arrivés directement en Mauritanie sans avoir transité par un autre pays alors que 37 % sont passés par un autre pays avant d'atteindre le territoire mauritanien. Les moyens de transport utilisés à cet effet sont à hauteur de 89 % l'automobile tandis que l'avion a été utilisé

par 8 % des personnes concernées. Quant aux itinéraires révélés que pourraient emprunter les candidats à l'émigration clandestine via le territoire mauritanien, on relève les trajets suivants : (i) rassemblement à Zouerate au nord de la Mauritanie en provenance notamment du Mali pour se diriger vers Nouadhibou (port minéralier et commercial) ; (ii) arrivée à Nouakchott ou, non loin de là, à la localité de Jreida en provenance de Saint-Louis au Sénégal ; (iii) départ de Chegga au nord de la Mauritanie en direction de Bechar via Tindouf en Algérie. Une carte fournie en annexe III permet de visualiser les mouvements de migrants vers les îles Canaries en transit par la Mauritanie (A. Choplin, 2008). Il a aussi été révélé en 2002 qu'une filière chinoise faisait transiter par l'aéroport d'Atar des migrants avec des passeports japonais falsifiés en partance pour Marseille (France) à bord de charters de touristes (Ramdan, 2008).

La destination finale de ces migrants est l'Europe pour 92 % d'entre eux alors que ceux qui ont l'intention d'aller aux Etats-Unis représente 4 % et les candidats à l'émigration vers les pays arabes (Libye, Maroc, Tunisie et Qatar) forment eux aussi 4 % des effectifs de migrants en transit. Le coût du voyage vers la Mauritanie varie entre 40 et 240 dollars E.-U. selon les cas (Ekeibed, 2008).

Le prix payé par le migrant aux passeurs oscille entre 500 et 1 000 euros pour la traversée maritime à partir de Nouadhibou alors qu'il est de 1 700 à 3 400 euros pour le périple saharien (Seneweb news, 2006). D'autres sources (de Haas, 2008) estiment ces prix de la traversée entre Nouadhibou et les îles Canaries entre 385 dollars E.-U. et 1 260 dollars E.-U. On dénombre 45 organisations de passeurs qui s'adonnent à ce trafic de personnes en Mauritanie, au Maroc et au Sahara Occidental.

En ce qui concerne les motivations de départ de ces immigrés et le processus de prise de décision, il ressort de différentes études que la décision d'émigrer est souvent issue d'une concertation familiale ou en communauté. Des contacts avec des proches, membres des réseaux déjà installés en Mauritanie, permettent de s'assurer un premier soutien à l'arrivée. Ces réseaux institués par les communautés installées sur place ont en effet un rôle important dans l'attraction et le soutien de nouveaux migrants de même nationalité.

En matière de rapatriement volontaire des immigrants, les canaux diplomatiques en collaboration avec l'OIM, le HCR et d'autres organisations ont facilité le retour de 350 personnes entre 2004 et 2006. Ces rapatriements ont principalement concerné des ressortissants de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan (Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008)

C2. Emigrants

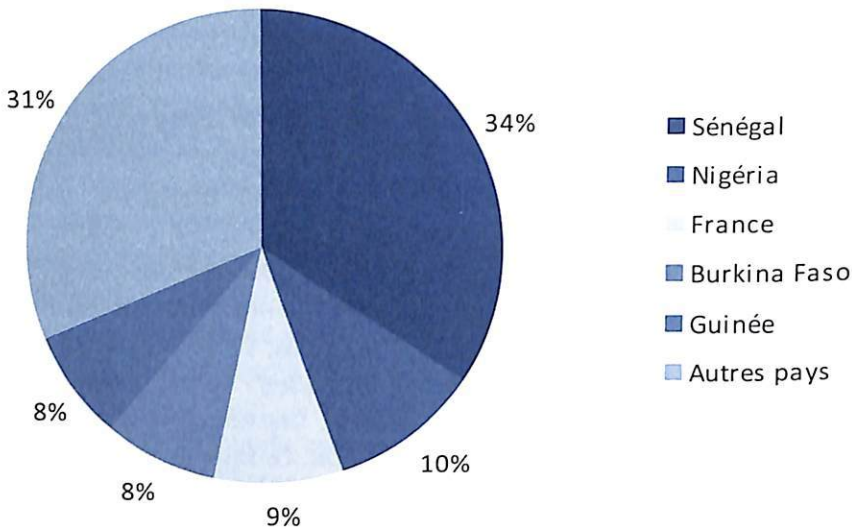
C2.1 Nombre total d'émigrants

Les effectifs des Mauritaniens résidant à l'étranger font l'objet d'évaluations divergentes selon les sources disponibles. Les sources administratives du Ministère mauritanien des Affaires étrangères chiffrent ces effectifs à 250 000 dont 128 000 en Afrique de l'Ouest, 17 500 dans les autres pays africains, 24 000 dans les pays du Golfe, 20 000 en France et 60 500 dans le reste du monde (MAED, 2005). Quelques 80 000 ressortissants sont gérés par neuf consulats généraux (MAED, 2005), les autres, soit environ les deux tiers, sont partiellement administrés par des ambassades : Abidjan, Bamako et Abou Dhabi en constituent les plus grandes colonies. Cet effectif représente environ 7,9 % de la population résidente totale en 2008. Le tableau 21 en annexe I fait ressortir la répartition des effectifs mauritaniens vivant à l'étranger selon leur pays d'accueil.

Selon d'autres estimations contenues dans une étude récente réalisée pour le compte de l'Organisation internationale pour les migrations (de Haas, 2008), le stock d'émigrés mauritaniens est estimé à 65 889 personnes installées en Afrique de l'Ouest (65,6 %), en Afrique centrale (2,4 %), en Europe (20,6 %), dans les pays arabes (0,3 %), en Amérique du Nord (2,5 %) et dans d'autres pays (8,6 %). Cette même source fait état de 17 623 migrants nés en Mauritanie et enregistrés dans les principaux pays européens de destination dont la France (8 237 personnes en 1999) et l'Espagne (8 410 personnes en 2006). Comparés à l'ensemble des migrants ouest-africains vivant dans les pays de l'OCDE, la communauté des migrants nés en Mauritanie et vivant dans ces pays ne représente que 1,4 %.

Par ailleurs, selon des données disponibles auprès du Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté (DRC) sur la migration, la globalisation et la pauvreté (basées sur les données des recensements sur la période 1995-2005), le stock de mauritaniens migrants est évalué à 116 888 personnes répartis selon les pays de destination tel que représenté dans le graphique 3 ci-dessous (voir aussi tableau 22 en annexe I).

Graphique 3 : Stock de émigrants mauritaniens selon les pays de destination, 1995 - 2005 (%)



Source: DRC, 2007

La comparaison et l'analyse critique de ces différents chiffres issus des trois sources citées ci-dessus fait ressortir en premier lieu des divergences importantes au niveau de l'effectif global et au niveau des effectifs enregistrés dans certains pays. Il est à noter que les estimations du Centre DRC sont manifestement sous-estimées dans le cas de plusieurs pays de destination dans la zone arabe tels que l'Arabie saoudite et en Afrique de l'Ouest tels que le Mali et la Guinée-Bissau. Ces évaluations permettent néanmoins de fixer un ordre de grandeur pour chacun de ces effectifs, en particulier quand on les combine avec les estimations disponibles pour chaque catégorie d'émigrés.

C2.2 Type d'émigrants

Le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile mauritaniens à l'étranger est estimé en fin 2005 à 33 955 dont 19 712 au Sénégal selon les données du HCR (de Haas, 2008). Ces chiffres sont tout à fait cohérents avec les deux tableaux 23 et 24 en annexe I portant sur l'évolution des stocks de demandeurs d'asile et de réfugiés mauritaniens entre 2000 et 2007 et répartis selon les pays d'accueil. Il ressort de l'analyse de ces données que le nombre de réfugiés s'est accru régulièrement entre 2000 et 2007 avec un taux de 11,2 % entre ces deux années, soit une moyenne annuelle de 1,6 % (HCR, 2008). On constate également que l'on n'a pas enregistré de baisse du nombre de réfugiés au cours de la période 2006-

2007 caractérisée par une transition démocratique dans le pays, censée dissiper les craintes à la base de l'exil des réfugiés. En 2008, l'effectif total fourni par le HCR est de 45 601 réfugiés soit une augmentation de 37,8 % (12 512 réfugiés de plus en une année) liée à la révélation d'un certain nombre de réfugiés au Sénégal et au Mali qui n'étaient pas enregistrés en tant que tels et qui ont émergé suite aux récentes opérations de rapatriement de ces réfugiés vers la Mauritanie (HCR, 2009). Concernant l'implantation géographique de ces réfugiés, il convient de noter que les communautés se retrouvent principalement au Sénégal, au Mali, en France et aux Etats-Unis par ordre d'importance décroissant. Concernant les demandeurs d'asile de nationalité mauritanienne, leur flux annuel s'élève à 783 personnes en 2007 après avoir atteint 4 651 en 2002 (HCR, 2008).

L'une des questions importantes relatives à la gestion des réfugiés mauritaniens est l'organisation en cours du retour des réfugiés installés au Sénégal et au Mali. En effet, suite à des concertations politiques organisées en 2007 entre les différentes parties concernées par le règlement de la question des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali ayant émigré après les événements de 1989, une vaste opération visant le retour de ces réfugiés au pays a été organisée par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, en particulier le HCR. Cette opération, entamée fin 2007 et confiée à l'ANAIIR créée à cet effet, s'est déroulée en plusieurs vagues tout au long de l'année 2008 et avait déjà permis le retour de 4 691 personnes dont 54,5 % de femmes en août 2008 (voir tableau 25 en annexe I). Au 31 décembre 2008, ce chiffre a dépassé les 5 000 réfugiés rapatriés et, selon les autorités mauritaniennes, il est question de faire revenir les 15 000 restants en 2009. Une question importante soulevée par le retour de ces réfugiés est celle de leur fournir des papiers d'identité (ANAIIR, 2008).

En matière de migration de travail, il convient d'abord de signaler que les opportunités d'emploi dans les pays du Golfe ont attiré beaucoup de Mauritaniens à la recherche d'emplois rémunérateurs. La langue arabe commune a certainement constitué un facteur déterminant dans l'orientation de ces flux migratoires de Mauritaniens vers ces pays. Dans les années 1980 et 1990, les Emirats arabes unis ont recruté sur place des contingents importants de Mauritaniens pour servir dans les services de police et de sécurité de ce pays. Ce type d'embauche sur contrat à durée déterminée renouvelable s'est tari vers la fin des années 1990 de sorte que dès le début des années 2000, on a assisté à un retour par vagues de la plupart de ces émigrés dont le contrat n'a pas été renouvelé. Outre ces recrutements d'ampleur relativement grande, il convient de signaler les quelques opportunités offertes par certains pays du Golfe (Emirats arabes unis, Koweït, Qatar) pour l'accueil d'enseignants et de cadis

(juges spécialistes de la Charia islamique). S'y ajoute un fait qui fait beaucoup plus d'échos dans la presse et qui est relatif à l'émigration de jeunes enfants utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux. Il a été mis fin à cette émigration de jeunes enfants et les autorités émiraties ont financé récemment un programme exécuté par le Ministère de la Femme, de la Famille et des Affaires sociales en Mauritanie en vue d'apporter des compensations à ces enfants et à leurs parents.

Par ailleurs, le commerce de détail a constitué la principale profession exercée par les émigrés mauritaniens au Sénégal, en Gambie, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et en Guinée (Conakry). Les hostilités survenues en 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal ont constitué un tournant et une forte rupture dans cet élan migratoire vers le Sénégal. Des dizaines de milliers de Mauritaniens ont été rapatriés en Mauritanie perdant du coup leurs emplois. Des groupes des mêmes catégories de migrants sont également installés dans des pays africains plus lointains tels que le Gabon, la République du Congo et l'Angola.

L'émigration des Mauritaniens, notamment celle des étudiants, des réfugiés et des travailleurs, est aussi naturellement orientée vers la France, puissance ayant colonisé la Mauritanie et dont la langue est couramment enseignée et utilisée en Mauritanie.

Quant au Royaume d'Espagne, il est quasiment frontalier de la Mauritanie de par la proximité géographique des îles Canaries avec lesquelles d'importants échanges ont été tissés au cours des trois dernières décennies, notamment à travers l'exploitation du secteur de la pêche maritime. Au titre de l'application de l'Accord relatif à la régulation et la gestion des migrations entre la Mauritanie et l'Espagne conclu en juillet 2007, un groupe de 40 jeunes mauritaniens a été sélectionné parmi 1 612 candidats pour être recruté par l'Union de Pagesos de Catalunya³ pour travailler dans des entreprises agricoles espagnoles pendant une période limitée de trois mois et pour des salaires mensuels allant de 781 à 886 euros selon la catégorie (CRIDEM, 2008f). Ces migrants saisonniers ou circulaires sont encore en nombre limité dans le cadre d'une opération pilote, mais sont appelés à prendre de l'importance pour concerner plusieurs centaines de travailleurs dans le cas où le taux de retour enregistré après l'opération pilote est satisfaisant pour la partie espagnole. Or, les premiers pointages de ces émigrés en vue d'organiser leur retour sont semble-t-il assez satisfaisants contrairement à ce qui a été observé chez d'autres pays engagés dans un processus similaire avec l'Espagne.

³ L'Union de Pagesos de Catalunya est un syndicat d'entreprises agricoles de Catalogne www.uniopagesos.org

Il existe aussi des communautés de mauritaniens, chassés par le climat d'insécurité dans certains pays d'Afrique, récemment installées aux Etats-Unis, notamment dans l'Etat du Kentucky. De même, des groupes d'émigrés sont présents en Chine travaillant comme relais avancé du circuit du commerce international entre ce pays et la Mauritanie.

En ce qui concerne le niveau d'éducation des émigrants, selon Docquier et Marfouk en 2000, le taux d'émigration des travailleurs hautement qualifiés⁴ est de 11,8 %. Les taux de sélection⁵ montrent que plus de la moitié des émigrants mauritaniens (63,4 %) ont un niveau d'éducation bas (jusqu'à 8 années) et seulement 21,9 % sont allés jusqu'au niveau d'enseignement supérieur (Docquier et Marfouk, 2005). La fuite des cerveaux est assez modeste : 43 médecins (correspondent à 11,4 % du total) et 117 infirmières (6,5 % du total) formés dans le pays ont émigrés (Clemens and Petterson, 2006).

Selon la base de données de l'OCDE, les émigrés de Mauritanie travaillent surtout dans l'agriculture et la pêche, dans l'industrie manufacturière ou bien dans le commerce (de gros et détail) (OCDE, 2008).

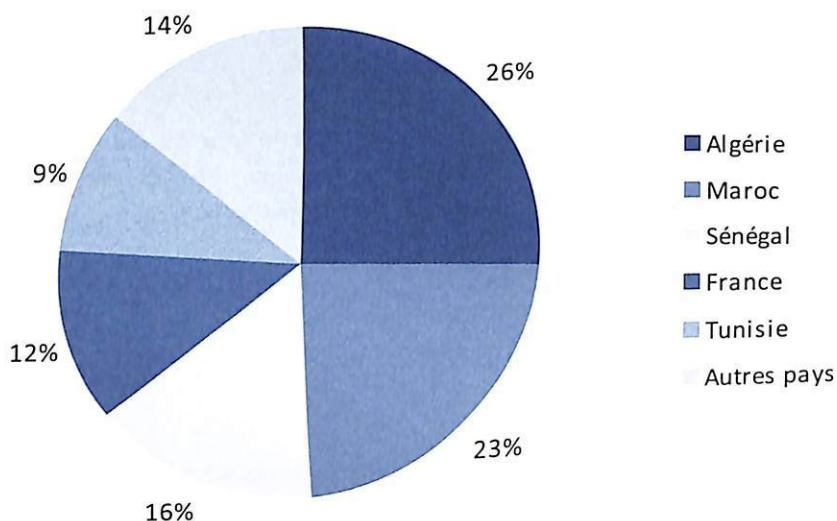
Les étudiants mauritaniens à l'étranger et bénéficiant d'une bourse d'études étaient au nombre de 2 348 pour l'année scolaire 2007/2008 dont 32 % inscrits en 3^{ème} cycle et 57 % en second cycle (voir tableau 26 en annexe I). Les contingents d'étudiants les plus importants sont installés au Maroc, au Sénégal, en Algérie, en Tunisie et en France comme indiqué dans le graphique 4 ci-dessous (Ministère de l'Education nationale, RIM, 2008). Selon les données de l'UNESCO, 2 664 nationaux mauritaniens ont suivi des études à l'étranger, ce qui correspond à un taux de mobilité vers l'étranger⁶ de 28 % (UNESCO, 2008).

⁴ Le stock des émigrants ayant (au minimum) atteint le niveau de l'enseignement supérieur (13 années ou plus) comme fraction de la main-d'œuvre totale du pays d'origine diplômée de l'enseignement supérieur.

⁵ Le stock des émigrants d'un certain niveau d'éducation (bas, moyen et haut) comme fraction du stock total des émigrants et nationaux résidant à l'étranger.

⁶ Nombre d'étudiants d'un pays donné inscrits à l'étranger exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur du pays d'origine.

Graphique 4 : Nombre d'étudiants mauritaniens à l'étranger selon les pays de destination, année scolaire 2007/2008 (%)



Source : Ministère de l'Education Nationale, RIM, 2008

Les touristes mauritaniens en voyage à l'étranger s'élèvent à 103 811 en 2006, illustrant une augmentation rapide ces dernières années puisque les valeurs étaient stables jusqu'à 2002, autour de 29 265 touristes à l'étranger (Organisation mondiale du tourisme (OMT), 2008).⁷

C2.3 Emigrants en situation irrégulière

Il n'est pas aisé d'obtenir une estimation du nombre de Mauritaniens résidant à l'étranger de manière irrégulière. Cependant certaines données partielles disponibles ainsi que des informations qualitatives permettent de cerner en partie cette question. Ainsi le nombre de migrants irréguliers appréhendés en 2007 dans l'ensemble des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) s'élève en 2007 à 1 267 personnes (seulement 1 174 en 2006) tandis que pour la même année 140 personnes ont été refoulés par des pays membres de l'UE (en 2006, 132 personne) (voir tableau 27 en annexe I). Il est à noter que la plupart des appréhensions sont enregistrées en Grèce, en Espagne et en France (CIREFI 2008).

⁷ Cette base de données inclut les chiffres envoyés par une cinquantaine de pays de destination. Par conséquent, le total ne peut pas être considéré comme pertinent.

Hormis les émigrés mauritaniens en Europe tombés en situation irrégulière après la fin de la validité de leur autorisation initiale d'entrée et/ou de séjour, une partie des immigrés mauritaniens entrent clandestinement en Europe en traversant l'Atlantique vers les îles Canaries ou empruntent les routes sahariennes menant vers les pays maghrébins en compagnie de groupes de ressortissants de pays africains subsahariens.

Par ailleurs, compte tenu des vagues successives d'expulsions de mauritaniens effectuées ces dernières années, il apparaît que les colonies mauritaniennes présentes en Arabie saoudite, en Libye et en Angola comprennent des contingents importants de migrants en situation irrégulière. En ce qui concerne le Royaume d'Arabie saoudite, les émigrés mauritaniens irréguliers y accèdent le plus souvent à la faveur d'un visa émis pour s'acquitter des rites musulmans du Hajj ou de la Oumra puis saisissent l'occasion pour séjourner illégalement sur le territoire saoudien, en général avec l'aide de proches déjà installés dans ce pays. Quant à la Libye, bien que l'entrée des migrants mauritaniens soit facilitée par l'appartenance des deux pays au Maghreb, les changements de la politique migratoire opérés par ce pays ont souvent affecté le statut des migrants mauritaniens au cours des deux dernières décennies débouchant sur des expulsions de ressortissants mauritaniens.

En ce qui concerne la traite des êtres humains, 21 jeunes mauritaniens ont été rapatriés du Moyen-Orient en 2006 où ils ont été exploités comme jockey pour les courses de chameaux (ONU DC, 2009).

C3. Diaspora

Les diasporas mauritaniennes les plus significatives sont implantées en Afrique subsaharienne, dans les pays du Golfe arabe, en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

La diaspora mauritanienne implantée au Royaume d'Arabie saoudite constitue l'une des plus nombreuses. Les « Chinguettiens », en référence à la ville mauritanienne historique de Chinguetti, sont installés souvent de longue date, venus parfois dans le but de s'acquitter du rite islamique du pèlerinage. Cette communauté, composée de plusieurs générations, comprend des descendants d'émigrés naturalisés saoudiens. Ces dernières années, avec le durcissement des politiques migratoires, les membres de cette communauté non munies de papiers de séjour ont fait l'objet de mesures d'expulsion. Des vagues de retour ont été organisées par les autorités saoudiennes à plusieurs reprises ces dernières années.

Aux Emirats arabes unis, la constitution d'une diaspora mauritanienne est récente dans la mesure où sa véritable implantation date de la fin des années 1970 suite au recrutement de contingents importants destinés à servir dans les forces de sécurité de ce pays, suivi par l'installation d'autres catégories de migrants de niveaux intellectuels plus élevés (juristes de la Loi islamique et enseignants). La présence de plus en plus importante de commerçants s'adonnant à l'import à partir de la ville de Dubaï est remarquable. Comme retour, il convient de noter celui des éléments des forces de sécurité dont les contrats sont arrivés à expiration.

La diaspora des Mauritaniens émigrés en Libye a souvent fait l'objet d'expulsions massives au cours de ces dernières décennies, à l'instar de ce qui est arrivé à d'autres migrants africains ou maghrébins présents dans ce pays.

En ce qui concerne la diaspora mauritanienne installée dans les pays d'Afrique subsaharienne, il convient de relever le tournant décisif suite aux événements de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal qui a engendré simultanément des flux de migration forcée entre les deux pays. Des dizaines de milliers de Mauritaniens ont été rapatriés en Mauritanie en 1989. Des programmes de réinsertion ont été mis en œuvre à leur intention. Dans l'autre sens des dizaines de milliers de Mauritaniens ont été contraints de se réfugier au Sénégal et au Mali. Depuis lors, certains ont rejoint la Mauritanie tandis que les autres font aujourd'hui l'objet d'un retour organisé par les autorités mauritaniennes avec l'appui du HCR et des pays hôtes.

Outre la communauté mauritanienne du Sénégal, il convient d'ajouter la diaspora mauritanienne présente dans d'autres pays ouest-africains, notamment la Gambie, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau. Avec l'avènement de conflits ou de guerres civiles dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du centre (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone, République Démocratique du Congo) plusieurs colonies mauritaniennes ont été obligées de se déplacer et de se réinstaller dans d'autres pays, en particulier au Gabon et en Angola. Dans ce dernier pays, plusieurs arrestations et menaces d'expulsion de ces émigrés ont été signalées au cours de ces dernières années, par exemple en juin 2006 où 56 étrangers illégaux ont été rapatriés par les services de migration et étrangers à Huambo (Angola) dont trois Mauritaniens (Angola Press Info, 2008).

En Europe, les destinations principales de l'émigration de mauritaniens sont la France et l'Espagne, mais d'autres pays européens accueillent de plus en plus de mauritaniens, tels que l'Italie. La diaspora mauritanienne installée

en France est composée de réfugiés, d'étudiants, et de groupes de travailleurs, ces derniers provenant majoritairement de la région du Guidimagha située au sud de la Mauritanie, considérée comme un foyer traditionnel d'émigration vers la France, notamment de membres de l'ethnie Soninké. L'Espagne accueille une diaspora mauritanienne de plus en plus importante numériquement. Ce pays a proposé récemment d'offrir des incitations au retour d'une partie de ces migrants.

En Amérique du Nord, la diaspora mauritanienne s'est constituée récemment et comprend un certain nombre de personnes ayant un statut de réfugié. Un groupe au sein de cette communauté a mis récemment en ligne un site web destiné à partager entre eux des informations utiles à leur séjour aux Etats-Unis (<http://www.mcnonline.org/>).

C4. Transferts de fonds

Selon les chiffres disponibles sur le site de la Banque mondiale, le volume des transferts de fonds effectués par la diaspora mauritanienne est estimé en 2008 à 2 millions de dollars E.-U., en stagnation depuis 1998 ce qui ne représente que 0,1 % du PIB en 2007. Ces envois des émigrés mauritaniens ne jouent encore un rôle que très relatif dans le développement du pays.

Par contre, en 1992, ces transferts avaient atteint de manière exceptionnelle le niveau de 50 millions de dollars E.-U. en une année. Au cours des années 1987-1991, le montant de ces transferts évoluait en dents de scie entre 5 et 14 millions de dollars E.-U. selon l'année. Pour les années 1990, 1991 et même en partie 1992, la hausse du niveau des montants pourrait être la conséquence des événements de 1989 ayant entraîné le rapatriement de nombreux Mauritaniens installés précédemment au Sénégal qui ont transféré avec eux une partie de leurs avoirs. Quant au chiffre exceptionnel de 1992, il pourrait bien être lui aussi lié à des compensations suite au dénouement de cette crise, une hypothèse qui reste à vérifier.

Pour compléter les estimations de la Banque mondiale, le tableau 28 en annexe I présente des données collectées auprès des services de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) et portent sur les remises de fonds opérés à partir de son agence parisienne. Il en ressort qu'au cours des huit premiers mois de l'année 2008, un montant de 786 000 euros a été transféré, ce qui donne par extrapolation environ 1 180 000 euros par an transférés au niveau de cette seule agence, soit l'équivalent de 430 millions d'ouguiyas (UM).

En ce qui concerne les modes de transfert des remises, il semble que la poste ne soit pas la voie principale utilisée par les émigrés pour les opérations de transfert d'argent (Ba, 2006). Les migrants utilisent divers canaux pour transmettre leurs fonds, dont le porteur de valise, la banque, l'homme de confiance. Il a même été observé que certains migrants font transiter leur envoi de fonds par la caisse des migrants au niveau de la localité concernée tandis que des boutiques communautaires approvisionnent les familles des émigrés en denrées de base. Une somme d'argent est ainsi transmise à un homme de confiance du village qui distribue l'argent aux familles qui en font la demande sur autorisation de leurs parents. Une fois l'argent remis au bénéficiaire du village, le migrant verse la somme correspondante à la caisse du village dans la localité d'émission (Ba, 2006).

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

DI. Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

L'analyse de la situation migratoire de la Mauritanie exposée ci-dessus permet de faire ressortir les tendances et habitudes en matière de migration dans le pays:

- La présence d'africains subsahariens en transit vers les îles Canaries avec des effectifs importants engendrant une forte pression sur les services de contrôle des frontières, notamment en ce qui concerne la surveillance du territoire ainsi que l'appréhension, la rétention et la reconduite aux frontières des candidats malheureux à ce type de migration.
- Les importants contingents de migrants traditionnels venant de pays de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre, particulièrement des pays voisins du Sénégal et du Mali, à la recherche d'emplois en Mauritanie, en particulier dans les dernières années suite à l'annonce de la découverte de pétrole off-shore.
- Les réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de pays africains en situation conflictuelle, pour lesquels la Mauritanie a commencé à mettre en place un dispositif de gestion approprié en relation avec le HCR.

Quant aux émigrés mauritaniens, les principaux éléments les caractérisant sont :

- Le retour volontaire et organisé en 2008 de 5 000 réfugiés mauritaniens installés depuis 1989 au Sénégal et au Mali : cette opération qui continuera en 2009 vient clôturer et réparer de manière consensuelle un grave problème humain de la Mauritanie contemporaine.
- La réorientation des flux de migration de Mauritaniens vers de nouvelles destinations : suite aux événements de la fin des années 1980, la communauté des Mauritaniens installée au Sénégal a été en grande partie rapatriée. Ainsi, au cours des dernières années, il a été observé une réorientation des flux de migrants mauritaniens vers des destinations autres que le Sénégal et les pays proches d'Afrique de l'Ouest. Les migrants mauritaniens ont pris la direction de certains pays tels que les Emirats arabes unis, la Libye, l'Espagne et l'Angola, avec de plus grands risques de se retrouver en situation irrégulière.
- Le nombre de réfugiés en Europe et en Amérique du Nord s'est accru ces dernières années.

D2. Identification des facteurs générant la migration

L'exposé de la situation économique, sociale et démographique de la Mauritanie ainsi que l'analyse du marché du travail et des mouvements migratoires permettent de dégager les principaux facteurs d'attraction déterminant la migration vers ou à partir de ce pays.

Au niveau des migrants entrant en Mauritanie, il convient de noter en premier lieu que l'existence de réelles opportunités d'emploi ainsi qu'une main-d'œuvre locale peu qualifiée ont souvent attiré les étrangers, venant en particulier des pays voisins et servant à combler un déficit chronique de main-d'œuvre locale. L'économie mauritanienne a besoin d'un nombre grandissant d'artisans, d'ouvriers, de techniciens supérieurs et autres qualifications techniques et professionnelles, dans des domaines aussi variés que le bâtiment et les travaux publics (BTP,) le tourisme, l'industrie de petite et moyenne transformation, la pêche artisanale, l'économie agro-pastorale. Pour couvrir cette demande en travail qualifié, le pays a souvent eu recours à la main-d'œuvre étrangère, même pour des emplois à faible qualification, comme dans le BTP - environ 15 % de la main-d'œuvre du secteur formel - et ce, malgré un fort taux de chômage (MEIFP, 2008).

C'était déjà le cas durant les années qui ont suivi l'indépendance où de grands projets de construction étaient lancés à Nouakchott. On a aussi observé ce phénomène en relation avec le développement du secteur de la pêche, très demandeur de main-d'œuvre étrangère, en particulier d'origine sénégalaise, les sociétés de pêche allant même jusqu'à proposer des services en matière de régularisation administrative. Ces sociétés offrent à leurs employés, qu'ils recrutent parfois directement au Sénégal, des logements permettant à ces derniers de faire des économies importantes sur leurs salaires. De même, le secteur des services a connu ces dernières années un important développement générant des emplois profitant souvent à la main-d'œuvre étrangère en raison de la faible qualification de la main-d'œuvre nationale. A titre d'exemple, les établissements d'enseignement privés offrent des emplois d'enseignants notamment aux réfugiés ayant les compétences nécessaires. Enfin, l'annonce de perspectives de production pétrolière dans le pays a aussi accentué cette attraction de travailleurs immigrés.

Les autres facteurs déterminants en matière d'immigration en Mauritanie sont les liens culturels, ethniques et religieux. En effet, les mêmes ethnies, et par conséquent des langages communs, ainsi que les mêmes confréries religieuses

se retrouvent aussi bien en Mauritanie que dans différents pays voisins ou de la région. On estime en général que les membres de cette migration dite traditionnelle ont une bonne faculté d'insertion dans la société mauritanienne.

L'entrée d'étrangers en Mauritanie est aussi encouragée par des facteurs à caractère politique, juridique et social, tels que : la facilité d'accès au territoire, le caractère non contraignant du cadre légal, l'acceptation observée en général par la population vis-à-vis des étrangers, la stabilité et la paix que connaît le pays contrairement à d'autres états déchirés par des conflits et violences internes. Bien que la Mauritanie ne soit plus membre de la CEDEAO depuis 1999, les conditions d'entrée des ressortissants des pays membres de cette communauté sont demeurées inchangées à la faveur d'accords bilatéraux avec les principaux pays voisins. A partir des années 1990, le nombre de demandeurs d'asile a sensiblement augmenté en Mauritanie malgré des difficultés d'insertion dans la société mauritanienne pour certains réfugiés du fait notamment de différences linguistiques et culturelles.

Un autre facteur important d'attraction des migrants vers la Mauritanie est sa position de proximité géographique avec l'Europe. En effet, avec le renforcement de la surveillance des frontières méridionales de l'Europe avec les pays maghrébins, des flux de migrants clandestins tentent de plus en plus d'atteindre cette dernière en transitant par le territoire et les côtes de la Mauritanie, notamment en direction des îles Canaries (Espagne). Cette situation a été accentuée par la mise en service de la route reliant Nouakchott et Nouadhibou qui permet de faciliter la liaison entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb.

En ce qui concerne les déterminants de l'émigration de Mauritaniens, il convient de signaler des facteurs liés, d'une part, à des liens culturels et religieux réciproques avec les pays du voisinage ainsi que les pays arabes et, d'autre part, des facteurs liés au marché du travail en Mauritanie et dans les pays destinataires. Le marché de l'emploi est sous la pression des demandeurs sans niveau d'instruction. Du fait de la faiblesse des opportunités offertes par l'économie nationale, même au niveau du secteur informel proche de la saturation, on assiste de plus en plus à un phénomène migratoire vers l'étranger de jeunes gens, souvent faiblement qualifiés. A noter aussi des opportunités de migrations circulaires liées à des offres d'emplois selon des modalités de contrats à durée déterminée mais avec des effectifs réduits, notamment dans certains pays du Golfe (cas des éléments de forces de sécurité) et récemment en Espagne (cas cités plus haut des jeunes saisonniers recrutés pour travailler dans des entreprises agricoles).

Enfin, il convient aussi de noter les motifs politiques, en particulier les réfugiés mauritaniens installés au Sénégal et au Mali suite aux événements de 1989 et qui ont entamé leur retour au pays ces derniers mois suite à la mise en place de conditions politiques et matérielles favorables à ce retour.

D3. Evolution probable des mouvements migratoires

Compte tenu des développements précédents, il est possible d'anticiper les évolutions vraisemblables de la situation migratoire en Mauritanie.

En matière d'immigration, les tendances futures éventuelles portent sur les éléments suivants :

- La continuation des flux de migrants de transit vers l'Europe mais probablement à un rythme moins intense du fait de la mise en service de moyens de contrôle de plus en plus sophistiqués à l'instar du système Sea Horse⁸ récemment mis en place.
- La pression grandissante de l'opinion publique nationale et internationale va certainement conduire à la fermeture du centre de rétention de Nouadhibou tout comme à une révision des conditions de réadmission incluses dans l'accord avec l'Espagne, à moins que le nouveau Gouvernement issu des élections soit plus ferme vis-à-vis de ces pressions de la société civile.
- En cas de reprise de l'industrie pétrolière et gazière, il pourra être observé une accentuation des flux de migrants africains subsahariens à la recherche d'emplois en Mauritanie.
- La mise en service de la route entre Nouadhibou et Nouakchott va probablement continuer à faciliter l'entrée de Maghrébins et de Subsahariens en Mauritanie.

Sur le plan de l'émigration de Mauritaniens vers l'étranger, on pourrait s'attendre à :

- Un retour volontaire de 15 000 réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali comme cela a été annoncé récemment par les autorités mauritaniennes ;
- Des flux de migration circulaire de groupes de Mauritaniens en Espagne en application de l'accord bilatéral de juillet 2007.
- Une moindre propension de l'émigration vers les pays d'Afrique subsaharienne.

⁸ Le système « Sea Horse Network » est un programme de communication par satellite mis sur pied par l'Union Européenne et l'Espagne pour surveiller les flux migratoires entre l'Afrique subsaharienne et l'Espagne. Il est déjà en place entre l'Espagne, le Portugal, le Sénégal, la Mauritanie et le Cap-Vert. Les échanges d'informations entre le point focal des îles Canaries et les bureaux du Sénégal, du Cap-Vert et de la Mauritanie sont déjà opérationnels. Les informations sont traitées dans la plate-forme centrale installée dans la capitale espagnole. Le Maroc, la Gambie et la Guinée-Bissau rejoindront le programme en 2009.

- Un plus grand nombre de demandeurs d'asile en Europe et en Amérique du Nord.
- Des flux de migration vers la Chine et en particulier des regroupements familiaux.
- Une accélération de la fuite des cerveaux et de la migration d'autres mauritaniens qualifiés et moins qualifiés à la recherche d'emplois du fait de la crise économique globale.
- Le vote des émigrés en 2009 pour la première fois suite à leur recensement à des fins électorales.



PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

EI. Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

E.I.I Aperçu des récents développements de la politique migratoire

Les questions de gestion de la migration n'étaient pas prises en charge dans les politiques publiques mises en œuvre en Mauritanie, ni au sujet des émigrés ni au niveau de la gestion de l'immigration. Bien que le pays soit doté d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2006-2010) et d'un Plan triennal de développement 2008-2010, la migration n'y est pas considérée en tant que question stratégique ni en termes opérationnels. En fait, c'est la médiatisation à grande échelle des tentatives de traversée de l'Atlantique, souvent malheureuses et dramatiques, qui a mis le pays sous les projecteurs de l'actualité et mis en évidence la vulnérabilité de ses frontières quant à leur utilisation potentielle par les réseaux de migration illégale de transit vers l'Europe. Cette nouvelle situation a fait prendre conscience aux autorités mauritaniennes de l'ampleur de ce phénomène.

A la suite de cette prise de conscience, un premier plan de gestion de ces migrations a rapidement été préparé et est resté centré sur la protection des frontières. De même, ont été mis en place un Comité interministériel et un Groupe d'étude sur la gestion des flux migratoires (GEFM).

Pour faire face à ces risques et gérer la situation humanitaire résultant de ces tentatives d'atteindre notamment les côtes espagnoles, une coopération a été mise en place au niveau bilatéral et multilatéral entre la Mauritanie et l'Europe.

Dans le cadre de cette coopération, un camp d'accueil provisoire a été ouvert à Nouadhibou afin de procurer une première assistance à ces migrants bloqués sur le territoire mauritanien après avoir échoué à accéder aux îles Canaries (Espagne) et afin de préparer leur rapatriement vers les pays d'origine. Ce centre de rétention accueille également les migrants expulsés d'Espagne et qui sont censés avoir transité par le territoire mauritanien. Environ 6 000 personnes ont transité par ce centre d'accueil en 2006. Un rapport récemment publié par Amnesty International met en évidence les problèmes de droits

humains soulevés par ce centre. Les gouvernements mauritaniens et espagnols ont promis d'améliorer la situation des migrants qui y séjournent.

Il convient de signaler l'élaboration en 2007 par le Ministère de l'Emploi d'une stratégie de gestion de la main-d'œuvre étrangère, assorti d'un plan d'action de mise en œuvre, dont les orientations prévoient un double ancrage au niveau de la politique nationale de l'emploi, d'une part, et au niveau de la politique de gestion de l'accès, du séjour et de l'installation des étrangers en Mauritanie, d'autre part. Son objectif général est d'assurer une gestion de la main-d'œuvre étrangère de façon à apporter une meilleure contribution au développement économique et social du pays. Les objectifs spécifiques sont : (i) œuvrer à intégrer la problématique de la gestion de la main-d'œuvre étrangère comme composante de la politique nationale de l'emploi, et garantir qu'elle s'inscrive dans la vision, stratégies et programmes de développement socioéconomique ; (ii) renforcer le cadre législatif et réglementaire de la gestion de la main-d'œuvre étrangère et améliorer son application ; (iii) mettre en place un dispositif de gestion de la main-d'œuvre étrangère et de concertation sur le phénomène de l'immigration en général ; (iv) renforcer les capacités des administrations chargées de la gestion de la main-d'œuvre étrangère et du phénomène de l'immigration en particulier ; (v) garantir une veille permanente pour le suivi du phénomène de l'immigration à l'échelle nationale, régionale et planétaire et de ses conséquences sur la régulation du marché de l'emploi mauritanien (EDFORE, 2007b).

E1.2 Aperçu de la législation nationale

Il s'agit ici de donner un aperçu général du cadre législatif et réglementaire applicable aux migrations internationales en Mauritanie. Le droit des étrangers et des migrations en Mauritanie a été marqué progressivement par la nécessité de répondre à trois impératifs : (i) la consécration de la souveraineté sur ses frontières de l'Etat nouvellement indépendant, (ii) la reconnaissance des droits fondamentaux et des standards inclus dans les conventions ratifiées par le pays et, (iii) un meilleur contrôle des flux migratoires dans un pays, à la fois d'origine, de destination et de transit des migrants (A. El Yessa, 2008). Les normes de ce régime juridique des migrations sont les suivantes :

- La loi 17.2004 du 06/07/2004 portant Code du travail.
- La loi 25.2003 du 17/07/2003 relative à la répression de la traite des personnes.
- La loi 2001-052 du 19/07/2001 portant Code du statut personnel.
- La loi 95.009 du 31/01/1995 portant Code de la marine marchande.

- L'ordonnance 91.022 du 20/07/1991 portant Constitution de la République islamique de Mauritanie.
- Le décret 74.092 du 19/04/1974 relatif aux conditions d'emploi de la main-d'œuvre étrangère et instituant le permis de travail (abrogé).
- La loi 67.039 du 3/02/1967 portant régime de sécurité sociale.
- Le décret 65.110 du 8/07/1965 portant modification du décret n° 64.169 portant régime de l'immigration.
- La loi 65.053 du 26/02/1965, relative aux tarifs de la taxe de délivrance des cartes de résidents et des visas d'entrée et de séjour.
- La loi 65.046 du 23/02/1965 portant dispositions pénales relatives au régime de l'immigration.
- Le décret 64.169 du 15/12/1964 portant régime de l'immigration.
- Le décret 62.169 du 26/07/1962 portant réglementation du visa et des titres de voyage.
- Le décret 62.160 du 12/07/1962 portant réglementation des titres de voyage.

Ce dispositif ne permet pas de gérer convenablement les questions migratoires émergentes. Pour apporter une réponse à ces questions et prendre en compte l'ensemble des instruments internationaux ratifiés, le gouvernement mauritanien a préparé un projet de loi qui sera normalement voté prochainement. La Mauritanie a en effet ratifié plusieurs conventions internationales liées à la migration ces dernières années (voir section E3).

Concernant les réfugiés présents en Mauritanie, il est à noter que les autorités mauritaniennes ont déclaré récemment leur intention de mettre en vigueur des mesures accordant des « facilités particulières » aux demandeurs d'asile dans le cadre d'une procédure qui définit les règles de l'asile en Mauritanie, en collaboration avec le HCR.

E1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

Les différents aspects de la gestion de la migration se retrouvent dans les lettres de mission de nombreux organismes gouvernementaux mauritaniens. Les principaux départements ministériels et organismes concernés sont les suivants :

- Le Secrétariat général de la Présidence de la République, en charge de la gestion du Comité interministériel sur le retour des réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali.
- Le Ministère de l'Intérieur, qui assure plusieurs fonctions liées à la gestion des migrations internationales de, vers et à travers le pays : (i) la gestion des frontières et l'émission des passeports sont du ressort de la Direction de la surveillance du territoire (DST) ; (ii) la gestion de la Commission consultative sur les demandes d'asile ; (iii) la gestion des réfugiés mauritaniens rapatriés du Sénégal.
- Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération joue le rôle de tutelle des services consulaires, d'une part, et, d'autre part, instruit les accords et traités à ratifier. Il est à rappeler que les services consulaires sont en charge de la délivrance des visas d'entrée sur le territoire mauritanien et de la gestion des communautés mauritaniennes à l'étranger.
- Le Ministère de la Défense nationale gère les frontières terrestres et maritimes.
- Le Ministère de la Justice est concerné par la mise à jour du cadre légal et réglementaire.
- Le Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle a pour mission d'appliquer la réglementation du travail de la main-d'œuvre étrangère et d'organiser l'embauche de jeunes pour aller travailler à l'étranger par le biais de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANAPEJ).
- Le Ministère des Affaires économiques et du Développement est en charge de l'élaboration et du suivi des stratégies et politiques de développement, notamment la politique nationale de population.
- Le Ministère de la Condition féminine, de la Famille et de l'Enfance met en œuvre des volets spécifiques tels que le projet venant en aide aux enfants ayant servi comme jockeys aux Emirats arabes unis.
- L'Agence nationale d'appui et d'insertion des réfugiés (ANAIK) : appui et insertion des réfugiés mauritaniens de retour du Sénégal et du Mali.
- L'Office national de la statistique (ONS) collecte et traite les données à caractère économique, démographique et social, en particulier sur la migration, à travers la conduite de recensements généraux de population, les enquêtes auprès des ménages et entreprises ainsi que l'exploitation des enregistrements administratifs. Il joue aussi un rôle important dans l'harmonisation des concepts, définitions, nomenclatures et méthodes de collecte des données en veillant à l'adoption de standards internationaux en la matière.

Par ailleurs, il convient d'ajouter la mise en place de la Commission nationale consultative chargée d'instruire les demandes d'asile et les dossiers

des réfugiés. Cette instance traite des dossiers de demande d'asile transmises par le HCR afin d'émettre un avis pour fonder la décision du Gouvernement.

En 2008, un GTTN a été mis en place par le Gouvernement en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour accompagner et valider l'élaboration du présent Profil migratoire national.

Il est à noter qu'un Secrétariat d'Etat chargé des Mauritaniens à l'étranger a été créé en 2008 mais n'a pas fonctionné car suite au changement de régime intervenu récemment en Mauritanie, cette structure a disparu de l'organigramme gouvernemental. De même, il avait été mis en place un GEFM qui regroupe des représentants de l'administration, de la société civile, de l'Union européenne, de quelques Etats membres de l'UE, de partenaires techniques et financiers (PTF) et d'ambassades des Etats voisins.

Par ailleurs, il convient de citer les autres acteurs importants agissant dans le domaine de la migration tels que la société civile mauritanienne qui connaît un activisme de la part de quelques ONG nationales visant à dissuader les éventuels candidats à l'immigration illégale depuis et à travers le territoire mauritanien. Une pratique remarquée dans ce cadre est l'organisation de concerts par une ONG nationale visant à conscientiser les jeunes candidats à l'émigration au sujet des risques encourus lors d'une migration illégale. Une rencontre de deux jours a été récemment organisée à Nouakchott par l'Association mauritanienne de lutte contre l'immigration illégale (AMLII) dans le cadre d'une campagne de sensibilisation au niveau des pays cibles (Horizons, 2008). Cette organisation est d'ailleurs membre de l'Union des associations africaines de lutte contre l'émigration illégale (UAALEI), créée récemment à Dakar par des représentants de différentes associations de Mauritanie, du Mali, du Niger, de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Togo, du Cameroun du Sénégal et de la Guinée.

Durant la dernière édition de la Semaine nationale du film (SENAF), une douzaine de courts-métrages ont été projetés, tous réalisés par de jeunes cinéastes mauritaniens, sur la thématique de l'immigration clandestine sous le thème choisi lors de cette édition : « Migration... d'ici et de là-bas ». Ces films tentent d'alerter sur l'immigration clandestine des jeunes africains.

Il convient de mentionner l'existence de plusieurs associations de diasporas mauritaniennes. L'annexe V fournit les coordonnées de certaines de ces associations.

E2. Analyse de la coordination politique en matière migratoire

En matière de coordination de l'action gouvernementale dans les domaines liés à la migration (sécurité, emploi, asile, etc.), il convient d'abord de mettre en exergue les rôles joués actuellement par la Commission consultative sur l'asile et le GTTN. La première traite des dossiers de demande d'asile pour préparer les décisions du Gouvernement et autorisations à délivrer en matière d'asile. Des travaux sont actuellement en cours visant à appuyer le Gouvernement dans l'élaboration de documents de politiques en matière d'asile et de migration, d'une part, et de droit des migrants, d'autre part. Quant au GTTN, il accompagne actuellement l'élaboration et la validation de la présente étude visant à dresser le Profil migratoire du pays dans une perspective d'élaboration de politiques stratégiques en matière de migration.

Quant à l'intégration de la migration dans les plans de développement, l'analyse du CSLP fait ressortir une quasi-absence de prise en compte de la dimension migration dans la planification du développement du pays. Il y est préconisé que les Mauritaniens vivant à l'étranger soient sollicités pour participer au débat public et au processus démocratique, pour promouvoir l'investissement direct étranger et pour assurer un transfert de technologie, de connaissances et de savoir-faire. A cet effet, l'OIM sera mise à contribution pour un appui aux mesures à prendre. Le CSLP fait également ressortir les risques liés à la migration extérieure, notamment en ce qui concerne les pressions sur l'emploi et les infrastructures sociales ainsi que les problèmes de sécurité (Gouvernement de la RIM, 2006a).

La prise en compte de la dimension migration par le CSLP est aussi liée à l'existence de potentiels pétroliers et gaziers importants à l'échelle du pays qui pourraient à terme faire de la Mauritanie une enclave disposant d'un niveau de richesse largement supérieur à ses voisins, ce qui devrait conduire à d'importants flux migratoires à la recherche d'emplois et de bien-être. Le plan d'action du CSLP 2006-2010 inclut une continuation des efforts visant la mise en place d'un état civil fiable et d'une politique d'immigration rigoureuse avec pour objectif notamment d'accueillir une main-d'œuvre qualifiée contribuant au développement du pays. Le dispositif de gestion et de pilotage de l'emploi sera aussi renforcé, notamment à travers la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, la révision de la réglementation du marché de l'emploi, le renforcement des capacités des structures concernées, la promotion des principes et droits fondamentaux relatifs au travail, à la protection sociale et à la migration, et la mise en place d'un système d'information efficace sur le marché de l'emploi (Gouvernement de la RIM, 2006a).

D'ores et déjà la Stratégie nationale de promotion de l'emploi a été élaborée et adoptée en 2008. Il y est fait mention de la poursuite et de l'approfondissement de la réflexion sur la gestion de la main-d'œuvre étrangère, qui est considérée comme se substituant à la main-d'œuvre nationale dans beaucoup de cas. La révision des principaux textes organisant la gestion de la main-d'œuvre étrangère est également préconisée ainsi que l'élaboration des textes d'application du Code du travail dont un décret sur la main-d'œuvre étrangère (MEIFP, 2008).

Concernant les initiatives de mobilisation de la diaspora visant à assurer sa participation au développement, il convient de noter les dispositions prises tout récemment en vue de la participation pour la première fois des Mauritaniens à l'étranger aux futures élections prévues courant 2009. Il est à noter également les initiatives prises respectivement par la BCM et certaines communes des régions du Gorgol et du Guidimagha visant à canaliser les transferts effectués par les émigrés mauritaniens et à une plus grande intégration au développement local.

Encadré 2. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

La Mauritanie s'est dotée d'un CSLP dès l'année 2001 avec un premier plan d'action portant sur la période 2001-2005. Il constitue le document de référence de la politique de développement économique et social du pays et repose sur une vision à long terme (2015) intégrant la pleine atteinte des OMD. Il a ouvert la voie au pays pour l'éligibilité à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce dernier ayant effectivement bénéficié de réductions de la dette publique extérieure d'un montant de 1,1 milliards de dollars E.-U. dans un premier temps, puis ultérieurement de 800 millions de dollars E.-U. Un second plan d'action 2006-2010 est actuellement en cours de mise en œuvre. Le CSLP et ses plans d'action ont été élaborés selon une approche participative de manière à prendre en compte les avis des différentes parties prenantes (administration, élus, société civile, etc.). Le CSLP s'articule autour de quatre axes : (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.

E3. Coopération régionale et internationale

L'ensemble des conventions universelles sur le droit des migrants ratifiées par la Mauritanie depuis son indépendance figure dans l'annexe IV. Il est à rappeler ici que la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990 a été ratifiée par la Mauritanie le 17 juillet 2003. Le 18 décembre 2008, les ONG sous-régionales Osiwa et Foscao, en partenariat avec des ONG nationales des droits de l'Homme, ont commémoré la Journée internationale des migrants à Nouadhibou, sous le thème : « les droits des migrants sont des droits humains » (Cridem, 2008a).

En matière d'accords multilatéraux engageant la Mauritanie, il convient de citer le traité de l'Union du Maghreb arabe (1989) qui établit la libre circulation des personnes, services, marchandises et capitaux, suivi de plusieurs conventions et accords signés mais pas en matière de protection des migrants. Il convient de rappeler ici que la Mauritanie était membre de la CEDEAO jusqu'à la date de son retrait en 1999. Elle avait donc à ce titre ratifié le Traité de la CEDEAO, portant notamment sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (*«les citoyens des Etats membres sont considérés comme citoyens de la communauté et les Etats membres s'engagent à abolir tous les obstacles qui s'opposent à leur liberté de mouvement et de résidence à l'intérieur de la Communauté»*). Malgré le retrait de la Mauritanie, les nationaux des Etats membres continuent d'accéder et de séjourner dans le pays s'ils sont munis des documents nécessaires.

Sur le plan bilatéral, il y a lieu de noter les accords signés avec le Sénégal, le Mali et la Gambie dispensant les ressortissants de ces pays et réciproquement les Mauritaniens de visa d'entrée dans le pays. A souligner aussi la convention d'établissement entre le Mali et la Mauritanie datant de 1963 qui assimile les migrants aux nationaux pour l'exercice des professions libérales avec le bénéfice de la législation du travail et des lois sociales.

Il convient aussi de signaler la signature en juillet 2007 d'un accord bilatéral entre la Mauritanie et l'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main-d'œuvre entre les deux Etats. Cet accord met en place un instrument de promotion de la migration légale dans le respect des droits et des obligations des travailleurs migrants, de régulation des flux migratoires de main-d'œuvre existant entre les deux Etats et de prévention des migrations clandestines et d'exploitation des travailleurs (Gouvernement de la RIM et du Royaume d'Espagne, 2007). En application de cet accord, un groupe de 40 jeunes mauritaniens est allé en Espagne pour travailler dans des entreprises agricoles espagnoles pour une période limitée. Un premier accord entre la Mauritanie et l'Espagne avait été signé en 2003 portant sur la réadmission en territoire mauritanien d'étrangers entrés illégalement en Espagne à partir de la Mauritanie, qu'elle qu'en soit la nationalité.

Outre ces accords bilatéraux, la Mauritanie était liée par un accord avec la France qui devait être renouvelé à partir de l'année 1992 mais les négociations entre les deux pays n'ont pas abouti à ce jour.

En matière de coopération, la Mauritanie a entamé une coopération avec l'Union européenne (UE) et les pays de destination, en particulier l'Espagne, visant à lutter contre la migration illégale, notamment par la collaboration

avec l'agence européenne FRONTEX (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne). Cette implication des autorités mauritaniennes dans la lutte contre les migrants clandestins, en particulier l'application de l'accord de réadmission avec l'Espagne et des mesures de rétention de ces migrants et leur rapatriement vers leurs pays d'origine a fait l'objet ces derniers temps de vives critiques, notamment en juillet 2008 de la part d'Amnesty International (AI, 2008). Il est à noter que la Mauritanie a refusé le 20 août 2008 le débarquement sur son sol d'immigrés clandestins qui avaient dû alors retourner aux Canaries (Cridem, 2008b).

Pour faire face et infléchir l'afflux massif des migrants vers l'Europe et transitant par la Mauritanie, plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années. A cet égard, il convient de signaler en premier lieu le programme financé en 2006 par l'Union européenne sur le mécanisme de réaction rapide, d'un montant de 2,45 millions d'euros, visant à endiguer les flux de migrants clandestins vers les îles Canaries (Commission européenne, 2006). Ce programme prend en charge des activités de gestion des frontières terrestres et maritimes en renforçant les capacités de détection des clandestins et d'appréhension des migrants clandestins ainsi que leur rapatriement vers leurs pays d'origine.

Une baisse du nombre de migrants irréguliers reconduits à la frontière a été observée entre les années 2006 et 2007 et qui semble continuer en 2008, liée en partie à la mise en service de dispositifs sophistiqués de protection des frontières, notamment par l'Agence européenne FRONTEX et l'intensification de la coopération et de la coordination entre les services mauritaniens et européens, notamment ceux de l'Espagne. Selon des sources de presse (Alakhbar Info, 2008), FRONTEX a d'ailleurs décidé récemment de déployer des moyens de contrôle supplémentaires au large des eaux territoriales mauritaniennes compte tenu du fait que la Mauritanie est désormais perçue comme étant le principal point de départ des embarcations de migrants clandestins vers les îles Canaries. Depuis décembre 2008, il a été effectivement mis en place par l'Espagne et l'Union européenne un nouveau système de surveillance des eaux territoriales et internationales par satellite dénommé « Sea Horse Network » qui permet un échange d'informations sur les embarcations de migrants clandestins entre les centres installés à Nouadhibou en Mauritanie, à Dakar (Sénégal), à Praia (Cap Vert), Lisbonne (Portugal), les îles Canaries et Madrid en Espagne avec une extension prévue pour couvrir le Maroc, la Gambie et la Guinée-Bissau (Sahamedias, 2009).

Une nouvelle convention vient d'être signée début juin entre la Mauritanie et l'UE d'un montant de 1,2 millions euros visant à aider à la gestion des migrations par les structures publiques impliquées (Intelink Press, 2008). Toujours dans le cadre de la coopération avec l'UE, il est prévu que le 10^{ème} FED (Fonds européen de développement) comprenne un volet relatif à la gestion des migrations. Il convient de signaler l'organisation de plusieurs missions à Nouakchott de délégations européennes en 2006 et 2007 dans le cadre du dialogue entre ce pays et l'Union européenne (Gouvernement de la RIM et l'UE, 2007).

En matière de projets et de programmes exécutés dans le domaine de la migration en Mauritanie, il convient aussi de signaler l'opération de rapatriement et d'appui aux réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali en cours de réalisation par l'ANAIIR avec le soutien du HCR. Dans ce cadre, des programmes ont été conçus pour favoriser les conditions de réinsertion de ces réfugiés retournés au pays. Un programme ambitieux d'un coût de plus de 20 millions de dollars E.-U. a récemment été soumis aux bailleurs de fonds pour la prise en charge de son financement. Au niveau social et politique, des actions de sensibilisation sont conduites en faveur de l'accueil et de la réinsertion des réfugiés de retour. A titre d'exemple, le PNUD a appuyé l'organisation le 8 novembre 2007 d'un atelier de dialogue avec les imams et oulémas sur le retour des réfugiés (PNUD, 2007), en partenariat avec l'ONG nationale « Initiative Femmes, Paix, Unité et Concorde Nationale », pour mettre à profit leur rôle important en tant que leaders d'opinion.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un autre partenaire intergouvernemental dans la gestion des flux migratoires, met actuellement en œuvre des programmes d'appui au gouvernement dans la gestion des flux migratoires dont : (i) l'appui aux postes frontières ; (ii) l'élaboration d'un profil migratoire national pour le développement d'une politique stratégique ; (iii) un programme visant à réduire la vulnérabilité des jeunes face au VIH/SIDA et les IST et renforcer leur santé génésique et sexuelle dans les communautés frontalières à fortes mobilités sous-régionales en Afrique de l'Ouest ; (iv) le projet pilote « Promouvoir la gestion efficace de la migration de travail » ; et (v) des sessions de formation notamment sur la lutte contre la fraude documentaire.

Il est aussi à noter que le HCR a déjà mis en œuvre plusieurs projets dont celui relatif à l'aide apportée aux Touaregs réfugiés dans le sud-est du pays suite aux événements de la rébellion touarègue au Mali. En outre, le HCR accompagne le programme en cours mis en œuvre par le gouvernement mauritanien et portant sur le retour des réfugiés mauritaniens installés depuis la crise de 1989 au Sénégal et au Mali.

Les Emirats arabes unis ont financé ces dernières années un programme d'un montant de 1 043 700 millions de dollars E.-U. visant à compenser et insérer les enfants mauritaniens victimes des courses de chameaux dans ce pays et exécuté avec l'appui de l'UNICEF. Ce programme a bénéficié à 463 enfants de moins de 17 ans ayant participé à ces compétitions entre 1992 et 2005.

La coopération décentralisée entre le Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR) et certaines communes du Guidimagma a permis à ces dernières de se doter de plans de développement communaux et d'initier des projets de développement local avec l'aide de certains de leurs ressortissants migrants en France.

Enfin, il reste à noter que la Confédération générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM) a célébré la Journée mondiale des travailleurs migrants le 18 décembre 2008 par une cérémonie inaugurale de son Centre guide pour la migration, qu'elle vient d'ouvrir dans le cadre de la collaboration avec l'Institut syndical de coopération au développement de l'Union générale du travail d'Espagne, avec l'appui de l'Agence espagnole de coopération internationale au développement. Le Centre a son siège à Nouakchott et sert à orienter et à donner la bonne information aux migrants à travers les législations et les conditions de travail et de séjour dans les pays d'accueil, pour favoriser la migration légale mais aussi pour faire respecter les droits des travailleurs quelque soit leur statut et leur origine.

E4. Evaluation globale de la politique migratoire

Le contexte de politique migratoire en Mauritanie est caractérisé en premier lieu par une absence de stratégie et de plan d'action dédiés à traiter et prendre en charge de manière ordonnée et intégrée les questions liées à la migration. Cependant, il ressort de la revue ci-dessous que des actions et interventions publiques en matière de migration sont réalisées en réponse aux défis posés par différents aspects de la migration. C'est ainsi que l'action publique au cours de ces dernières années s'est articulée autour des éléments suivants :

- En matière de migration irrégulière de transit, les autorités mauritaniennes ont renforcé la surveillance des frontières terrestres et maritimes ainsi que leur coopération avec l'Espagne et l'Union européenne de manière à infléchir la tendance à l'aggravation de ce phénomène et à reconduire à la frontière de nombreux immigrés clandestins qui étaient en route vers les îles Canaries et au-delà, vers l'Europe. Dans ce cadre les conditions du centre de rétention de Nouadhibou décriées par les associations de droits de l'Homme devront être prochainement améliorées avec l'appui de la coopération espagnole.

- Au niveau de la gestion des réfugiés en Mauritanie, une Commission nationale consultative a été mise en place pour traiter les demandes d'asile de plus en plus nombreuses et soumettre au Gouvernement les décisions d'accord pour l'asile en relation avec le HCR. De plus, les autorités mauritaniennes ont déclaré courant 2008 qu'un nouveau dispositif sera prochainement mis en place afin de permettre d'améliorer les conditions et procédures d'octroi de l'asile aux personnes cherchant refuge en Mauritanie.
- Dans le domaine de la gestion de la main-d'œuvre étrangère, une étude de stratégie a été conduite en 2007 et il est prévu d'adopter un nouveau décret sur la gestion de cette main-d'œuvre. Déjà plusieurs traités et conventions internationales ont été ratifiés ces dernières années, notamment en matière des droits des migrants. En outre, un projet loi a été élaboré et examiné par les différentes parties prenantes et devra être voté prochainement.
- Le système administratif de l'état civil a fait l'objet au cours de ces dernières années de réformes et de renforcement visant à sécuriser et fiabiliser les documents d'état civil délivrés aux nationaux.
- En ce qui concerne la diaspora mauritanienne, il convient de noter d'abord la création éphémère du Secrétariat d'Etat chargé des Mauritaniens à l'étranger⁹ en 2008. Bien avant cela, les transferts effectués par les émigrés mauritaniens ont fait l'objet de sollicitations et de mesures de la part de la BCM et des banques primaires. En réponse à une doléance constante chez les Mauritaniens à l'étranger, ces derniers vont prendre part aux élections présidentielles qui seront organisées dans le pays au mois de juin 2009. D'ores et déjà, leur inscription sur les listes électorales a été entamée par les consulats mauritaniens installés dans les pays accueillant un nombre important de Mauritaniens. Par ailleurs, des missions ministérielles sont souvent dépêchées vers les pays où apparaissent des incidents ciblant les ressortissants mauritaniens afin de résoudre les problèmes posés à la diaspora comme ce fut le cas en Angola ces dernières années.
- En termes de placement de la main-d'œuvre mauritanienne à l'étranger et de migration circulaire, il convient de mettre en exergue les opportunités offertes par l'Espagne ces derniers temps dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de régulation de la migration signé entre les deux pays. Des opérations similaires avaient été effectuées au cours des années 1980 et 1990 en direction des pays arabes du Golfe.
- Concernant les politiques de retour, il convient de souligner l'opération en cours de retour organisé des réfugiés mauritaniens installés depuis 1989 au Sénégal et au Mali. Cette opération a démarré courant 2008 pour continuer en 2009 et a déjà touché environ 7 000 personnes à la date de janvier 2009.

⁹ Ce Secrétariat n'a existé qu'un mois marqué par une crise gouvernementale qui a conduit au coup d'état du 6 août 2008.

A cet effet, l'ANAIR a été mise sur pied pour organiser et superviser cette opération.

- Hormis ces éléments liés à la gestion des migrations, il reste à mentionner que plusieurs autres aspects importants liés à la migration ne font pas l'objet d'initiatives publiques, comme par exemple la fuite des cerveaux et les transferts de compétences.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

FI. Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays

Les flux migratoires ont affecté le développement de la Mauritanie en premier lieu à travers le marché de l'emploi. En effet, la migration a permis de compenser un déficit avéré de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les secteurs de la pêche, de la construction, des services et, récemment, dans le secteur de l'enseignement privé. C'est là un effet positif qui a permis au pays de dépasser cette contrainte au développement des infrastructures et de la production au cours des décennies ayant suivi l'indépendance du pays. Il convient de souligner cependant que récemment, à la fin 2008, des incidents ont montré que la concurrence entre travailleurs mauritaniens et main-d'œuvre étrangère a commencé à s'exacerber, en particulier en temps de crise, certains ouvriers indépendants mauritaniens ayant observé que leurs homologues étrangers « cassaient les prix » des prestations pour se faire embaucher à leurs dépens tandis que ces derniers arguent de leur niveau de qualification plus apprécié.

De plus, suite à l'intensification récente des flux d'IDE, en particulier dans les industries extractives, la présence de compétences drainées par les entreprises opérant dans ces domaines a certainement permis à l'économie mauritanienne de se doter d'une nouvelle force de travail qualifiée dans des secteurs prometteurs.

En second lieu, il convient de souligner l'effet des remises de fonds, en particulier sur le niveau de vie des familles des migrants restées sur place, notamment à travers les revenus distribués, les logements construits et d'autres actions d'investissement et génératrices de revenus (BA, 2006). Cependant, compte tenu de la faiblesse du niveau des transferts transitant par le système formel, ces remises de fonds ne sauraient avoir un impact significatif sur le développement du pays pour le moment.

Deux autres impacts négatifs de la migration restent à signaler. D'abord, l'image extérieure du pays a été sérieusement affectée par la médiatisation à outrance des événements de la migration irrégulière entre les côtes mauritaniennes et les îles Canaries, par la présence sur son territoire du centre de rétention de Nouadhibou et par les vagues de reconduites aux frontières de migrants illégaux vers les pays voisins. En second lieu, il est évident que la fuite

des cerveaux mauritaniens à la recherche d'opportunités meilleures handicape le développement de certains secteurs de l'économie mauritanienne.

F2. Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays

A défaut d'une politique englobant toutes les dimensions de la migration, il peut être pertinent d'évaluer les effets des actions et mesures portant sur des aspects de la migration ainsi que les volets « migration » des différentes politiques publiques mises en œuvre, en l'occurrence la stratégie de l'emploi, la politique d'intégration sous-régionale, la coopération régionale et internationale, la gestion du territoire et les stratégies sectorielles de développement.

En matière d'intégration sous-régionale, la décision prise par les autorités mauritaniennes en 1999 de quitter la CEDEAO a certainement eu un impact négatif sur la situation administrative d'entrée et de séjour des Mauritaniens émigrés vers les pays membres de cette communauté, et du coup un impact négatif sur les transferts de revenus vers les personnes restées en Mauritanie qui en dépendent. De même, l'intégration de la Mauritanie à l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui suppose des flux migratoires, n'a pas eu d'effet significatif sur le développement du pays, probablement du fait de la faiblesse du rythme d'intégration de cette communauté.

Il convient aussi de noter que la gestion des relations conflictuelles de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal a engendré des mouvements massifs de population entre les deux rives du fleuve Sénégal, ce qui a eu notamment pour effet de faire perdre leurs emplois et leurs activités à des dizaines de personnes, en plus de la situation humanitaire engendrée par cette crise.

Par contre, la coopération en matière migratoire avec l'Espagne et l'Union européenne semble apporter dans son sillage des ressources financières et matérielles permettant d'aider au développement du pays.

Enfin, en matière de mobilisation des remises des migrants mauritaniens, les mesures prises par les autorités nationales ne semblent pas avoir eu un impact significatif sur le développement du pays.

PARTIE G : Conclusions

GI. Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

A l'issue des développements précédents qui ont permis de dresser un Profil migratoire de la Mauritanie à caractère analytique et stratégique, les principales conclusions sur les tendances migratoires actuelles sont les suivantes :

- Bien qu'elle soit en régression par rapport au niveau atteint en 2006, la pression de la migration de transit reste forte. Le système de surveillance par satellite « Sea Horse Network » mis en place récemment par l'Espagne et l'Union européenne va certainement permettre de détecter de plus en plus d'embarcations transportant des groupes de migrants clandestins. Cela aura pour effet d'une part d'augmenter le nombre de migrants appréhendés et donc retenus dans le centre de Nouadhibou pour être reconduits à la frontière. L'autre effet sera de dissuader de plus en plus de candidats à la traversée de l'Atlantique vers les îles Canaries étant donné le risque d'échec élevé. De plus, les conditions de rétention au centre de Nouadhibou continueront à faire l'objet d'observations et de critiques de la part du mouvement associatif national et international.
- Les groupes de migrants de travail ont continué d'affluer en Mauritanie ces derniers temps attirés par les opportunités offertes par le marché de l'emploi, venant en grande partie des pays africains subsahariens de voisinage immédiat mais aussi d'autres pays maghrébins ou d'Afrique subsaharienne. A court terme, il ne faudrait pas s'attendre à une augmentation du nombre de ces migrants en situation régulière mais, avec une éventuelle embellie des activités économiques, notamment pétrolières et gazières, des contingents supplémentaires risquent fortement de venir à la recherche d'emplois en Mauritanie.
- La troisième tendance significative en matière de flux migratoires entrants en Mauritanie sera certainement la baisse des effectifs des réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de pays africains car la situation a été normalisée ou est en cours de normalisation dans la plupart des pays émetteurs de cette catégorie de migrants, en particulier le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo (RDC).
- Concernant les Mauritaniens résidant à l'étranger, il convient de souligner en premier lieu l'opération de retour des réfugiés installés au Sénégal et au Mali depuis la fin des années 1980. Elle continuera très probablement en 2009, mettant fin à cette question sensible. C'est la gestion de l'après-retour qui va nécessiter des efforts importants de la part des autorités

mauritaniennes, car il s'agira d'insérer plus de 20 000 réfugiés, leur octroyer des documents d'état civil, leur faire accéder à un logement, leur assurer des services de santé et l'éducation de leurs enfants, etc.

- Outre un élargissement du spectre des destinations des émigrés mauritaniens observé ces dernières années, il faut ajouter une tendance plus forte à migrer chez les jeunes à la recherche d'emplois malgré une moindre attirance pour les destinations habituelles en Afrique et au Golfe. Très probablement, la dynamique engendrée par les accords avec l'Espagne va générer des opportunités d'emploi qui seront sollicités par ces jeunes mauritaniens. La fuite des cerveaux mauritaniens et la recherche d'asile à l'extérieur observées ces dernières années vont certainement continuer au moins au même rythme que précédemment. A cela s'ajoute le fait que de plus en plus de Mauritaniens se retrouvent en situation irrégulière dans les pays européens et du Golfe et font l'objet d'expulsions. Enfin, l'implication de la diaspora mauritanienne dans le débat public mauritanien va certainement s'accroître à l'occasion des prochaines élections pour lesquelles des dispositions ont été prises pour faire bénéficier les membres de cette diaspora de l'exercice du droit de vote.

G2. Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

Le système statistique mauritanien a été marqué ces dernières années par la réalisation de réformes légales, institutionnelles et techniques menées dans le cadre plus global de la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique 2000-2005. Ces réformes visaient à rendre opérationnels et efficaces les mécanismes de coordination statistique, à la fois institutionnelle et technique, par la mise à niveau de la réglementation et des institutions. A cet effet, une nouvelle loi statistique a été adoptée et un Conseil national de la statistique mis en place, dont émanent des commissions sur la déontologie, la qualité et les enquêtes.

L'information statistique permettant de caractériser l'état, la dynamique et les effets de la migration ainsi que d'éclairer l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques et actions publiques y afférentes est de différents ordres, comme cela ressort des données passées en revue pour les besoins de la présente étude : changements démographiques, économie et climat des affaires, marché du travail, capital humain, effectifs et caractéristiques des migrants, diasporas, transferts financiers, etc. Il sera ici question de l'évaluation et de recommandations relatives aux seules catégories de statistiques portant sur les flux et stocks de migrants ainsi que leurs caractéristiques, activités et

remises effectuées. Il convient aussi de mentionner d'emblée que les données requises sont soit d'ordre administratif soit issues d'enquêtes.

La première observation porte sur le déficit de diffusion des données issues des sources administratives existantes portant sur les entrées et sorties du territoire national, les appréhensions et reconduites aux frontières, les autorisations de séjour et visa délivrés ainsi que les enregistrements consulaires. Ces informations existent couramment dans les services producteurs mais elles manquent d'harmonisation de définitions et de traitement continu pour assurer la production des séries et sont parfois affectées par un défaut d'exhaustivité. Il est donc recommandé d'appuyer les services chargés de produire ces données afin qu'un meilleur fonctionnement continu puisse aboutir à une production et à une diffusion régulière de données de bonne qualité.

Quant aux données produites par voie d'enquête et de recensement, elles sont parfois l'objet de sous-estimation résultant de la volonté de certains immigrés de vouloir se soustraire à la participation à de telles opérations. Néanmoins les données issues du RGPH 2000, de l'EMOE 2007 et de la Transit Migration Survey (TMS) 2008 utilisées comme support à ce Profil migratoire ont été très utiles. La dernière enquête dédiée spécifiquement à la migration dans le pays date de 1993 alors que les dimensions de la migration de, vers et à travers la Mauritanie ont connu des mutations significatives. Il serait donc souhaitable de procéder à une nouvelle édition d'une telle enquête tout en maintenant la réalisation de l'EMOE et de la TMS à des cadences régulières. Il est aussi recommandé de saisir l'occasion de l'organisation du prochain RGPH prévu en 2010 pour veiller à collecter de l'information supplémentaire sur la migration internationale en Mauritanie en plus des questions classiques normalement formulées dans le questionnaire du recensement.

Concernant les données portant sur les effectifs des Mauritaniens résidant à l'étranger, elles sont actuellement peu précises. Outre les recensements effectués selon une périodicité décennale pour la plupart des pays et à des dates différentes, il serait opportun de doter les services consulaires mauritaniens de moyens permettant d'assurer une exhaustivité des enregistrements effectués pour les membres des diasporas. Les données sur la remise des fonds sont elles aussi affectées par l'informalité qui caractérise leurs circuits de transfert. Les données enregistrées par les services bancaires et financiers devraient également être complétées par des investigations par enquête auprès des Mauritaniens de l'étranger.

G3. Recommandations relatives à la gestion de la migration

Il ressort en premier lieu des analyses effectuées tout au long du Profil migratoire que la gestion de la migration en Mauritanie manque de cadre stratégique cohérent fixant des objectifs et orientations ainsi que des moyens d'intervention. Plusieurs domaines nécessitent encore plus de clarté dans la définition des actions à mener et plus de vigueur au niveau des programmes d'intervention.

D'abord, la migration irrégulière de transit ne semble pas être combattue de manière efficace avant son dernier maillon qui est celui de la traversée des frontières hors du pays ou la traversée des eaux territoriales au large de Nouadhibou. L'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration clandestine représente donc un véritable défi. Le renforcement et la modernisation du contrôle des frontières devront être poursuivis. En relation avec cet aspect, le centre de Nouadhibou devra lui aussi faire l'objet d'une mise à niveau de manière à répondre favorablement aux doléances émises par les différentes parties concernées par la protection des droits de l'Homme en général et des migrants en particulier. De même, cette stratégie devra renforcer la coopération avec les pays de voisinage immédiat et d'origine ainsi que la renégociation des accords avec les pays de destination.

Ainsi, les mesures de lutte contre l'émigration clandestine vers l'Union Européenne mises en place avec l'aide de la Commission européenne, les autorités espagnoles et l'administration française et visant à endiguer le flux d'émigrants clandestins vers les îles Canaries gagneraient à être appuyées davantage avec de nouveaux programmes à financer sur les mécanismes d'aide européenne comme celui de réaction rapide ou du FED. Il s'agira de continuer à développer le partenariat avec l'Union Européenne visant à aider la Mauritanie à gérer ses frontières maritimes et terrestres, à rapatrier les migrants vers leur pays d'origine et mettre l'accent sur des mesures préventives destinées à dissuader les candidats au départ de quitter leur pays d'origine pour une aventure périlleuse. Cette approche devra également être accompagnée d'initiatives touchant aux migrations légales ainsi qu'à la problématique « Migrations et Développement ». Il faudra aussi prévoir le soutien institutionnel aux services d'immigration mauritaniens et le renforcement de leurs capacités à contrôler la mise en œuvre de la législation mauritanienne.

La législation mauritanienne étant ancienne eu égard au fait que la marginalité du phénomène de la migration n'a jamais attiré l'attention des

pouvoirs publics, ces derniers n'ayant réalisé son ampleur que récemment, il est recommandé que le projet de loi sur la migration, déjà instruit, soit adopté le plus tôt possible et mis en vigueur afin de donner un cadre légal rénové de la gestion de la migration et de faire aboutir la dynamique en cours visant à améliorer et consolider la politique de l'asile.

Ce nouveau cadre législatif de régulation de la migration permettra de doter le pays d'une législation qui tienne compte des questions que pose cette problématique, notamment l'entrée et le séjour des étrangers ainsi que le droit d'asile en Mauritanie. Il définit d'abord les autorités chargées de l'application de la loi : (i) la Commission nationale chargée du statut des réfugiés (CSR) devant jouir d'une autonomie juridique lui permettant de donner ou refuser le statut de réfugié ; (ii) la Commission administrative qui signifie aux immigrants les mesures administratives qui seront édictées à leur encontre avant de les entendre faire prévaloir leurs moyens de défense ; (iii) la Commission de recours des réfugiés, juridiction administrative qui statue sur les recours formés contre les décisions de la Commission nationale sur le statut des réfugiés ; (iv) les juridictions de droit commun, chargées de statuer sur les délits et crimes commis en matière de migration et d'asile conformément aux dispositions de la présente loi.

En outre, le projet de loi définit les infractions relatives à la migration et l'asile ainsi que les sanctions y afférentes. En effet, afin de lutter contre la migration clandestine et donner aux autorités chargées de l'application de la loi les moyens de parer aux tentatives d'entrée illégale en Mauritanie, le projet de loi érige en infractions plusieurs actes irrespectueux de la législation dont : l'entrée irrégulière en Mauritanie, l'utilisation de la fraude et la tromperie pour entrer en Mauritanie, le débarquement en haute mer d'étrangers, le faux et usage de faux à cette fin, la facilitation de l'entrée illégale en Mauritanie, le mariage contracté à la seule fin d'obtenir ou de faire obtenir un titre de séjour ou la nationalité mauritanienne, la méconnaissance des mesures d'éloignement ou d'assignation à résidence notamment par le refus d'exécution de mesures d'entrée en Mauritanie ou de rejoindre la résidence assignée, la méconnaissance des obligations incombant aux entreprises de transport sur le débarquement d'étrangers démunis de documents, l'emploi d'un étranger clandestin, la présentation erronée ou l'incitation à des présentations erronées et la corruption de fonctionnaire dans le but d'entrer illégalement en Mauritanie.

En matière de gestion des travailleurs migrants, le régime juridique du travail des étrangers devra être appliqué strictement et systématiquement, contrairement au laxisme qui prévaut actuellement, notamment les dispositions prévues par le nouveau Code du travail (2004) et le décret du 16 avril 2008

modifiant celui du 19 avril 1974, fixant les conditions d'emploi de la main-d'œuvre étrangère et instituant le permis de travail pour les travailleurs étrangers.

Sur le plan institutionnel, il convient de mettre sur pied une institution de haut niveau chargée de la gestion des intérêts des mauritaniens de l'étranger. Une telle institution va, d'une part, œuvrer à assurer la protection de ces derniers dans leur pays d'accueil et, d'autre part, catalyser les bienfaits de l'émigration et renforcer les liens économiques de la diaspora avec la patrie, en particulier faciliter les modalités d'investissement en Mauritanie de la part des émigrés mauritaniens, œuvrer à la diminution des coûts des transferts d'argent, favoriser des mesures incitatives sur le plan fiscal, financier et de la mobilisation de l'épargne, notamment pour l'immobilier et ce, en relation avec les autres institutions nationales et partenaires concernés. Cet organisme de haut niveau pourra également contribuer à mieux organiser le placement de la main-d'œuvre mauritanienne à l'extérieur tout comme encadrer et encourager le retour des compétences. Ainsi, il conviendra de promouvoir des mesures incitatives visant à limiter la fuite des cerveaux et à favoriser le retour des expatriés qualifiés, la mise en place de bureaux de conseil pour les migrants, en particulier au niveau de leur région d'origine ainsi que la promotion d'associations régionales et locales de migrants et la création de partenariats avec les associations de développement pour contribuer à la réalisation de projets de développement au niveau régional et local en faisant appel à et en valorisant l'expertise de la diaspora, en organisant le retour volontaire ou involontaire et la réinsertion des émigrés.

De manière générale, la Mauritanie devra explorer et mettre en œuvre toutes les opportunités offertes par le co-développement. Elle devra aussi œuvrer à signer avec la France une convention à l'instar de celle signée avec la Tunisie et d'autres pays africains visant à réguler les flux migratoires.

Au-delà des aspects immédiats de la migration, une réflexion devra être entreprise visant à formuler et proposer des programmes et projets de développement liés à la migration tels que la formation professionnelle et la fixation des populations dans leur terroir dans les zones de forte émigration, ce qui peut être réalisé en partie en rendant opérationnel le dernier accord signé entre la Mauritanie et l'Espagne.

Bibliographie

Agence nationale d'appui et d'insertion des réfugiés (ANAIR)

2008 Données non publiées, reçues en septembre 2008

Alakhbar Info

2008 Les Européens renforcent la surveillance des côtes mauritaniennes (en arabe) 24.06.2008 <<http://www.alakhbar.info/2014-0--FA00B-C0C0-B-F0--F0C-C.html>>

Angola Press Info

2008 Rapatriement de 56 étrangers illégaux à Huambo Luanda - Mercredi, 25 juin 2008 - 13:52 <<http://www.angolapress-angop.ao/noticia-f.asp?ID=628938>>

Amnesty International

2008 Mauritanie: « Personne ne veut de nous » Arrestations et expulsions collectives de migrants interdits d'Europe.

Ba Cheikh Oumar

2006 Migration et développement en Mauritanie. Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration.

2008 BA Sociologue migration et développement en Mauritanie. *Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration. Avril 2006.*

Banque centrale de la Mauritanie (BCM)

2009 Agence de la BCM à Paris, janvier-août 2008

Banque mondiale

2007 Mauritanie : Une évaluation du climat des investissements

2008 World Bank staff estimates based on the International Monetary Fund's Balance of Payments Statistics Yearbook 2008.

BBC News

2009 Europe, Satellite helps fight illegal immigration, Vanessa Buschschluter <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/7818478.stm>

Cheikh Malainine Mohamed Laghdaf

2005 Les Statistiques sur la migration de la main-d'œuvre en Mauritanie

Choplin Armelle

- 2008 « L'immigré, le migrant, l'allochtone : Circulations migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie », *Politique Africaine*, N° 109.

CIREFI

- 2009 Base de données du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration, EU/Eurostat, reçu en janvier 2009

Clemens Michael et Gunilla Pettersson

- 2007 New Data on African Health Professionals Abroad, Working Paper No. 95, Center for Global Development. Washington D.C.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)

- 2006 Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations, CEDEAO

Come4News

- 2008 Afrique : les pressions familiales alimentent les migrations clandestines (Etude OSIWA sur les migrations clandestines en Afrique de l'Ouest) <<http://www.come4news.com/afrique-les-pressions-familiales-alimentent-les-migrations-clandestines-226560>>

Commission européenne

- 2007 Mauritanie: nouvelles mesures pour lutter contre l'émigration clandestine vers l'UE. IP-06-967

CRIDEM

- 2008a Osiwa / Foscao / Ong nationales des droits de l'homme : Même combat pour la dignité des travailleurs migrants, 20 décembre 2008, http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=25860&tx_ttnews%5BbackPid%5D=36&cHash=974e114c0e
- 2008b La Gambie refuse d'accueillir des clandestins expulsés d'Espagne, 20 septembre 2008, [http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=22510&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=37642d579a](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=22510&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=37642d579a)
- 2008c Mauritanie-Espagne : Accords de réadmission en queue de poisson, 6 juillet 2008, [http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=19238&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=6f671947a2](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=19238&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=6f671947a2)

- 2008d La Presse: 300 millions de dollars générés chaque année en Mauritanie par le trafic humain vers l'Europe. Posté le 20 March 2008 à 11:43:54 GMT ; Sujet: Les infos de l'actualité<<http://www.cridem.org/modules.php?name=News&file=article&sid=15949>>
- 2008e Mauritanie : Une embarcation avec cent clandestins africains arrive aux Canaries Info source : *Le Vif* (Belgique) Source : www.oanda.com 20.09.08 12:55 <[http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=22509&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=b23aed66e0](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=22509&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=b23aed66e0)>
- 2008f Contrats de travail pour l'Espagne : 1612 dossiers pour 40 opportunités Info source : *Le Quotidien de Nouakchott* <[http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=17115&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=1623c3e557](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=17115&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=1623c3e557)>

Daoudi Lahcen

- 2007 Emigration : Quelles perspectives? - Le cas Africain-Europe – XXXIIIème Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie 3-6 juillet 2007, Commission de la coopération et du développement

De Haas Hein

- 2006 Migrations Transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE: Origines Historiques et Tendances Actuelles, <<http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=578>>
- 2008 Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends, IOM Migration Research Series n°32.

Direction de la surveillance du territoire, Ministère de l'Intérieur, RIM

- 2007 Données non publiées, reçues en novembre 2008

Direction du tourisme, RIM

- 2009 Données non publiées, reçues en janvier 2009

Division de la population des Nations Unies (DPNU)

- 2008 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, World Population Prospects: The 2008 Revision
- 2009 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008.

Docquier Frédéric et Abdeslam Marfouk

2005 International Migration by Educational Attainment (1990-2000) -
Release 1.1

DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté), Université Sussex

2007 Global Migrant Origin Database, mars 2007

Direction des stratégies et politiques (DSP), Ministère de l'Economie et des
Finances (MEF), RIM

2008 Mise en œuvre de la Déclaration de Paris en Mauritanie, Atelier
d'information sur l'efficacité de l'aide, Lundi 04 Août 2008,
www.un.mr/publications/2008/PTF/Atelier%204.8.08%20-%20Presentation%20MEF.ppt

EDFORE

2007a Etude sur la situation de la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie.
Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la main-
d'œuvre étrangère. Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la
Formation professionnelle, Direction de l'emploi.

2007b Etude sur la situation de la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie.
Deuxième étape : Stratégie de gestion de la main-d'œuvre
étrangère. Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation
professionnelle, Direction de l'emploi.

2007c Etude sur la situation de la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie.
Deuxième étape : Rapport des résultats préliminaires de l'Enquête
sur la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie. Ministère de l'Emploi,
de l'Insertion et de la Formation professionnelle, Direction de
l'emploi.

2007d Etude sur la situation de la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie.
Première Etape : Diagnostic préliminaire. Ministère de l'Emploi, de
l'Insertion et de la Formation professionnelle, Direction de l'emploi.

Ekeibed, Mohamed Aly

2008 Transit Migration Survey in Mauritania, FNUAP.

El Yessa Abderrahman

2008 Le Cadre législatif et institutionnel des migrations internationales
en Mauritanie, Consortium euro-méditerranéen pour la recherche
appliquée sur les migrations internationales (CARIM)

Fond monétaire international (FMI)

- 2007 Rapport sur les économies nationales n° 07/375
- 2008 Country Report n°08/231

Gouvernement de la République islamique de Mauritanie (RIM)

- 2006a Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), Plan d'action 2006-2010
- 2006b Profil de la pauvreté en Mauritanie 2004
- 2007 Plan triennal de développement 2008-2010
- 2008 Programme de lutte contre la migration clandestine et de l'insertion des jeunes Mauritaniens

Gouvernement de la RIM et du Royaume d'Espagne

- 2007 Accord entre la République islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main-d'œuvre entre les deux Etats

Gouvernement de la RIM et l'Union européenne

- 2007 Déclaration commune

Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR)

- 2008 Rapport d'activités

Haimoud Ramdan

- 2005 La Législation de la migration et des travailleurs migrants en Mauritanie, OIT, Projet migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique de l'Ouest
- 2008 « La Mauritanie face au défi de l'immigration clandestine ». Investigations, n°077 du 17 mars 2008.

HCR

- 2008 Base de données HCR extrait en décembre 2008 <http://apps.who.int/globalatlas/default.asp>
- 2009 Global Trends 2008 <http://www.unhcr.org/4a375c426.html>

HCR, OIM et Union européenne

- 2006 Profil migratoire de la Mauritanie

Horizons

- 2008 Immigration clandestine : La lutte contre la pauvreté, un remède à l'émigration des jeunes, Babouna Diagana, Horizons n°4748 du mercredi 4 juin 2008

IRIN

2008 Afrique de l'Ouest : Les pressions familiales alimentent les migrations clandestines, DAKAR, 9 septembre 2008, <http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=80246>

Intelink Press

2008 Appui de 2,7 millions d'euros de l'UE à la Mauritanie, 10 juin 2008, http://www.intelink.info/fre/actualites/economie/0806101903_appui_de_2_7_millions_d_euros_de_l_ue_a_la_mauritanie

Jeune Afrique

2007 Les Subsahariens du Maroc tiennent à leur rêve européen, selon une enquête. 16 janvier 2008 –AFP <http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?article=AFP50748lessuetuqne0>

2008 Les patrouilles d'Espagne ont intercepté 18.057 clandestins en mer en 2007 ESPAGNE - 10 janvier 2008 – APANEWS

Kouadio Benie Marcel

2007 Plan d'actions pour l'emploi en Mauritanie

Meine Hamid Ould

2007 Les migrants en Mauritanie sous l'angle de diverses perceptions. Synthèse des études monographiques menée par l'ALPD et l'APEAH en 2005 et 2006, ALPD

Ministère des Affaires économiques et du Développement (MAED), RIM

2005 Déclaration nationale de politique de population

Ministère des Affaires économiques et du Développement (MAED) et CDHLPI

2006 Profil de la pauvreté en Mauritanie - 2004

Ministère des Affaires économiques et du Développement (MAED) et PNUD

2008 Rapport national sur le développement humain durable et la pauvreté 2007

Ministère de l'Éducation nationale, RIM

2008 Données non publiées, reçues en novembre 2008

Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle (MEIFP),
RIM

2008 Stratégie nationale de l'emploi et Plan d'action 2008-2012

Ministère de l'Intérieur, RIM

2008 Données non publiées, reçues en juillet 2008

Mohamed Saleh Sidna Ndah

2008a Eléments de migrations en Mauritanie. CARIM-AS 2008/08, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut Universitaire Européen, Disponible sur www.carim.org/migrationcirculaire

2008b La migration irrégulière en Mauritanie

Office Nationale de la Statistique (ONS), RIM

2004a Projections démographiques 2001-2015

2004b RGPH 2000 Synthèse analytique Enquête nationale sur la migration 1993, Rapport national descriptif, CERPOD, REMUAO

2007 Résultats de l'Enquête nationale à indicateurs multiples Mauritanie (MICS) 2007, Rapport préliminaire

Office National de la Statistique (ONS) & ORC Macro

2001 Enquête démographique et de santé Mauritanie 2000-2001

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

2009 Global Report on Trafficking in Persons, February 2009

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

1998 Base de données, reçu en janvier 2009

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2007 Organisation d'un atelier de plaidoyer avec les Imams pour le retour des réfugiés, 8 novembre 2007, <http://www.pnud.mr/news/news08nov07.htm>

2008 Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008.

2008 Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des OMD en Mauritanie

Rosanvallon André

2006 Situation et Bilan de l'Emploi 2000- 2005, RIM, Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, PNUD, BIT, Projet d'Appui à la mise en œuvre du CSLP

Seneweb news

- 2006 CLANDESTINITE - Immigration : La Mauritanie, nouvelle porte vers l'Europe? Le Quotidien, Jeudi 9 Mars 2006 <<http://www.seneweb.com/news/article/1018.php>> <http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?article=APA35918lespaneremn0>

Saharamedias.net

- 2009 Connexion entre l'Espagne et la Mauritanie par satellite pour la lutte contre la migration clandestine (en arabe) 07 January 2009 <http://www.saharamedias.net/new/index.php?option=com_content&task=view&id=2966&Itemid=1>

Sow Aly Ousmane

- 2006 ONS/Bureau central du recensement. Analyse des migrations, août 2007
2007 Analyse des migrations, ONS, Bureau central du recensement

UNESCO

- 2009 Institut statistique de l'UNESCO (ISU), Recueil mondial de l'éducation 2006, extraits décembre 2008

ANNEXE I : Statistiques

Tableau 2 : Effectifs de population selon la tranche d'âge, 2000 et 2003-2008

Age	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008
0-5	426 457	456 727	465 267	473 161	481 159	488 803	496 558
5-9	362 477	395 628	406 664	417 913	428 675	439 167	448 960
10-14	302 672	335 395	347 938	360 193	371 675	382 648	393 487
15-19	269 752	287 554	293 217	300 592	309 997	321 126	333 383
20-24	214 959	247 093	258 176	267 559	274 857	280 544	285 570
25-29	187 544	200 976	206 292	213 382	222 637	233 659	245 422
30-34	154 431	173 430	180 161	186 169	191 176	195 462	199 769
35-39	135 352	145 325	148 615	152 901	158 416	164 900	171 863
40-44	106 139	121 890	128 019	133 205	137 215	140 392	143 266
45-49	99 061	101 173	101 529	103 483	107 362	112 761	118 988
50-54	65 814	85 244	90 808	94 773	96 803	97 257	97 069
55-59	44 648	51 830	56 376	61 455	67 186	73 488	79 682
60-64	49 560	42 884	40 733	40 130	41 135	43 426	46 800
65-69	31 644	39 220	41 252	41 849	40 874	38 798	36 406
70-74	27 198	24 569	24 073	24 539	26 066	28 312	30 625
75+	30 451	33 092	33 942	34 423	34 574	34 524	34 490
Total	2 508 159	2 742 030	2 823 062	2 905 727	2 989 807	3 075 267	3 162 338

Source : ONS, 2004a

Tableau 3 : Principaux indicateurs macro-économiques, 2003-2007

Indicateurs	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance réelle du PIB (%)	5,6	5,2	5,4	11,4	1,0
Taux de croissance réelle du PIB hors pétrole (%)	5,6	5,2	5,4	4,1	5,9
PIB nominal (milliards UM)	338	397	493	725	734
PIB nominal hors pétrole (milliards UM)	338	397	493	565	679
PIB nominal (millions de dollars E.-U.)	1 276	1 493	1 857	2 699	2 819
PIB par tête (en dollars E.-U.)	474	541	658	933	952
Exportations (millions de dollars E.-U.)	318	440	625	1367	1 454
Importations (millions de dollars E.-U.)	468	625	781	847	1 145
Taux d'inflation (en %)	5,3	10,4	12,1	6,2	7,3
Dette extérieure nominale (millions de dollars E.-U.)	2 869,1	3 151,1	3 318,4	2 540,9	2 708,9

Source : FMI, 2008 ; MAED et PNUD, 2008

Note: Les importations sont hors exploration/production pétrolière et autres activités minières et importations financées par les IDEs ou l'aide

Tableau 4 : Balance des paiements (en millions de dollars E.-U.), 2006-2008

	2006	2007 (Estim.)	2008 (Proj.)
Balance commerciale	199,6	22,9	207,4
Exportations	1 366,6	1 454,4	2 006,7
<i>dont</i> : minerai de fer	467,2	575,0	974,6
pêche	200,6	254,3	254,3
pétrole brut	642,1	338,7	356,9
cuivre	5,6	183,5	199,0
or	1,6	59,2	167,9
Importations	-1 167,0	-1 431,5	-1 799,2
Produits pétroliers	-227,4	-290,4	-443,6
Équipements pour les industries minières et extractives	-434,4	-493,7	-459,2
Autres	-505,2	-647,4	-896,4
Services et revenus (nets)	-393,9	-488,5	-659,6
Services (nets)	-319,6	-427,7	-522,9
Crédit	86,7	84,2	116,9
<i>dont</i> : licences de pêche	33,6	37,8	64,6
Débit	-406,3	-511,8	-639,8
<i>dont</i> : frets (y compris pétrole et mines)	-159,1	-193,8	-245,3
Revenus (nets)	-74,3	-60,8	-136,7
Crédit	119,0	140,9	145,4
<i>dont</i> : compensation de l'UE au titre de l'accord de pêche	108,0	118,4	126,5
Débit	-193,3	-201,7	-282,1
<i>dont</i> : intérêt exigibles sur la dette publique	-27,4	-24,3	-30,5
bénéfices et salaires du secteur pétrolier	-160,0	-102,8	-121,5
Transferts courants (net)	158,7	144,3	225,1
Transferts privés sans contrepartie (net)	66,5	70,2	75,6
Transferts officiels	92,1	74,0	149,5
<i>dont</i> : assistance multilatérale PPTE	14,3	8,4	6,1
Solde transactions courantes (transferts inclus, hors pétrole)	-121,0	-359,9	-382,0
Solde des transactions courantes	-35,6	-321,3	-227,1

Compte de capital et financier	257,8	316,3	1 262,9
Compte de capital	1 107,2	50,8	1 117,2
<i>dont</i> : allègement consenti au titre de l'IADM par le FMI	48,5	48,1	1 117,2
par l'IDA	607,3	nd	nd
par le FAD	241,3	nd	nd
autres transactions (bonus pétrole/ventes licences)	210,2	nd	nd
Compte financier	-849,4	265,6	145,8
Investissement direct (net)	154,6	138,3	103,2
<i>dont</i> : prospection pétrolière (net)	1,6	127,5	138,0
Prêts officiels à moyen et long terme	-835,7	79,3	260,7
Décassements	73,8	162,3	306,9
Principal exigible	-909,5	-83,0	-46,2
Autres flux financiers	-168,3	48,0	-218,1
<i>dont</i> : variation des arriérés extérieurs privés	-74,1	0,0	0,0
Erreurs et omissions	60,2	20,8	0,0
Solde global	282,3	15,8	1 035,9

Source : FMI, 2007 et 2008

Tableau 5 : Taux d'activité de la population mauritanienne par âge et par sexe, 2004

Tranche d'âge	Taux d'activité (%)		
	Total	Hommes	Femmes
15-19	51,3	59,6	43,3
20-24	59,4	77,8	44,2
25-29	60,4	87,2	41,1
30-34	59,3	94,7	36,9
35-39	63,1	95,1	39,1
40-44	68,3	96,3	41,2
45-49	68,5	96,5	37,1
50-54	61,1	91,1	29,0
55-59	58,2	84,2	27,5
60-64	52,9	71,7	26,8
Total	59,4	82,3	39,3

Source : Enquête EPCV, 2004 dans Rosanvallon, 2006

Tableau 6 : Taux d'activité de la population mauritanienne selon le milieu de résidence, 2004

Milieu de résidence	Taux d'activité (%)		
	Total	Hommes	Femmes
Rural	58,4	83,8	36,6
Urbain	60,8	80,5	42,8
Total	59,4	82,3	39,3

Source : Enquête EPCV, 2004 dans Rosanvallon, 2006

Tableau 7 : Taux d'occupation de la population mauritanienne par âge et par sexe, 2004

Tranche d'âge	Taux d'occupation (%)		
	Total	Hommes	Femmes
15-19	27,7	32,6	21,3
20-24	43,5	51,5	32,0
25-29	60,5	70,4	45,6
30-34	76,0	85,8	60,4
35-39	85,5	92,3	73,2
40-44	92,2	94,8	86,4
45-49	91,8	94,3	84,4
50-54	92,3	93,7	87,6
55-59	94,0	94,0	93,7
60-64	95,4	96,3	92,0
Total	67,0	74,8	52,7

Source : Enquête EPCV, 2004 dans Rosanvallon, 2006

Tableau 8 : Taux d'occupation de la population mauritanienne selon le milieu de résidence, 2004

Milieu de résidence	Taux d'occupation (%)		
	Total	Hommes	Femmes
Rural	69,4	77,8	53,0
Urbain	64,2	71,2	52,2
Total	67,0	74,8	52,7

Source : Enquête EPCV, 2004 dans Rosanvallon, 2006

Tableau 9 : Répartition de la population mauritanienne occupée par secteur d'activité économique et par sexe, 2004

Secteur d'activité économique	Total	Hommes	Femmes
	%	%	%
Agriculture	24,5	64,2	35,8
Elevage	6,3	96,9	3,1
Pêche	3,1	93,7	6,3
Mines (extraction)	1,2	93,5	6,5
Industrie	2,4	55,6	44,4
Bâtiment et travaux publics (BTP)	4,0	98,2	1,8
Transport et communication	3,8	92,4	7,6
Commerce/Vente	24,7	63,9	36,1
Services	10,6	68,4	31,6
Administration	8,8	76,4	23,6
Autre	10,6	74,7	25,3

Source : Enquête EPCV, 2004 dans Rosanvallon, 2006

Tableau 10 : Répartition des immigrants selon le pays d'origine et le sexe, 2000 (%)

Pays d'origine	Sexe		Total
	M	F	
Sénégal	37,6	38,2	37,9
Mali	28,0	35,7	31,3
Guinée-Conakry	4,1	2,6	3,5
Guinée-Bissau	1,9	1,1	1,6
Pays du Maghreb	6,7	4,5	5,8
Autres pays africains	12,3	10,1	11,4
Pays arabes du Golfe	3,9	3,7	3,8
Autres pays arabes	0,1	0,1	0,1
Pays d'Amérique	0,6	0,5	0,5
France	2,5	1,8	2,2
Autres pays d'Europe	1,8	1,3	1,6
Asie	0,3	0,2	0,3

Source : Sow, 2007

Tableau 11 : Flux migratoires relevés aux postes frontières de la Mauritanie, 2007

Mois	Entrées			Sorties		
	Nationaux	Etrangers	Total	Nationaux	Etrangers	Total
Janvier	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Février	3 785	4 811	8 596	3 579	4 507	8 086
Mars	9 681	12 358	22 039	9 281	10 204	19 485
Avril	11 042	13 010	24 052	10 981	11 815	22 796
Mai	10 023	12 162	22 185	9 703	10 187	19 890
Juin	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Juillet	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total sept mois	47 000	59 000	106 000	33 544	36 713	70 257
Moyenne mensuelle	6 714	8 429	15 143	8 386	9 178	17 564

Source : Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008

Note : Données disponibles agrégées pour 7 mois pour les entrées et disponibles désagrégées pour les mois de février à mai mais non disponibles pour les mois de juin à juillet.

Tableau 12 : Visas d'entrée, autorisations d'entrée et cartes d'étranger, 2006

Mois	Visas de séjour	Autorisations d'entrée	Cartes d'étranger
Janvier	365	601	434
Février	274	365	200
Mars	365	601	434
Avril	306	423	155
Mai	405	296	269
Juin	346	483	426
Juillet	240	386	217
Août	301	361	45
Septembre	579	533	176
Octobre	247	433	68
Novembre	521	442	163
Décembre	505	451	141
Total	4 454	5 375	2 728

Source : Direction de la surveillance du territoire, RIM, 2008

Note : La carte d'étranger est une carte de résidence établie par la DST au profit d'un étranger qui réside légalement en Mauritanie alors que le visa de séjour apposé sur le passeport ne prouve pas la qualité de résident. Ce visa peut être délivré à entrées multiples et pour un long séjour par la DST alors que celui délivré par le consulat à l'étranger ne dépasse pas 3 mois. Quant aux autorisations d'entrée, elles sont délivrées à des ressortissants étrangers qui viennent dans un pays où il n'y a pas de consulat mauritanien.

Tableau 13 : Visas d'entrée, autorisations d'entrée et cartes d'étranger, 2007

Mois	Visas de séjour	Autorisations d'entrée	Cartes d'étranger
Janvier	470	366	226
Février	377	222	116
Mars	400	421	593
Avril	246	302	122
Mai	401	220	270
Juin	416	341	300
Juillet	467	577	398
Août	450	331	400
Septembre	318	276	408
Octobre	613	499	357
Novembre	622	554	136
Décembre	480	480	407
Total	5 260	4 589	3 733

Source : Direction de la surveillance du territoire, RIM, 2008

Note : La carte d'étranger est une carte de résidence établie par la DST au profit d'un étranger qui réside légalement en Mauritanie alors que le visa de séjour apposé sur le passeport ne prouve pas la qualité de résident. Ce visa peut être délivré à entrées multiples et pour un long séjour par la DST alors que celui délivré par le consulat à l'étranger ne dépasse pas 3 mois. Quant aux autorisations d'entrée, elles sont délivrées à des ressortissants étrangers qui viennent dans un pays où il n'y a pas de consulat mauritanien.

Tableau 14 : Flux de réfugiés vers la Mauritanie, 2000-2007

Pays d'origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Côte d'Ivoire	0	4	2	9	22	97	168	274
RD du Congo	8	8	8	9	9	30	45	55
Guinée	7	7	7	7	7	7	9	10

Source : HCR, 2008

Tableau 15 : Flux de demandeurs d'asiles vers la Mauritanie, 2000-2007

Pays d'origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Côte d'Ivoire	0	6	4	22	57	110	73	198
RD du Congo	16	8	1	2	3	19	16	28
Guinée	10	3	0	1	1	2	6	3

Source : HCR, 2008

Tableau 16 : Entrées de touristes pour la saison 2007-2008

Type d'arrivées	Nombre
Par Charter en Adrar	4 635
Tourisme de chasse	700
Rallyes et activités sportives	1 027
Tourisme religieux (vers Nimjat)	9
Par la frontière de Nouadhibou	1 500
Par Rosso et Mali	1 000
Tourisme d'Affaires	46 626
Total	64 488

Source: Direction du tourisme, RIM, 2009

Note : La saison comprends environnement 6 mois (octobre - mars)

Tableau 17 : Touristes ayant visité l'Adrar selon nationalités pour la saison 2007-2008

Nationalité	Effectif
Français	3 999
Belges	186
Allemands	101
Suisses	65
Monégasques	62
Espagnols	25
Luxembourgeois	24
Italiens	22
Anglais	19
Brésiliens	12
Américains	11
Autrichiens	11
Norvégiens	9
Hollandais	8
Canadiens	6
Algériens	2
Autre nationalité	46
Total	4 608

Source: Direction du tourisme, RIM, 2009

Note : La saison comprend 6 mois (octobre - mars)

Tableau 18 : Etrangers refoulés depuis la RIM, 2006-2007

Mois	2006	2007
Janvier	nd	335
Février	nd	226
Mars	nd	231
Avril	274	552
Mai	nd	247
Juin	286	319
Juillet	335	314
Août	1 693	400
Septembre	723	135
Octobre	211	667
Novembre	501	292
Décembre	476	430
Total	4 499 (8 mois)	4 148

Source : Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008

Tableau 19 : Flux des immigrants irréguliers reconduits depuis la RIM, 2006 - 2008

Mois	2006	2007	2008
Janvier	573	757	740
Février	622	799	
Mars	645	891	nd
Avril	565	422	nd
Mai	686	951	nd
Juin	411	2 814	nd
Juillet	389		nd
Août	3 151		nd
Septembre	1 821		nd
Octobre	396		nd
Novembre	988		nd
Décembre	1 390		nd
Total	1 1637		6 634

Source : Ministère de l'Intérieur, RIM, 2009

Note : Selon d'autres sources officielles citées par la presse, en 2007 il y avait 7100 immigrants irréguliers reconduits (Cridem, 2008c)

Tableau 20 : Immigrants irréguliers reconduits depuis la RIM selon la nationalité, janvier-mai 2007

Nationalité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Total Effectif	Total %
Sénégalais	393	440	389	291	490	2 003	52,4
Maliens	252	63	138	38	289	780	20,4
Gambiens	21	49	18	43	37	168	4,4
Indiens	0	0	124	0	0	124	3,2
Pakistanaïs	0	0	115	0	0	115	3,0
Ghanéens	12	71	2	3	0	88	2,3
Bissau-guinéens	3	8	62	5	14	92	2,4
Guinéens	9	52	8	2	19	90	2,4
Ivoiriens	10	32	17	5	3	67	1,8
Nigériens	33	1	1	0	14	49	1,3
Autres	24	83	17	35	85	244	6,4
Total	757	799	891	422	951	3 820	100

Source : Ministère de l'Intérieur, RIM, 2008

Tableau 21 : Répartition des émigrés mauritaniens selon le pays de destination, 2008

Pays de destination	Stock d'émigrés
Côte d'Ivoire	50 000
Mali	40 000
Arabie saoudite	20 000
France	20 000
Gambie	20 000
Sénégal	10 000
Niger	5 000
Emirats arabes unis	4 000
Guinée-Bissau	3 000
Iles Canaries	2 000
Congo-Brazzaville	2 500
Autres pays africains	15 000
Reste du monde	58 500
Total	250 000

Source : Ministère des Affaires étrangères, RIM, 2009

Tableau 22 : Effectifs d'émigrants mauritaniens selon le pays d'accueil, 1995-2005

Pays de destination	Stock d'émigrés
Sénégal	39 984
Nigeria	12 068
France	10 259
Burkina Faso	8 981
Guinée	8 838
Gambie	5 566
Espagne	3 745
Allemagne	3 180
Libye	2 793
Etats-Unis	2 525
Congo	1 660
Syrie	1 498
Congo (RDC)	1 455
Pakistan	1 113
Algérie	1 072
Côte d'Ivoire	904
Ghana	900
Italie	798
Mali	661
Kenya	631
Maroc	600
Guinée-Bissau	570
Koweït	534
Autres pays	6 553
Total	116 888

Source : DRC, 2007

Note : Les estimations bilatérales du Centre DRC sont basées sur les données des recensements sur la période 1995-2005 rassemblés par le PNUD.

Tableau 23 : Stocks de réfugiés mauritaniens selon leur pays d'accueil, 2000-2007

Pays d'accueil	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Angola	1	2	2	4	5	7	10	13
Belgique	78	33	21	17	30	52	92	71
Canada	15	15	20	30	69	129	229	231
Danemark	11	7	6	6	5	5	5	1
France	1 555	1 801	2 143	2 763	3 391	3 771	3 904	4 008
Gabon	20	20	28	30	30	22	14	18
Allemagne	0	0	72	67	68	57	33	32
Italie	1	1	1	1	6	6	6	28
Mali	6 115	6 117	6 121	6 148	6 185	6 165	6 165	6 165
Maroc	22	22	22	21	21	2	0	7
Pays-Bas	172	186	193	201	189	175	140	93
Sénégal	19 803	19 783	19 777	19 777	19 778	19 712	19 630	19 503
Espagne	25	23	25	23	23	24	24	21
Suède	6	5	4	4	4	6	7	7
USA	1 900	1 833	1 687	1 415	1 300	1 483	3 131	2 871
Autres pays	28	14	12	16	27	35	38	39
Total	29 749	29 858	30 128	30 515	31 121	31 637	33 411	33 089

Source : HCR, 2008

Tableau 24 : Flux de demandeurs d'asile mauritaniens selon le pays d'accueil, 2000-2007

Pays d'accueil	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Angola	nd	nd	1	1	1	2	25	0
Belgique	188	52	222	255	186	128	93	54
Canada	33	43	63	48	108	57	15	15
Congo		19	5	9	6	19	21	0
France	1 385	2 332	2 998	2 380	1 540	1 067	548	432
Gabon	63	4	29	0	0	4	9	3
Allemagne	21	13	37	16	13	4	3	1
Grèce	0	0	0	0	26	14	67	95
Italie	5	6	nd	nd	19	nd	0	29
Mali	16	15	15	21	12	49	13	0
Pays-Bas	84	75	40	18	10	5	8	1
Norvège	1	0	5	12	6	5	7	6
Sénégal	69	180	nd	104	nd	5	4	16
Espagne	17	10	16	31	31	28	15	30
Suède	0	8	5	11	16	5	2	2
Suisse	71	93	101	38	44	21	15	6
Turquie	0	1	1	2	4	14	43	10
Royaume-Uni	0	0	0	5	10	10	0	5
USA	834	1 096	1 091	745	449	199	79	54
Autres pays	19	25	22	41	47	21	30	24
Total	2 806	3 972	4 651	3 737	2 528	1 657	997	783

Source : HCR, 2008

Tableau 25 : Rapatriements de réfugiés mauritaniens du Sénégal (jusqu'en août 2008)

Zone d'installation en Mauritanie	Population	Femmes	Hommes
Trarza	1 549	855	694
Brakna	3 142	1 701	1 441
Total	4 691	2 556	2 135

Source : ANAIR, RIM, 2008

Tableau 26 : Etudiants mauritaniens en formation à l'étranger, année académique 2007-2008

Pays	Total	Dont :	
		2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
Algérie	611	466	19
Maroc	535	221	156
Sénégal	370	236	84
France	280	113	114
Tunisie	221	110	28
Syrie	80	65	1
Allemagne	63	13	1
Jordanie	42	32	0
Égypte	39	26	1
Chine	34	1	18
Guinée	18	18	0
Canada	9	9	0
Autres pays	44	22	3
Total	2 348	1 329	428

Source : Ministère de l'Education nationale, RIM, 2008

Tableau 27 : Emigrants mauritaniens appréhendés ou éloignés dans les pays de l'UE, 2006 et 2007

Année	TOTAL UE 27	Belgique	Grèce	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Autres pays de l'UE
Migrants mauritaniens appréhendés dans les pays de l'UE								
2006	1 147	28	536	249	198	120	16	27
2007	1 267	20	532	478	145	79	13	30
Migrants mauritaniens refoulés dans les pays membres de l'UE								
2006	124	2	0	75	42	2	3	8
2007	140	2	1	70	58	0	nd	0

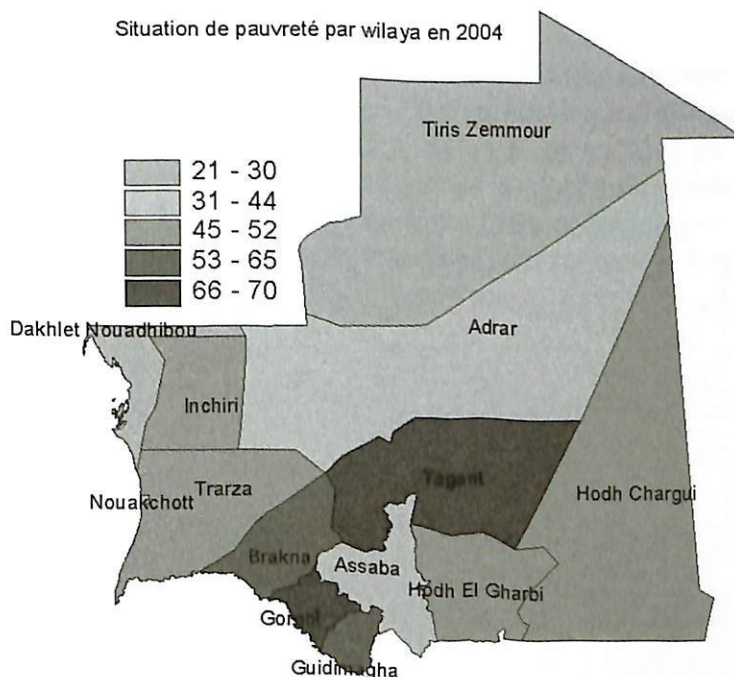
Source : CIREFI, 2008

Tableau 28 : Transferts de fonds vers la Mauritanie par le biais de l'agence de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) à Paris, janvier-août 2008

Mois	Montant en EURO	Montant en Ouguiya (UM)
Janvier	101 476	36 810 789
Février	59 961	22 160 871
Mars	75 571	28 434 659
Avril	144 801	54 179 512
Mai	116 002	42 844 841
Juin	108 166	39 308 083
Juillet	50 751	18 290 448
Août	130 011	44 700 919
Total	786 739	286 730 122

Source : BCM, 2009

Graphique 5 : Situation de la pauvreté en RIM par région, 2004 (en % de la population)



Source : Gouvernement de la RIM, 2006a

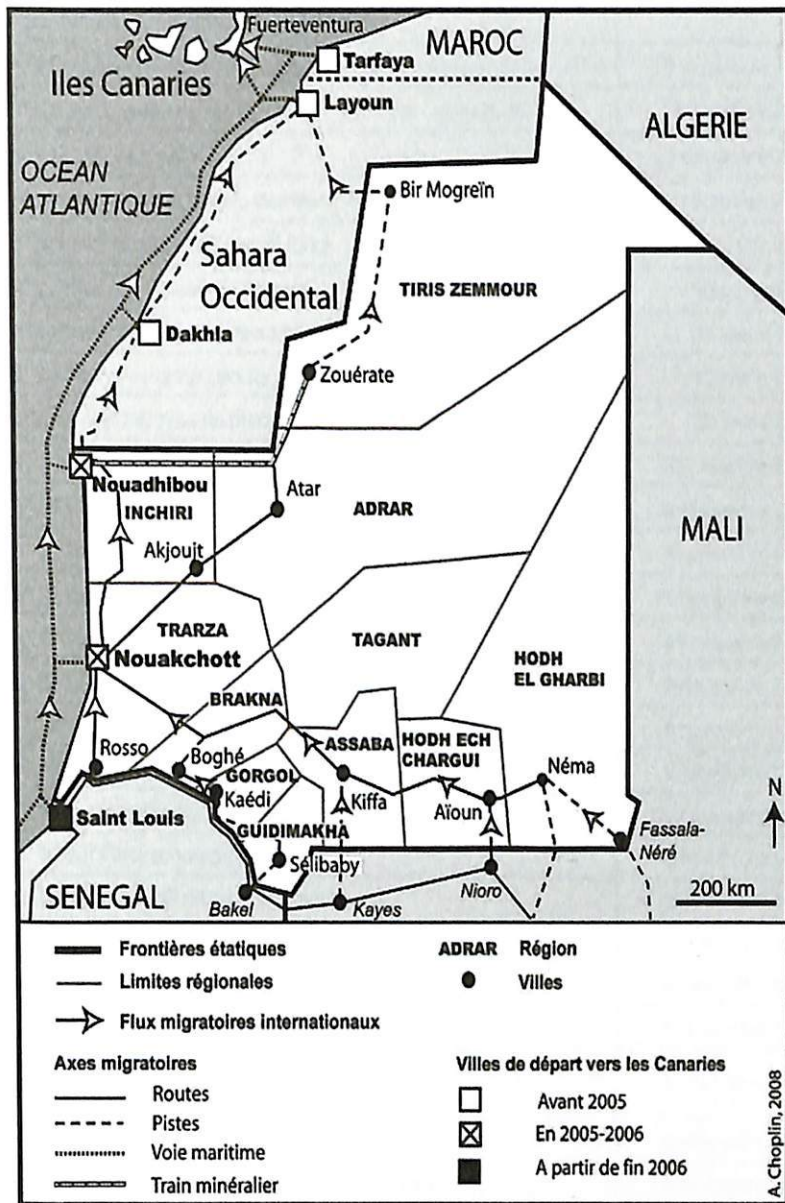
ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

L'exode des zones rurales vers les villes a été observé à grande échelle en Mauritanie suite aux effets néfastes des cycles de sécheresses enregistrées dans les années 1970 et 1980. Il ressort en effet des résultats de différentes études que la sécheresse apparaît comme l'un des principaux motifs de migration interne. Les principales villes d'accueil de ces migrants sont la capitale Nouakchott et Nouadhibou (capitale économique). Le rythme des migrations vers Nouakchott reste élevé et se traduit par une croissance de la population de Nouakchott de l'ordre de 5 % par an.

Selon les données du RGPH, la population résidente migrante est évaluée en 2000 à 477 814 individus dont 55,5 % d'hommes et 80,2 % en milieu urbain. Cet effectif représente 19,1 % de la population sédentaire, taux traduisant une faible mobilité relative de la population mauritanienne qui tire probablement son origine du nombre limité de pôles d'attraction et le déficit d'infrastructures de transports et de communications (Sow, 2007).

Un fait important à signaler ici est l'opération « retour au terroir » organisée annuellement en août depuis 1985 par les autorités mauritaniennes en vue d'assurer le retour des personnes qui le désirent sur les lieux de production agricole et, ce faisant, alléger l'impact négatif de la migration de la main-d'œuvre sur le déroulement de la campagne agricole. Cette opération permet chaque année à des milliers de personnes de retourner pour cultiver leurs terres.

ANNEXE III : Carte des itinéraires de migrants vers les îles Canaries en transit par la Mauritanie



Source : Armelle Choplin, 2008

ANNEXE IV : Conventions universelles sur les droits des migrants

Conventions	Ratification
Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990	17 juillet 2003
Convention n° 98 concernant le droit d'organisation et de négociation collective	3 décembre 2001
Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération minimum (agriculture)	3 décembre 2001
Convention n° 138 sur l'âge minimum	3 décembre 2001
Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants	3 décembre 2001
Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé	3 avril 1997
Convention n° 122 sur la politique de l'emploi	30 juillet 1971
Convention n° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale)	15 juillet 1968
Convention n° 102 sur la sécurité sociale normes minima	15 juillet 1968
Convention n° 96 sur les bureaux de placement payants (révisée)	31 mars 1964
Convention n° 3 sur la protection de la maternité	8 novembre 1963
Convention n° 15 sur l'âge minimum (routiers et chauffeurs)	8 novembre 1963
Convention n° 19 sur l'égalité de traitement (accident de travail)	8 novembre 1963
Convention n° 22 sur les contrats d'engagement des marins	8 novembre 1963
Convention n° 23 sur le rapatriement des marins	8 novembre 1963
Convention n° 52 relative aux congés payés	8 novembre 1963
Convention n° 53 sur les brevets de capacité des officiers	8 novembre 1963
Convention n° 58 l'âge minimum	8 novembre 1963
Convention n° 62 sur les prescriptions de sécurité	8 novembre 1963
Convention n° 81 sur l'inspection du travail	8 novembre 1963
Convention n° 89 sur le travail de nuit (femmes)	8 novembre 1963
Convention n° 90 sur le travail de nuit des enfants (industrie)	8 novembre 1963
Convention n° 91 relative aux congés payés des marins	8 novembre 1963
Convention n° 101 relative aux congés payés des agriculteurs	8 novembre 1963
Convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession	8 novembre 1963
Convention n° 112 sur l'âge minimum (pêcheurs)	8 novembre 1963
Convention n° 114 sur le contrat d'engagement des pêcheurs	8 novembre 1963
Convention n° 116 portant révision des articles finaux	8 novembre 1963
Convention n° 171 concernant le travail de nuit, de 1948, amendée en 1990	8 novembre 1963
Convention concernant la discrimination en matière d'emploi de 1958	8 novembre 1963
Convention n° 17 sur la réparation des accidents	8 février 1963
Convention n° 4 sur le travail de nuit (femmes)	20 juin 1961
Convention n° 5 sur l'âge minimum (industrie)	20 juin 1961

Convention n° 6 sur le travail de nuit des enfants	20 juin 1961
Convention n° 11 sur le droit d'association (agriculture)	20 juin 1961
Convention n° 13 sur la céruse (peinture)	20 juin 1961
Convention n° 14 sur le repos hebdomadaire	20 juin 1961
Convention n° 18 sur les maladies professionnelles	20 juin 1961
Convention n° 26 sur les méthodes de fixation des salaires	20 juin 1961
Convention n° 29 sur le travail forcé	20 juin 1961
Convention n° 33 sur l'âge minimum (travail non industriel)	20 juin 1961
Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	20 juin 1961
Convention n° 94 sur les clauses de travail	20 juin 1961
Convention n° 95 sur la protection du salaire	20 juin 1961

Source : El Yessa, 2008

ANNEXE V : Liste des associations et fédérations du réseau des Associations Mauritanienes en Europe (RAME)

Sigle	Dénomination	Actions	
		Domaine	Lieux
ABCD-2000	Association boulyenne pour la culture et le développement	Culture et développement	France
ADAESDTMF-1984	Association pour le développement agricole et élevage à Saghé Diéry des travailleurs mauritaniens en France	Agriculture, élevage, Santé	Mauritanie
ADDM'BF-1991 (40 associations)	Association pour le développement du département de Mbagne	Education, santé, agriculture, soutiens administratifs	Mauritanie et France
AFIA	Association pour la formation et l'insertion des adultes	Formation et insertion	France
AIDAM	Association pour l'intégration, le développement	Citoyenneté, Insertion, Développement	France
ARBEF-1991	Association des ressortissants de Boghé et environ en France	Développement socio-économique et culturel	Mauritanie et France
ARBRE-1993	Associations des ressortissants de Bababé résidents en Europe	Agriculture, santé, éducation, culture	Mauritanie et France
ARKF-1991	Association des ressortissants kaediens en France	Développement économique et social	Mauritanie et France
ARTE-2002	Association des ressortissants de Toulé en Europe	Développement économique et social	Mauritanie et Europe
ATTFBM-1989	Association des travailleurs de décroissant Tachott, Botokholo en France et en Mauritanie	Agriculture, santé, éducation	Mauritanie et France
DM-1997	Diaguily Meleika	Promotion culturelle, jeunesse, éducation	Mauritanie et France
KAFFO-1996	Association des femmes originaires de Guidimakha	Education, développement	Mauritanie et France
MAURITAALIM-2004	Mauritaalim	Lutte contre l'analphabétisme des migrants mauritaniens	Europe
MAURITALENTS-2002	Mauritalents, un élan pour le développement	Conseil en développement durable	Mauritanie et Europe
UAGF-1990 (44 associations)	Unions des associations du Guidimakha en France	Développent économique et social	Mauritanie et France

Source : Ba, 2006

17 route des Morillons 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>